

Assurances Maghreb Vie



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

Siège Social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère

Tél : 71 155 700 Fax : 71 843 993

Identifiant Unique : 1121936X

Prospectus mis à la disposition du public à l'occasion :

- D'une Offre à Prix Ferme auprès du public de **1 875 000** actions dont :
 - **625 000** actions anciennes au prix de **6,080** dinars l'action
 - **1 250 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** dinars l'action ;
- D'un Placement Global de **5 625 000** actions auprès d'investisseurs désirant acquérir au moins pour un montant de **250 015,680** dinars dont :
 - **1 875 000** actions anciennes au prix de **6,080** dinars l'action
 - **3 750 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** dinars l'action ;
- De l'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse des actions composant le capital de la société « Assurances Maghreb Vie ».

Visa du Conseil du Marché Financier

Visa N° **22 / 1085** du **02 DEC. 2022** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable chargé de l'Information

Mme Imen DRIDI BOUHAMED

Directeur Comptable et Financier de la société Assurances Maghreb Vie

Tél : 71 100 967

Tél : 71 788 334

Email : imen.bouhamed@maghreb.com.tn

Intermédiaire en Bourse introducteur et évaluateur



Green Center- Bloc C 2^{ème} étage,

Rue du Lac constance – Les Berges du Lac

Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903

E-mail : macsa@macsa.com.tn

Site web: www.macsa.com.tn

Décembre 2022



Contents

Flash sur l'opération d'admission des actions de la société Assurances Maghreb Vie au marché principal de la cote de la Bourse.....	9
Chapitre 1 : Responsable du prospectus et responsable du contrôle des comptes.....	15
1.1. Responsable du prospectus.....	15
1.2. Attestation du responsable du prospectus.....	15
1.3. Responsable du contrôle des comptes	15
1.4. Attestation du commissaire aux comptes.....	19
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	20
1.6. Responsable de l'information et de la communication financière.....	21
Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération.....	22
2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération.....	22
2.1.1. Contexte et objectifs de l'opération	22
2.1.2. Décisions ayant autorisé l'opération	22
2.1.3. Actions offertes au public	23
2.2. Le prix de l'offre et sa justification.....	24
2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation.....	24
2.2.2. Méthodologie et choix des paramètres	28
2.2.3. Valorisation de la société Assurances Maghreb Vie	29
2.2.4. Synthèse de l'évaluation.....	32
2.3. Transactions sur le titre Assurances Maghreb Vie.....	32
2.4. Liste des actionnaires mettant des titres à la vente	33
2.5. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre	33
2.6. Modalités de paiement du prix	34
2.7. Période de validité de l'offre	34
2.8. Date de jouissance	34
2.9. Etablissements domiciliaires	34
2.10. Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition	34
2.11. Transmission des demandes et centralisation.....	38
2.12. Ouverture des plis et dépouillement.....	38
2.13. Déclaration des résultats	38
2.14. Règlement des espèces et livraison des titres	38
2.15. Renseignements généraux sur les actions offertes	39
2.16. Droits attachés aux actions.....	39

2.18.	Cotation des titres	40
2.19.	Avantage fiscal	40
2.20.	Contrat de liquidité	40
2.21.	Régulation du cours boursier.....	40
2.22.	Tribunal compétent en cas de litiges.....	40
2.23.	Engagements de la société	40
2.24.	Engagements de l'actionnaire de référence de la société.....	41
Chapitre 3 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital.....		42
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	42
3.1.1.	Cadre général	42
3.1.2.	Clauses statutaires particulières.....	43
3.1.3.	Lieu de consultation des documents de la société	45
3.1.4.	Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	45
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	45
3.3.	Evolution du capital social.....	45
3.4.	Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2022	46
3.4.1.	Structure du capital au 30/06/2022*.....	46
3.4.2.	Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2022	46
3.4.3.	Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2022	47
3.4.4.	Nombre d'actionnaires au 30/06/2022.....	47
3.5.	Description sommaire du Groupe UFH au 31/12/2021	48
3.5.1.	Historique du Groupe	48
3.5.2.	Description des relations entre les sociétés du Groupe UFH au 31/12/2021 ..	50
3.5.3.	Chiffres clés des sociétés du Groupe UFH au 31/12/2021	50
3.6.	Description sommaire du Groupe Maghrebria	51
3.6.1.	Présentation générale du groupe au 31/12/2021.....	51
3.6.2.	Schéma financier du Groupe Maghrebria au 31/12/2021.....	54
3.6.3.	Etat de participations réciproques entre les différentes sociétés du groupe Maghrebria arrêté au 31/12/2021.....	54
3.6.4.	Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Maghrebria entre le 31/12/2021 et la date de l'élaboration du présent prospectus.....	54
3.6.5.	Chiffres clés des sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021	55
3.6.6.	Les engagements financiers des sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021	55

3.6.7. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du Groupe Maghrebria	55
3.7. Relations de la société Assurances Maghrebria Vie avec les sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021	55
3.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :	55
3.7.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :	55
3.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :	56
3.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Assurances Maghrebria Vie et distribués par les sociétés du groupe	56
3.7.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Assurances Maghrebria Vie et encaissés par les sociétés du groupe	56
3.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe : 56	
3.8. Relations commerciales entre Assurances Maghrebria Vie et les autres sociétés du Groupe Maghrebria durant l'exercice 2021 :	57
3.8.1. Le chiffre d'affaires réalisé par Assurances Maghrebria Vie avec les autres sociétés du groupe	57
3.8.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :	57
3.8.3. Les prestations de service reçues ou données :	57
3.8.4. Les contrats de location	58
3.8.5. Les fonds gérés	58
3.9. Relation de la société Assurances Maghrebria Vie avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghrebria au 31/12/2021 :	58
3.9.1. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghrebria	58
3.9.2. Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghrebria	59
3.9.3. Les apports en capitaux en 2021 avec les autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghrebria	59
3.9.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Assurances Maghrebria Vie des autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghrebria 59	
3.9.5. Les dividendes et autres rémunérations décaissés par Assurances Maghrebria Vie pour les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghrebria	59
* : Montants bruts	59
3.9.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées :	59
3.9.7. Transfert de ressources :	59
3.9.8. Relations commerciales :	59

3.9.8.1.	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2021	
:	59	
3.9.8.2.	Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :	60
3.9.8.3.	Prestations de services reçues ou données :	60
3.9.8.4.	Contrats de location :	60
3.9.9.	Engagements des dirigeants par rapport à la société Assurances Maghrebia Vie :	60
3.9.10.	Obligations et engagements de la société Assurances Maghrebia Vie envers les dirigeants :	60
3.10.	Dividendes	61
3.11.	Marché des titres de l'émetteur	61
Chapitre 4 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution		62
4.1.	Présentation générale de la société et de son secteur d'activité	62
4.1.1.	Positionnement du marché tunisien des assurances dans le monde :	62
4.1.2.	Structure du secteur d'assurance en Tunisie	65
4.1.3.	Positionnement de la société Maghrebia Vie	67
4.1.4.	Présentation de la société Maghrebia Vie	67
4.1.5.	Présentation des produits et réseaux de distribution de Maghrebia Vie	68
4.2.	Description de l'activité de la société au 31/12/2021	69
4.2.1.	Activité technique	69
4.2.2.	Activité financière	71
4.2.3.	Résultat net	71
4.3.	Description de l'activité de la société au 30/06/2022	72
4.3.1.	Activité technique	72
4.3.2.	Activité financière	74
4.3.3.	Résultat net	74
4.4.	Indicateurs d'activité arrêtés au 30/09/2022	75
4.5.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	76
4.6.	Dépendance de l'émetteur	80
4.7.	Litiges ou arbitrages en cours	81
4.8.	Missions de Due Diligence	82
4.9.	Organisation de la société Maghrebia Vie	82
4.9.1.	Gouvernance et contrôle interne de la société Maghrebia Vie	82
4.9.2.	Système d'informations	87
4.10.	Politique sociale et effectif de la société Assurances Maghrebia Vie	88
4.10.1.	Politique sociale	88

4.10.2.	Effectif de la société.....	90
4.11.	Politique d'investissement	90
4.12.	Matrice SWOT	91
Chapitre 5 : Patrimoine – Situation financière – Résultats.....		92
5.1.	Patrimoine d'Assurances Maghrebria Vie au 31/12/2021.....	92
5.1.1.	Actifs incorporels et corporels au 31/12/2021	92
5.1.2.	Placements au 31/12/2021.....	92
5.2.	Patrimoine d'Assurances Maghrebria Vie au 30/06/2022.....	95
5.2.1.	Actifs incorporels et corporels au 30/06/2022	95
5.2.2.	Placements au 30/06/2022.....	95
5.3.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022	97
5.4.	Renseignements sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021	98
5.4.1.	Etats financiers comparés au 31/12/2021	100
5.4.2.	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2021.....	104
5.4.5.	Analyse de la situation financière d'Assurances Maghrebria Vie au 31/12/2021	150
5.5.	Renseignement sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022.....	155
5.5.1.	Les états financiers arrêtés au 30/06/2022	156
5.5.2.	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022	160
5.5.3.	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022	189
5.5.4.	Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022.....	191
5.5.5.	Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2022.....	193
5.5.6.	Engagements financiers arrêtés au 30/06/2022	194
5.5.7.	Evolution du résultat net et du résultat technique	194
5.5.8.	Principaux indicateurs d'activité	194
5.5.9.	Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance.....	194
5.5.10.	Principaux ratios	195
Chapitre 6 : Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes		196
6.1.	Membres des organes d'administration et de direction.....	196
6.1.1.	Membres du conseil d'administration de la société Assurances Maghrebria Vie	196
6.1.2.	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société Assurances Maghrebria Vie	196

6.1.3.	Principales activités exercées par les membres des organes d'Administration et de Direction en dehors de la société au cours des 3 dernières années	197
6.1.4.	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	198
6.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'établissement qu'ils représentent	198
6.2.	Intérêts des dirigeants dans la Société Assurances Maghrebria Vie au 31/12/2021	199
6.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2021	199
6.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2021	199
6.3.	Contrôle	199
6.4.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	200
Chapitre 7 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir		201
7.1.	Evolution récente et orientations stratégiques	201
7.1.1.	Evolution récente des activités de la société Assurances Maghrebria Vie	201
7.1.2.	Stratégie de développement et orientations stratégiques de la société Assurances Maghrebria Vie	202
7.2.	Mesure et analyse des performances réalisées au 30/09/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022	202
7.3.	Perspectives d'avenir de la société Assurances Maghrebria Vie	202
7.3.1.	Hypothèses de prévision retenues pour la préparation des états financiers prévisionnels 2022-2026 de la société Assurances Maghrebria Vie	203
7.3.2.	Etats financiers prévisionnels de la société Assurances Maghrebria Vie 2022-2026	211
7.3.3.	Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels	215
7.3.4.	Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2022 à 2026	217

Présentation résumée de la société

1. Présentation de la société et du groupe :

Le groupe MAGHREBIA a été fondé en 1973 par M. Abdelaziz ESSASSI. Sa composition se détaille en 5 entités spécialisées dans l'assurance non-vie, l'assurance-vie, la finance, l'immobilier et les services.

Au 31/12/2021

En DT

Dénomination	Activité	% Détenu	Total bilan net	Capital social
Assurances Maghreb SA	Assurances		427 984 822	45 000 000
Assurances Maghreb Vie SA	Assurances	72,08%	505 928 150	20 000 000
Assurances Maghreb Immobilière SA	Immobilier	100,00%	6 772 480	5 000 000
Maghreb Financière SICAR SA	Capital risque	100,00%	6 226 245	5 000 000
CODWAY SA	Services	100,00%	4 669 095	4 000 000

Assurances MAGHREBIA VIE :

MAGHREBIA VIE est une société appartenant au groupe MAGHREBIA. Société anonyme créée en 2009, elle a pour vocation l'assurance-vie et la protection financière des clients de différentes natures (particuliers ou professionnels). Son capital social s'élève à 20 000 000 DT et sa direction est assurée par M. Habib BEN HASSINE en tant que Directeur Général et par Mme Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA en tant que Directrice Générale Adjointe.

MAGHREBIA VIE se positionne parmi les leaders du secteur de l'assurance-vie en Tunisie. Grâce à ses solutions innovantes en assurance de prévoyance et épargne-retraite, elle s'est assurée une réputation d'assureur solide, sérieux et responsable.

2. Contexte et objectifs de l'opération d'introduction en Bourse

L'activité de l'assurance-vie demeure sous-exploitée en Tunisie, avec une part de marché de seulement 25,5% et un taux de pénétration de 0,6%, soit bien en-dessous du taux mondial.

Etant consciente du potentiel de développement de cette activité, Assurances Maghreb Vie a fait le choix de s'introduire en Bourse afin de se donner les moyens de se développer à long terme et réaliser une croissance durable.

Outre sa pérennisation et la consolidation de ses activités, l'introduction en bourse permettra à la société de :

- Renforcer davantage ses fonds propres pour faire face aux nouvelles réglementations (solvabilité, IFRS...);
- Lever des fonds pour le financement de sa croissance interne (projets digitaux et d'innovations...);
- Se développer à l'international, vu les limites du marché tunisien et ce, à travers des participations dans le capital de compagnies d'assurances installées dans des marchés à haut potentiel (exemple : participation du groupe Maghreb SA dans le capital d'un réassureur africain);
- Bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant au moins 30% du capital (abattement du taux de l'IS pendant 5 ans).

Flash sur l'opération d'admission des actions de la société Assurances Maghreb Vie au marché principal de la cote de la Bourse

- **Montant de l'opération :** 45 600 000 dinars
- **Nombre d'actions offertes :** 7 500 000 actions représentant 30,00% du capital après augmentation, réparties en :
 - Offre à Prix Ferme : 1 875 000 actions ;
 - Placement Global : 5 625 000 actions.
- **Prix de l'offre :**
 - Pour les nouvelles actions : 6,080 dinars l'action, soit 1 dinar de nominal et 5,080 dinars de prime d'émission à libérer en totalité à la souscription ;
 - Pour les anciennes actions : 6,080 dinars l'action.
- **Valeur nominale :** Un¹ (1) DT
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Actions ordinaires
- **Modalités de l'offre :**

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 2 500 000 quotités.
- **Date de jouissance des actions :** Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 01/01/2022.
- **Période de souscription :** du 15/12/2022 au 23/12/2022 inclus.
- **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 13/05/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « Assurances Maghreb Vie » tenue le 22/07/2022 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration le pouvoir d'en fixer les conditions et les modalités et d'accomplir toutes les procédures nécessaires à sa finalisation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration réuni le 22/07/2022 a fixé les conditions et les modalités définitives de l'ouverture du capital de la société Maghreb Vie et de son admission à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, à travers :

- La réalisation d'un Split de la valeur nominale de l'action pour passer de 10 dinars à 1 dinar ;
- D'une part, une augmentation du capital social de la société de 5 000 000 DT réservée aux nouveaux actionnaires pour le relever à 25 000 000 DT divisé en 25 000 000 actions et, d'autre part, une cession de 2 500 000 actions par les anciens actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022, sur proposition du Conseil d'Administration du 22/07/2022, a approuvé les modalités de l'opération projetée et ce, à travers une augmentation de capital et une cession d'actions anciennes.

- **Autorisation d'augmentation de capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022 a décidé dans sa 4^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société Assurances Maghreb Vie d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 25 000 000 dinars et ce, par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,080** dinars l'action, soit 1 dinar de nominal et 5,080 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

¹ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, la même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Assurances Maghreb Vie, réunie le 25/11/2022, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

• Etablissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société Assurances Maghreb Vie exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (cf liste des intermédiaires en bourse en annexe).

L'intermédiaires en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions Assurances Maghreb Vie exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de la banque ATTIJARI BANK, agence le Belvédère, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

• Offre proposée :

L'opération proposée porte sur une diffusion dans le public de 7 500 000 actions, soit 30% du capital de la société après la réalisation de l'opération d'augmentation de capital.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- Un Placement Global,

Comme suit :

	Nombre d'actions offertes	Montant en Dinars	% de l'offre	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	1 875 000	11 400 000	25%	7,5%
Placement Global (PG)	5 625 000	34 200 000	75%	22,5%
Total	7 500 000	45 600 000	100%	30%

Il est à signaler que les sociétés du groupe UFH² ne pourront pas souscrire à la présente offre au public.

- **Une Offre à Prix Ferme (OPF)** de 625 000 quotités offertes, correspondant à 1 250 000 actions nouvelles et 625 000 actions anciennes. Les 1 875 000 actions sont offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 25% de l'offre au public et 7,5% du capital après augmentation), au prix de **6,080 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Un Placement Global** de 1 875 000 quotités soit 3 750 000 actions nouvelles et 1 875 000 actions anciennes représentant 75 % de l'offre au public et 22,5% du capital de la société après augmentation de capital seront offertes à des investisseurs (hormis des sociétés du groupe UFH) désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 015,680 Dinars, centralisé auprès de l'Intermédiaire en Bourse MAC SA.

² cf liste pages 48-49.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

- **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 625 000 quotités, correspondant à 1 250 000 actions nouvelles et 625 000 actions anciennes, seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital après augmentation	Montant en Dinars
Personnes physiques et/ou morales, autres qu'institutionnels*, sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 41 666 quotités et institutionnels* y compris les OPCVM sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 416 666 quotités.	625 000	1 250 000	625 000	7,5%	11 400 000
OPF	625 000	1 250 000	625 000	7,5%	11 400 000

* : Hormis les sociétés du Groupe UFH.

La demande d'acquisition doit porter sur :

- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse), à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 416 666 quotités correspondant à 833 332 actions nouvelles et 416 666 actions anciennes (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital) ;
- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les non institutionnels, à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 41 666 quotités correspondant à 83 332 actions nouvelles et 41 666 actions anciennes (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation de capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre de l'OPF peuvent être affectées au Placement Global.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF ne peuvent pas souscrire dans le cadre du Placement Global et inversement.

- **Mode de répartition des titres dans le cadre du Placement Global :**

Dans le cadre du Placement Global, 1 875 000 quotités soit 3 750 000 actions nouvelles et 1 875 000 actions anciennes représentant 75% de l'offre au public et 22,5% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs (hormis les sociétés du Groupe UFH) désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 015,680 DT.

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant en Dinars
Placement Global (PG)	1 875 000	3 750 000	1 875 000	22,5%	34 200 000

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne doit pas être inférieur à 13 707 quotités correspondant à 27 414 actions nouvelles et 13 707 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 015,680 Dinars, et qui ne peut être supérieur à 41 666 quotités correspondant à 83 332 actions nouvelles et 41 666 actions anciennes, soit un montant de 759 987,840 Dinars pour les non institutionnels, et ne peut être supérieur à 416 666 quotités correspondant à 833 332 actions nouvelles et 416 666 actions anciennes, soit un montant de 7 599 987,840 Dinars, pour les institutionnels.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

- Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre :

Actionnaires	Nationalité	Avant l'offre et après split*		Après l'offre			
		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Actions anciennes à céder	Actions nouvelles à souscrire	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
Assurances Maghrebria	Tunisienne	14 416 860	72,0843%	234 170	0	14 182 690	56,7308%
Union Financière Holding	Tunisienne	4 087 990	20,4400%	2 000 000	0	2 087 990	8,3520%
MAAOUI Karim	Tunisienne	212 730	1,0637%	212 730	0	0	0,0000%
Ste Cherif Frères	Tunisienne	16 640	0,0832%	16 640	0	0	0,0000%
ROUISSI Med Lazaar	Tunisienne	12 500	0,0625%	12 500	0	0	0,0000%
KAOUECH Mhamed	Tunisienne	10 000	0,0500%	10 000	0	0	0,0000%
DERBEL Abdelaziz	Tunisienne	5 000	0,0250%	5 000	0	0	0,0000%
MRAD Maher	Tunisienne	3 500	0,0175%	3 500	0	0	0,0000%
MRAD Ramzi Atef	Tunisienne	3 500	0,0175%	3 500	0	0	0,0000%
STAMBOULI Abdelmajid	Tunisienne	720	0,0036%	720	0	0	0,0000%
CHAKROUN Semia	Tunisienne	500	0,0025%	500	0	0	0,0000%
BEN YAKOUB Houda	Tunisienne	440	0,0022%	440	0	0	0,0000%
GUERMAZI Ridha	Tunisienne	150	0,0008%	150	0	0	0,0000%
GUERMAZI Mohamed	Tunisienne	150	0,0008%	150	0	0	0,0000%
Autres actionnaires	Tunisienne	1 229 320	6,1466%	0	0	1 229 320	4,9173%
Offre au public (anciennes actions)**	-	-	-	-	-	2 500 000	10,0000%
Offre au public (nouvelles actions)**	-	-	-	-	5 000 000	5 000 000	20,0000%
Total		20 000 000	100%	2 500 000	5 000 000	25 000 000	100%

* L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10DT à 1DT

** Hormis les sociétés du groupe UFH

- **Prise en charge des titres par Tunisie Clearing :**

Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société Assurances Maghrebria Vie le code ISIN : TNDKJ8068X14.

Tunisie Clearing a attribué aux actions nouvelles de la société Assurances Maghrebria Vie le code ISIN : TNMSXIDXJE02.

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage à demander la prise en charge de ses actions, nouvelles et anciennes, par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurés par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse.

- **Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la BVMT. Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

- **Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions de la société ASSURANCES MAGHERBIA VIE a été établi entre l'Union Financière, intermédiaire en Bourse et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA portant sur un montant de 4 500 000 DT et 625 000 actions.

- **Régulation du cours boursier :**

La société Assurances Maghreb SA, actionnaire de référence de la société Assurances Maghreb Vie, détenant actuellement 72,08% de son capital, s'engage, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse.

- **Admission des actions de la société Assurances Maghreb Vie au marché principal de la cote de la Bourse**

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a demandé l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 DT et composant la totalité de son capital.

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 20/10/2022, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Selon la BVMT, l'admission définitive des 25 000 000 actions de nominal de 1 DT chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et 5 000 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'offre au public, reste toutefois tributaire des conditions suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité portant sur un montant de 4,5 MDT et 625 000 actions.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse MAC SA a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse au cours de **6,080 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Chapitre 1 : Responsable du prospectus et responsable du contrôle des comptes

1.1. Responsable du prospectus

M. Habib BEN HASSINE

Directeur Général de la société Assurances Maghrebria Vie

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

M. Habib BEN HASSINE

Directeur Général d'Assurances Maghrebria Vie



1.3. Responsable du contrôle des comptes

- Etats financiers individuels de la société Assurances Maghrebria Vie arrêtés au 31/12/2019, au 31/12/2020 et au 31/12/2021 :
 - Cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.
Adresse : Immeuble KPMG, 6 Rue du Riyal, les Berges du Lac – 1053 Tunis.
- Etats financiers intermédiaires de la société Assurances Maghrebria Vie arrêtés au 30/06/2022 :
 - Cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.
Adresse : Immeuble KPMG, 6 Rue du Riyal, les Berges du Lac – 1053 Tunis.
- **Extrait de l'opinion du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels d'Assurances Maghrebria Vie arrêtés au 31/12/2019 :**

Les états financiers individuels de la société Assurances Maghrebria Vie, arrêtés au 31/12/2019, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves et avec observation.

Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux

de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 8 des états financiers « Evènements postérieurs à la date de clôture » qui décrit des évènements postérieurs liés à la pandémie mondiale du COVID-19.

La direction suit de près l'évolution de la situation et estime que l'incidence globale de ces évènements sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

- Extrait de l'opinion du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels d'Assurances Maghreb Vie arrêtés au 31/12/2020 :

Les états financiers individuels de la société Assurances Maghreb Vie, arrêtés au 31/12/2020, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves et avec observation.

Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Observation

Nous attirons l'attention sur le point exposé dans la note 4-2-1-1 concernant les contrats TD en couverture des crédits prorogés à la suite des mesures de soutien mises en place pour faire face à la crise du COVID19.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

- Extrait de l'opinion du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels d'Assurances Maghreb Vie arrêtés au 31/12/2021 :

Les états financiers individuels de la société Assurances Maghreb Vie, arrêtés au 31/12/2021, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

- Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires de la société Assurances Maghreb Vie arrêtés au 30/06/2022 :

Les états financiers intermédiaires de la société Assurances Maghreb Vie arrêtés au 30/06/2022 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Le commissaire aux comptes a émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

1.4. Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Le commissaire aux comptes

M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG Tunisie



1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

MAC SA

Le Directeur Général

M. Mourad BEN CHAABANE



Mme. Imen DRIDI BOUHAMED

Directeur Comptable et Financier de la société Assurances Maghreb Vie

Tel : 71 100 967

Fax : 71 788 334

Email : imen.bouhamed@maghrebvie.com.tn

A handwritten signature in blue ink is positioned to the left of a circular blue stamp. The stamp contains the text "ASSURANCES MAGHREB VIE" and Arabic text "شركة تأمينات مغرب الحياة".

La notice légale est publiée au JORT n° 146 du 09/12/2022

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 22 / d 1085 / 02 DEC. 2022
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération

2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération

2.1.1. Contexte et objectifs de l'opération

L'activité de l'assurance-vie demeure sous-exploitée en Tunisie, avec une part de marché de seulement 25,5% et un taux de pénétration de 0,6%, soit bien en-dessous du taux mondial.

Etant consciente du potentiel de développement de cette activité, Assurances Maghreb Vie a fait le choix de s'introduire en Bourse afin de se donner les moyens de se développer à long terme et réaliser une croissance durable.

Outre sa pérennisation et la consolidation de ses activités, l'introduction en bourse permettra à la société de :

- Renforcer davantage ses fonds propres pour faire face aux nouvelles réglementations (solvabilité, IFRS...);
- Lever des fonds pour le financement de sa croissance interne (projets digitaux et d'innovations...);
- Se développer à l'international, vu les limites du marché tunisien et ce, à travers des participations dans le capital de compagnies d'assurances installées dans des marchés à haut potentiel (exemple : participation du groupe Maghreb Vie dans le capital d'un réassureur africain);
- Bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant au moins 30% du capital (abattement du taux de l'IS pendant 5 ans).

2.1.2. Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 13/05/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « Assurances Maghreb Vie », tenue le 22/07/2022, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et a donné au Conseil d'Administration le pouvoir d'en fixer les conditions et les modalités, et d'accomplir toutes les procédures nécessaires à sa finalisation.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration réuni le 22/07/2022 a fixé les conditions et les modalités définitives de l'ouverture du capital de la société Maghreb Vie et de son admission à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, à travers :

- La réalisation d'un Split de la valeur nominale de l'action pour passer de 10 dinars à 1 dinar ;
- D'une part, une augmentation du capital social de la société de 5 000 000 DT réservée aux nouveaux actionnaires pour le relever à 25 000 000 DT divisé en 25 000 000 actions et, d'autre part, une cession de 2 500 000 actions par les anciens actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022, sur proposition du Conseil d'Administration du 22/07/2022, a approuvé les modalités de l'opération projetée et ce, à travers une augmentation de capital et une cession d'actions anciennes.

Autorisation d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/11/2022 a décidé dans sa 4^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société Assurances Maghreb Vie d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 25 000 000 dinars et ce, par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,080** dinars l'action, soit 1 dinar de nominal et 5,080 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, la même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration de la société tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Assurances Maghreb Vie, réunie le 25/11/2022, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2.1.3. Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société Assurances Maghreb Vie se fera au moyen :

- **d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 1 875 000 actions**, représentant **25%** de l'offre au public et **7,5%** du capital de la société après augmentation, au prix de 6,080 DT l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - **1 250 000 actions nouvelles** émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant **5%** du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - **625 000 actions anciennes** provenant de la cession par les actionnaires de la société d'actions anciennes, représentant **2,5%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.
- **d'un Placement Global de 5 625 000 actions**, représentant **75%** de l'offre au public et **22,5%** du capital de la société après augmentation (dont **1 875 000 actions anciennes** et **3 750 000 actions nouvelles** à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 015,680 DT, centralisé auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à **des quotités d'actions**. Chaque quotité est composée de **deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire** et d'**une (1) action ancienne à acheter**. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de **2 500 000 quotités**.

Il convient de signaler que les sociétés du Groupe UFH³ ne pourront acquérir des quotités d'actions ni dans le cadre de l'OPF ni dans celui du Placement Global.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

³ cf liste pages 48-49.

2.2. Le prix de l'offre et sa justification

Le prix de l'action de la société « Assurances Maghreb Vie » a été fixé, dans le cadre de la présente offre, à **6,080 DT**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris. L'évaluation de l'action de la société « Assurances Maghreb Vie » a été effectuée par l'intermédiaire en Bourse MAC SA sur la base des états financiers de la société, certifiés au 31/12/2021 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/04/2022 et sur la base d'un business plan portant sur la période 2022-2026 approuvé par le Conseil d'Administration du 30/09/2022 et examiné par le Commissaire aux Comptes de la société.

2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation

L'évaluation de la société « Assurances Maghreb Vie » a été déterminée sur la base des états financiers de la société et en ayant recours à trois (03) méthodes de valorisation, jugées les plus pertinentes par l'évaluateur, à savoir :

- La méthode des multiples boursiers ;
- Le modèle de Bates ;
- La méthode intrinsèque : Appraisal Value.

Méthodes d'évaluation retenues

A. Méthode des multiples boursiers

La méthode des multiples boursiers (ou des comparables) est une méthode analogique qui permet de comparer l'entreprise à un échantillon de sociétés comparables, opérant dans le même secteur d'activité. Selon l'agrégat utilisé, la valeur des fonds propres de la société se présente comme suit :

Valeur des fonds propres = Agrégat de fonds propres x Multiple retenu

B. Modèle de Bates

Le modèle de Bates repose sur la capacité de l'entreprise à distribuer des dividendes, qui constitue une source de rendement pour un actionnaire en Bourse. Le modèle de Bates met en relation le PER actuel d'un titre avec son PER futur dans « n » années compte tenu d'un taux de croissance des bénéfices par action, du taux de distribution pendant cette période et du taux de rentabilité exigé par l'actionnaire. Le modèle de Bates repose sur la formule d'évaluation d'un titre financier dont l'horizon est limité à « n » années :

$V_0 = \sum_{i=1}^n \frac{DPA_i}{(1 + Kcp)^i} + \frac{V_n}{(1 + Kcp)^n}$
--

Avec :

DPA_i : Dividende par action de l'année i ;

Kcp : Coût des capitaux propres ;

V_n : Valeur terminale à l'année n.

Le modèle de Bates permet ainsi de calculer un prix d'achat d'une action à travers un PER d'entrée, considérant un 'trend' de croissance attendu des dividendes (ou des résultats), un taux d'intérêt attendu et surtout un objectif de revente à terme (à travers un PER de sortie). On peut ainsi présenter une formule réduite :

$$P_n = P_0 \times A - d \times B$$

P_n : PER de sortie, lorsque l'action est revendue après certaine période ;

P_0 : PER actuel, niveau auquel peut s'acheter actuellement l'action ;

A et B sont des coefficients qui sont tirés historiquement des tables de Bates. Ce sont en fait des coefficients d'actualisation qui vont dépendre du taux de croissance des bénéfices par action sur l'horizon des prévisions et du taux d'intérêt attendu.

$$A = \left(\frac{1+K_{cp}}{1+g} \right)^n \text{ et } B = \left(\frac{1+g}{g-K_{cp}} \right) \times (1 - A)$$

Avec :

K_{cp} : coût des capitaux propres ;

g : taux de croissance des bénéfices ;

d : taux de distribution des bénéfices.

C. Méthode intrinsèque : Appraisal Value

L'Appraisal Value ou la valeur totale de la compagnie se calcule comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Appraisal Value} &= \text{Embedded Value (EV)} \\ &+ \text{Valeur du portefeuille futur (Value of New Business ou Goodwill)} \end{aligned}$$

L'Embedded Value (EV) :

L'EV d'une société est définie comme la valeur actuelle des montants futurs probables distribuables à l'actionnaire, hors ventes futures. C'est, en quelque sorte, le prix théorique qu'un investisseur extérieur serait prêt à payer pour acquérir l'ensemble de la compagnie. Elle prend en compte, d'une part, la richesse des actionnaires dans la société, et d'autre part, leur richesse dans les profits futurs. Elle est ainsi constituée de deux éléments qui sont l'Actif Net Réévalué (ANR) et Valeur de l'In Force (VIF) :

$$EV = ANR + VIF$$

Où :

ANR = Actif Net Réévalué ou Net Asset Value (NAV),

VIF = Valeur du stock (Value of In Force).

- **Actif Net Réévalué (ANR)** se définit comme la valeur de l'actif net comptable (ANC) d'un Bilan (établi sur la base du coût historique), qu'il faut corriger pour tenir compte de la valeur économique : ANR = ANC +/- Retraitements comptables de tout impact fiscal éventuel + Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt et de participation aux bénéfices.

- **Valeur du stock (VIF)** se définit comme la valeur actuelle des profits probables projetés distribuables aux actionnaires, actualisés à un taux représentant le coût réel du capital. Elle se calcule comme la différence entre la valeur actuelle des résultats futurs sur les contrats en cours à la date d'évaluation et le coût de portage de la marge de solvabilité associée à ces contrats :

$$VIF = PVFP - CMS$$

Où :

PVFP = Somme des profits futurs nets d'impôts actualisés (Present Value of Futur Profit),

CMS = Coût de la marge de solvabilité.

- **Valeur actuelle des profits futurs (PVFP)** Afin d'évaluer la PVFP, il faut connaître tous les éléments qui interviennent dans le compte de résultat. En effet, l'objectif est de réaliser des projections de l'activité d'assurance sur plusieurs périodes et de calculer ensuite, à la date d'évaluation, la valeur de l'ensemble des cash-flows futurs probables (nets d'impôts), générés par les contrats en portefeuille. En cas d'application d'une vision comptable, le profit se détermine de la façon suivante, à chaque fin d'exercice comptable cours au de la projection :

$$\begin{aligned} \text{Profit net d'impôt} &= \text{Primes versées} + \text{Revenus financiers} - \text{Prestations versées} \\ &- \text{Charges} - \text{Commissions} - \text{Dotation aux provisions} - \text{Impôts} \end{aligned}$$

Chaque élément est estimé en tenant compte de la probabilité de survenance de l'évènement, selon des hypothèses Best Estimate (loi de rachat, probabilité de décès ...). Cette formule permet d'obtenir une chronique des profits futurs qui sont ensuite actualisés (à la date d'évaluation) selon un unique taux d'actualisation et sommés pour obtenir la PVFP.

Détermination de la marge de solvabilité des assurances vie :

Le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est égal à la somme des montants obtenus en application des deux méthodes suivantes :

- ✓ Marge de solvabilité minimale vie sur la base des provisions techniques :

Cette marge de solvabilité minimale est égale à 4 % des provisions mathématiques multipliée par le rapport entre les provisions mathématiques nettes des cessions en réassurances et le montant des provisions mathématiques brutes de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 85%.

Le calcul de la marge se présente comme suit :

$$4\% \times (\text{Provisions mathématiques}) \times \frac{\text{Provisions mathématiques nettes de cessions en réassurances}}{\text{Provisions mathématiques brutes de réassurance}}$$

Ce rapport doit être $\geq 85\%$

- ✓ Marge de solvabilité minimale vie sur la base des capitaux sous risque :

Les capitaux sous risque sont égaux aux capitaux assurés (engagement contractuel maximal de l'assureur) diminués des provisions techniques (quote-part de l'engagement déjà mise en réserve). Cette marge de solvabilité minimale est égale à 0,3% des capitaux sous risques multiplié par le rapport entre le montant des capitaux sous risques nets de cessions et rétrocessions en réassurance et le montant des capitaux sous risque bruts de réassurances sans que ce rapport ne puisse être inférieur à 50 %.

Le calcul de la marge se présente comme suit :

$$0,3\% \times (\text{Capitaux sous risque}) \times \frac{\text{Capitaux sous risques nets de cessions et rétrocessions en réassurance}}{\text{Capitaux sous risque bruts de réassurance}}$$

Ce rapport doit être $\geq 50\%$

Avec :

$$\text{Capitaux sous risque} = \text{Capitaux assurés} - \text{Provision mathématique}$$

- **Coût de la marge de solvabilité (CMS)** Cette marge de solvabilité est donc « bloquée », dans le sens où elle est placée à un taux de rendement inférieur aux objectifs de rentabilité des actionnaires qui correspond au taux d'actualisation. Cela représente un manque à gagner qui va constituer une charge supplémentaire à prendre en compte lors de la détermination de la VIF. Ce coût de la marge de solvabilité se calcule selon deux méthodes : une selon la vision « coût d'opportunité » et l'autre selon la vision « valeur financière ».

- ✓ **La vision « coût d'opportunité » :** L'actionnaire, qui attend un rendement pour son capital égal au taux d'actualisation, ne reçoit que le taux de rendement des actifs (après impôt) placés en couverture de la marge de solvabilité. Le coût de la marge de solvabilité à la date de projection i (CMS_i) correspond ainsi à la différence entre ces deux rendements :

$$CMS_i = MS_{i-1} * (T_{act} - TRA_{après impot})$$

Où :

MS_{i-1} = marge de solvabilité estimée à la date de projection précédente,

T_{act} = taux d'actualisation,

$TRA_{après impôt}$ = taux de rendement des actifs après impôt placés en couverture de la marge de solvabilité.

Pour connaître le coût total de la marge de solvabilité à la date de calcul (CMS_A), il suffit ensuite de sommer les CMS_i en les actualisant suivant le taux d'actualisation considéré :

$$CMS_A = \sum \frac{MS_{i-1}(T_{act} - TRA_{après impot})}{(1 + T_{act})^i}$$

- ✓ **La vision « valeur financière » :** Dans cette optique, les variations de marge sont assimilées à des revenus (négatifs en cas de pertes) au même titre que les intérêts, mais ne sont pas imposables. Cette série de flux a une certaine valeur actuelle pour l'actionnaire, évaluée selon le taux d'actualisation. Le coût de la marge de solvabilité (CMS_B) correspond au montant de capital nécessaire pour la marge de solvabilité initiale, diminuée de la valeur actuelle de la série de flux et du capital actualisé nécessaire pour couvrir la marge de solvabilité à l'horizon de projection (MS_N) :

$$CMS_B = MS_0 - \frac{MS_N}{(1 + T_{act})^N} - \sum \frac{MS_{i-1} * TRA_{après impot} + MS_{i-1} - MS_i}{(1 + T_{act})^i}$$

Pour Assurance Maghreb Vie, l'évaluateur a opté pour la vision financière.

Mission de Due Diligence et ajustements

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la société Assurances Maghreb Vie a confié une mission de due diligence financière, fiscale et juridique au cabinet PriceWaterhouseCoopers-PWC, et ce dans le but de mieux apprécier sa situation financière ainsi que sa situation fiscale et sociale et de déceler les éventuels risques auxquels elle pourrait faire face. L'examen du rapport de Due Diligence a fait ressortir un risque fiscal et social de 378 KDT.

L'actif net ajusté de la société au 31/12/2021 s'élève à 79 238 KDT.

Affectation du résultat

Les dividendes relatifs à l'exercice 2021 qui s'élèvent à 3 780 KDT ainsi que le montant affecté au fonds social qui s'élève à 80 KDT ont été déduits pour la détermination de la valeur des fonds propres de la société Assurances Maghreb Vie.

2.2.2. Méthodologie et choix des paramètres

Détermination du taux d'actualisation

Le coût des fonds propres correspond au taux de rendement attendu par les actionnaires d'une entreprise. Pour sa détermination l'évaluateur a utilisé le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce taux est déterminé par la formule suivante :

$$K_{cp} = R_f + \beta_i (R_m - R_f)$$

Avec :

- R_f : Taux de placement sans risque correspondant au taux de BTA 8% de 2033 tel qu'apparaît au niveau du bulletin de Tunisie Clearing du 29/06/2022.
- $(R_m - R_f)$: Prime de risque de marché : La dernière prime de risque utilisée lors des dernières IPO sur la Bourse tunisienne est égale à 6,5%. Étant donné la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que celle du secteur bancaire, l'évaluateur a opté pour une prime de risque de 7,5%.
- β_i : Coefficient de sensibilité du titre i : Le Bêta désendetté des sociétés d'assurance vie dans les pays émergents tel que publié au niveau du site Damodaran s'élève à 0,63. Par mesure de prudence, une surcote de 120 points de base a été appliquée au Bêta désendetté tel qu'il figure au site Damodaran. Le Bêta utilisé est de 0,75.

Les paramètres retenus dans le calcul du coût des fonds propres sont ainsi les suivants :

Rf	9,65%
β désendetté	0,75
Prime de risque	7,5%
Kcp	15,28%

Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini a été fixé à 1%, un niveau qui, pour l'évaluateur, semble prudent eu égard au profit de croissance de la société et également au taux de croissance du PIB nominal du pays à long terme.

Le calcul de l'actif net ajusté à fin 2021 se présente comme suit :

En KDT	2021
Actif net reporté	72 697
Ajustements	
Plus/moins-value latente sur placements	11 119
Plus-value latente sur placements immobiliers	4 359
Plus-value latente sur placements de titres cotés	3 902
Plus-value latente sur placements de titres non cotés	219
Plus-value latente sur titres OPCVM	2 731
Plus-value latente sur BTA	2 689
Impôts sur les +/- values latentes sur placements	(2 780)
Risque fiscal et social	(378)
Provisions pour égalisation	587
Provisions COVID-19	1 213
Réserves pour fonds social	(763)
Liquidités fonds social	(176)
Dividendes à distribuer	(3 780)
Affectation réserves fonds social	(80)
Total ajustements	7 743
Actif net ajusté (taux de droit commun)	80 440
Taux d'impôt effectif	28,64%
Impôts sur les +/- values latentes sur placements	(3 981)
Actif net ajusté (taux effectif)	79 238

Source : Rapport de Due Diligence

Suite aux ajustements opérés lors de la mission de Due Diligences, l'actif net de la société s'établit à 79 238 KDT en appliquant le taux d'impôt du droit commun de 20%. Dans le cas de l'utilisation de la moyenne des taux effectifs, l'actif net ajusté serait de 78,7 MDT. Les ajustements sont relatifs aux plus-values latentes sur les titres cotés, aux plus-values latentes sur les titres non cotés, aux plus-values latentes sur les titres des OPCVM et les ajustements BTA.

2.2.3. Valorisation de la société Assurances Maghrebria Vie

A. Valorisation par la méthode des multiples

Un échantillon de sociétés comparables est composé de sociétés cotées opérant dans le secteur de l'assurance vie (sur le marché tunisien et des pays émergents). Les multiples comparables retenus sont : le multiple de résultat (P/E) et le multiple des fonds propres P/B.

a. Les multiples locaux

Company Name	PER	P/BV
Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE	15,6x	2,1x
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	12,7x	0,7x
BH Assurance	9,8x	1,6x
Société Tunisienne de Réassurance	7,9x	0,6x
Assurances Maghrebria SA	8,7x	1,9x
Médiane	9,8x	1,6x

Source : S&P Capital IQ

Multiple	Valeur	Agrégat	Valeur fonds propres (En KDT)
PER	9,8x	Résultat net 2021 = 12 587 KDT	123 475
P/B	1,6x	Actif Net Corrigé 2021 = 79 238 KDT	126 781
Moyenne			125 128

La valeur des fonds propres de la société Assurances Maghrebria Vie selon le premier échantillon est de 125,1 MDT.

b. Les multiples étrangers

Company Name	PER	P/BV
Adamjee Life Assurance Company Limited	19,0x	1,5x
Manulife Holdings Berhad	9,4x	0,4x
China Life Insurance Company Limited	6,1x	0,5x
Bangkok Life Assurance Public Company Limited	16,0x	1,3x
Anadolu Hayat Emeklilik Anonim Sirketi	8,1x	2,7x
AgeSA Hayat ve Emeklilik Anonim Sirketi	8,7x	4,9x
National Life and General Insurance Company SAOG	15,2x	1,3x
Médiane	9,4x	1,3x

Source : S&P Capital IQ

Multiple	Valeur	Agrégat	Valeur fonds propres (En KDT)
PER	9,4x	Résultat net 2021 = 12 587 KDT	118 314
P/B	1,3x	Actif Net Corrigé 2021 = 79 238 KDT	103 009
Moyenne			110 662

La valeur des fonds propres de la société Assurances Maghrebria Vie selon le deuxième échantillon est de 110,7 MDT.

En raison des spécificités du marché tunisien, une pondération de 75% a été attribuée à l'échantillon local contre 25% pour l'échantillon étranger. La valeur des fonds propres de la société Assurances Maghrebria Vie basée sur cette pondération est de **121,5 MDT**.

B. Valorisation par le modèle de Bates

La valeur des fonds propres de la société Assurances Maghrebria Vie calculée par le modèle de Bates se détaille comme suit :

Assurances Maghrebria Vie		
Taux de croissance moyen des bénéfices	g	15,80%
Taux d'actualisation	k	15,28%
Nombre d'année	N	5
P/O	d	45%
P/E sortie (moyenne PER Secteur)	P _n	9,8
A		1,0
B		5,0
P/E entrée		12,3
Bénéfice de l'année 2021		12 587
Augmentation de capital		-30 400
Ajustements		-4 238
Valeur des Fonds Propres		120 409

Selon le modèle de Bates, la valeur des fonds propres de la société Assurances Maghrebria Vie serait de **120,4 MDT**.

Analyse de sensibilité par rapport au P/E de sortie et au Pay Out Ratio

Pay Out Ratio

	35,00%	40,00%	45,00%	50,00%	55,00%
P/E Sortie 8,8	101	104	108	111	114
9,3	108	111	114	117	120
9,8	114	117	120	124	127
10,3	120	124	127	130	133
10,8	127	130	133	136	140

Sur la base de cette analyse de la sensibilité, la valeur des fonds propres du Groupe « Assurances Maghrebria Vie » se situe dans un intervalle compris entre 111 MDT et 130 MDT pour une variation de 500 points de base du Pay Out Ratio.

Analyse de sensibilité par rapport au P/E de sortie et au coût des fonds propres

Coût des fonds propres

	14,28%	14,78%	15,28%	15,78%	16,28%
P/E Sortie 8,8	108	108	108	108	108
9,3	114	114	114	114	114
9,8	120	120	120	120	120
10,3	127	127	127	127	127
10,8	133	133	133	133	133

Sur la base de cette analyse de la sensibilité, la valeur des fonds propres du Groupe « Assurances Maghrebria Vie » se situe dans un intervalle compris entre 114 MDT et 127 MDT pour une variation de 50 points de base du coût des fonds propres.

C. Valorisation par la méthode intrinsèque :

Détermination de la valeur intrinsèque en KDT

En KDT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Flux de résultat net	12 587	14 322	16 896	19 370	22 293	26 214
Marge de solvabilité minimale	-23 155	-24 765	-27 537	-30 557	-34 204	-38 585
Flux de marge de solvabilité min	-23 155	-1 610	-2 772	-3 020	-3 646	-4 381
Flux société - actionnaire	-23 155	12 713	14 124	16 350	18 647	21 833
Free Capital						38 585
Flux financiers actualisés	-23 155	11 028	10 629	10 674	10 560	10 726
Free Capital actualisé						18 956
Valeur Intrinsèque (VI) (2022-2026)	49 417					

Détermination de la valeur du Goodwill en KDT

VI 2026	Taux de croissance "g"	Coefficient K= 1/(kcp-g)	Goodwill	Goodwill actualisé
18 943*	1,0%	7,0	132 701	65 193

* : Pour la détermination du Goodwill, l'évaluateur a opté pour la moyenne des flux des trois derniers exercices (2024-2026).

Détermination de la valeur des fonds propres en KDT

En KDT	Valeur
Valeur intrinsèque des affaires en portefeuille (VI)	49 417
Excédents de capitaux (ANCC-marge de solvabilité min)	56 083
Embedded Value (EV=VI+EC)	105 500
Goodwill ou valeur des affaires futures (GW)	65 193
Valeur de l'entreprise	170 692
Augmentation de capital	30 400
Valeur des fonds propres	140 292

Selon la méthode intrinsèque, la valeur des fonds propres de la société Assurances Maghreb Vie est de **140,3 MDT**.

Analyse de sensibilité par rapport au taux de croissance et au coût des capitaux propres

Coût des capitaux propres

Taux de croissance g	14,28%	14,78%	15,28%	15,78%	16,28%
	0,50%	148	143	138	134
0,75%	149	144	139	135	130
1,00%	151	145	140	136	131
1,25%	152	147	141	137	132
1,50%	153	148	143	138	133

Sur la base de cette analyse de la sensibilité, la valeur des fonds propres de la société « Assurances Maghreb Vie » se situe dans un intervalle compris entre 135 MDT et 147 MDT pour une variation de 50 points de base du coût des capitaux propres.

2.2.4. Synthèse de l'évaluation

Il ressort des trois méthodes d'évaluation de la société Assurances Maghreb Vie une valorisation moyenne de **127,4 MDT** soit un prix par action de **6,370 DT**.

En MDT	Valeur
Comparables	121,5
Appraisal Value	140,3
Bates	120,4
Valorisation pré-money	127,4
Valeur de l'action en DT	6,370
Décote	4,6%
Prix d'introduction en DT	6,080
Augmentation de capital	30,4
Capitalisation d'introduction (Post-IPO)	152

La capitalisation d'introduction post-money de la société Assurances Maghreb Vie est **de 152 MDT**.

Cette valeur correspond à :

	2021 _r *	2022 _e *	2023 _p (Post-money)
PER	9,7x	8,5x	8,7x
P/B	1,5x	1,1x	1,2x

* : Chiffres pré-money.

2.3. Transactions sur le titre Assurances Maghreb Vie

Depuis 2012, 15 transactions ont été réalisées sur les titres de la société Assurances Maghreb Vie :

- 12 transactions ont été réalisées sur le marché hors cote portant sur 444 556 actions au cours moyen de 15,906 dinars ;
- 3 opérations d'enregistrement ont été réalisées portant sur 143 actions au cours unitaire de 10,000 dinars.

Lors de la réalisation de ces transactions, la valeur nominale de l'action de la société Assurances Maghreb Vie était égale à 10,000 dinars.

2.4. Liste des actionnaires mettant des titres à la vente

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital actuel	Nombre d'actions à céder
Assurances Maghreb	14 416 860	72,0843%	234 170
Union Financière Holding	4 087 990	20,4400%	2 000 000
MAAOUI Karim	212 730	1,0637%	212 730
Ste Cherif Frères	16 640	0,0832%	16 640
ROUISSI Med Lazaar	12 500	0,0625%	12 500
KAOUËCH Mhamed	10 000	0,0500%	10 000
DERBEL Abdelaziz	5 000	0,0250%	5 000
MRAD Maher	3 500	0,0175%	3 500
MRAD Ramzi Atef	3 500	0,0175%	3 500
STAMBOULI Abdelmajid	720	0,0036%	720
CHAKROUN Semia	500	0,0025%	500
BEN YAKOUB Houda	440	0,0022%	440
GUERMAZI Ridha	150	0,0008%	150
GUERMAZI Mohamed	150	0,0008%	150
Total	18 770 680	93,8534%	2 500 000

2.5. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre

Actionnaires	Nationalité	Avant l'offre et après split*		Après l'offre			
		Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital	Actions anciennes à céder	Actions nouvelles à souscrire	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital
Assurances Maghreb	Tunisienne	14 416 860	72,0843%	234 170	0	14 182 690	56,7308%
Union Financière Holding	Tunisienne	4 087 990	20,4400%	2 000 000	0	2 087 990	8,3520%
MAAOUI Karim	Tunisienne	212 730	1,0637%	212 730	0	0	0,0000%
Ste Cherif Frères	Tunisienne	16 640	0,0832%	16 640	0	0	0,0000%
ROUISSI Med Lazaar	Tunisienne	12 500	0,0625%	12 500	0	0	0,0000%
KAOUËCH Mhamed	Tunisienne	10 000	0,0500%	10 000	0	0	0,0000%
DERBEL Abdelaziz	Tunisienne	5 000	0,0250%	5 000	0	0	0,0000%
MRAD Maher	Tunisienne	3 500	0,0175%	3 500	0	0	0,0000%
MRAD Ramzi Atef	Tunisienne	3 500	0,0175%	3 500	0	0	0,0000%
STAMBOULI Abdelmajid	Tunisienne	720	0,0036%	720	0	0	0,0000%
CHAKROUN Semia	Tunisienne	500	0,0025%	500	0	0	0,0000%
BEN YAKOUB Houda	Tunisienne	440	0,0022%	440	0	0	0,0000%
GUERMAZI Ridha	Tunisienne	150	0,0008%	150	0	0	0,0000%
GUERMAZI Mohamed	Tunisienne	150	0,0008%	150	0	0	0,0000%
Autres actionnaires	Tunisienne	1 229 320	6,1466%	0	0	1 229 320	4,9173%
Offre au public (anciennes actions)**	-	-	-	-	-	2 500 000	10,0000%
Offre au public (nouvelles actions)**	-	-	-	-	5 000 000	5 000 000	20,0000%
Total		20 000 000	100%	2 500 000	5 000 000	25 000 000	100%

* L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10DT à 1DT

** Hormis les sociétés du groupe UFH

2.6. Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action ASSURANCES MAGHREBIA VIE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,080 DT** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande d'acquisition. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

2.7. Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **15/12/2022** au **23/12/2022** inclus. La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **15/12/2022**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **23/12/2022** inclus.

2.8. Date de jouissance

Les actions nouvelles à émettre et anciennes à céder dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir du 01/01/2022.

2.9. Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société Assurances Maghrebria Vie exprimées dans le cadre de de l'Offre à Prix Ferme (cf liste des intermédiaires en bourse en annexe).

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions Assurances Maghrebria Vie exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK, agence le Belvédère, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.10. Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

L'opération proposée porte sur une diffusion dans le public de 7 500 000 actions, soit 30% du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- Un Placement Global,

Comme suit :

	Nombre d'actions offertes	Montant en Dinars	% de l'offre	% du capital
Offre à Prix Ferme (OPF)	1 875 000	11 400 000	25%	7,5%
Placement Global (PG)	5 625 000	34 200 000	75%	22,5%
Total	7 500 000	45 600 000	100%	30%

Il est à signaler que les sociétés du groupe UFH⁴ ne pourront pas souscrire à la présente offre au public.

⁴ cf liste pages 48-49.

2.10.1. Offre à Prix Ferme

Le Placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de deux (2) actions nouvelles et d'une (1) action ancienne, soit un total de 625 000 quotités offertes, correspondant à 1 250 000 actions nouvelles et 625 000 actions anciennes.

Les 1 875 000 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme (représentant 25% de l'offre au public et 7,5% du capital après augmentation) seront offertes à une seule catégorie, réservée aux :

- Personnes physiques et/ou morales, autres qu'institutionnels (hormis les sociétés du Groupe UFH), sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 41 666 quotités,
- Et aux institutionnels⁵ y compris les OPCVM (hormis les sociétés du Groupe UFH) sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 416 666 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF ne peuvent pas souscrire dans le cadre du Placement Global et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre national des entreprises ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre national des entreprises, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur :

- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les institutionnels (tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse), à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 416 666 quotités correspondant à 833 332 actions nouvelles et 416 666 actions anciennes (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital) ;

⁵ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

- Un nombre de quotités qui ne peut être inférieur, pour les non institutionnels, à 20 quotités correspondant à 40 actions nouvelles et 20 actions anciennes, ni supérieur à 41 666 quotités correspondant à 83 332 actions nouvelles et 41 666 actions anciennes (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation de capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités, ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 625 000 quotités seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital après augmentation	Montant en Dinars
Personnes physiques et/ou morales, autres qu'institutionnels*, sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 41 666 quotités et institutionnels* y compris les OPCVM sollicitant au minimum 20 quotités et au maximum 416 666 quotités.	625 000	1 250 000	625 000	7,5%	11 400 000
Total	625 000	1 250 000	625 000	7,5%	11 400 000

* : Hormis les sociétés du Groupe UFH.

Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre de l'OPF peuvent être affectées au Placement Global.

2.10.2. Placement global

Dans le cadre du Placement Global, 1 875 000 quotités soit 3 750 000 actions nouvelles et 1 875 000 actions anciennes représentant 75% de l'offre au public et 22,5% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs (hormis les sociétés du Groupe UFH) désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 015,680 DT.

Catégorie	Nombre de quotités	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions anciennes	Répartition en % du capital social après augmentation	Montant en Dinars
Placement Global (PG)	1 875 000	3 750 000	1 875 000	22,5%	34 200 000

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF, et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs des titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus citées, préalablement fixées au vendeur et ce, pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre national des entreprises) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne doit pas être inférieur à 13 707 quotités correspondant à 27 414 actions nouvelles et 13 707 actions anciennes, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 015,680 Dinars, et qui ne peut être supérieur à 41 666 quotités correspondant à 83 332 actions nouvelles et 41 666 actions anciennes, soit un montant de 759 987,840 Dinars pour les non institutionnels, et ne peut être supérieur à 416 666 quotités correspondant à 833 332 actions nouvelles et 416 666 actions anciennes, soit un montant de 7 599 987,840 Dinars, pour les institutionnels.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme et inversement.

2.11. Transmission des demandes et centralisation

2.11.1. Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en Bourse transmettent à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2.11.2. Placement Global

A l'issue de l'opération de placement, MAC SA intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Global au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de MAC SA, intermédiaire en Bourse et comporter son cachet.

2.12. Ouverture des plis et dépouillement

2.12.1. Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

2.12.2. Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet, à soumettre à la commission de dépouillement.

2.13. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. En cas de suite positive (diffusion de 30 % du capital auprès du public), l'avis précisera par intermédiaire le nombre de quotités attribuées, les demandes d'acquisition retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

2.14. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre au public connaîtrait une suite favorable (diffusion de 30 % du capital auprès du public), la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire en bourse, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire en bourse est tenu d'envoyer à TUNISIE CLEARING les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de TUNISIE CLEARING.

Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le code ISIN : TNDKJ8068X14.

Tunisie Clearing a attribué aux actions nouvelles de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le code ISIN : TNMSXIDXJE02.

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par TUNISIE CLEARING dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse.

2.15. Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : Intégrale

Jouissance : 01/01/2022

2.16. Droits attachés aux actions

Selon l'article 12 des statuts de la société, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2.16.1. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.16.2. Régime fiscal applicable

Droit commun.

2.17. Marché des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au marché principal de la cote de la Bourse a été présentée à la BVMT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a demandé l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 DT et composant la totalité de son capital.

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 20/10/2022, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Selon la BVMT, l'admission définitive des 25 000 000 actions de nominal de 1 DT chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et 5 000 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'offre au public, reste toutefois tributaire des conditions suivantes :

- La présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité portant sur un montant de 4,5 MDT et 625 000 actions.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse MAC SA a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (diffusion de 30 % du capital), l'introduction des actions ASSURANCES MAGHREBIA VIE se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse au cours de **6,080 DT** l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

2.18. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi.

Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

2.19. Avantage fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi 2010-29 du 07 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions en bourse, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi des finances pour l'année 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 20% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35% et qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la BVMT au cours de la période allant du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2024 et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission, à condition de respecter la condition du taux d'ouverture du capital au public de 30% au moins.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société Assurances Maghreb Vie porte sur l'ouverture au public de 30% de son capital social, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

2.20. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions de la société ASSURANCES MAGHERBIA VIE a été établi entre l'Union Financière, intermédiaire en Bourse et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA portant sur un montant de 4 500 000 DT et 625 000 actions.

2.21. Régulation du cours boursier

La société Assurances Maghreb SA, actionnaire de référence de la société Assurances Maghreb Vie, détenant actuellement 72,08% de son capital, s'engage, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à l'Union Financière (UFI), intermédiaire en Bourse.

2.22. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

2.23. Engagements de la société

2.23.1. Représentation au Conseil d'Administration

La société Assurances Maghreb Vie s'engage à réserver :

- Deux sièges au Conseil d'Administration au profit d'administrateurs indépendants ;
- Au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « Assurances Maghreb Vie » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions « Assurances Maghreb Vie » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.

2.23.2. Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.

2.23.3. Engagement de respecter l'article 29 du Règlement Général de la Bourse

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage à respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.

2.23.4. Engagement de se conformer à la réglementation de TUNISIE CLEARING

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage, en sa qualité d'adhérent à TUNISIE CLEARING, à se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur.

2.23.5. Engagement de se conformer à l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'APE

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

2.23.6. Tenue de communications financières

La société Assurances Maghrebria Vie s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.24. Engagements de l'actionnaire de référence de la société

2.24.1. Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

La société Assurances Maghrebria SA, actionnaire de référence de la société Assurances Maghrebria Vie, détenant 56,73% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

2.24.2. Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

La société Assurances Maghrebria SA, actionnaire de référence de la société Assurances Maghrebria Vie, détenant 56,73% du capital de la société après l'ouverture du capital, s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des Business Plans de la société et du Groupe.

2.25. Engagement de céder un nombre d'actions égal à la moitié de celui souscrit à l'augmentation de capital

Les actionnaires cédants⁶ s'engagent à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement à la moitié du nombre des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive.

⁶ * : cf liste page 33

Chapitre 3 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Cadre général

Dénomination sociale	Assurances Maghreb Vie
Nationalité	Tunisienne
Siège social	24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis Belvédère
Téléphone / Fax	71 155 700 / 71 843 993
Site web	www.maghreb.com.tn
Forme juridique et législation particulière applicable	Société anonyme d'assurance régie par le Code des Sociétés Commerciales et le Code des Assurances promulgué par la loi n°92-24 du 9 Mars 1992 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
Date de constitution	23 octobre 2009
Durée de vie	99 ans
Objet social (article 2 des statuts)	<p>La société a pour objet de pratiquer les opérations d'assurances suivantes en Tunisie et à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute opération comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et toutes autres opérations à titre complémentaire. • Toute opération d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange des versements uniques ou périodiques des engagements déterminés quant à leur durée et à leur montant et toutes autres opérations à titre complémentaire. <p>Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.</p>
Identifiant unique	1121936X
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social (article 7 des statuts)	Le capital de la société est fixé à la somme de Vingt Millions (20 000 000) de dinars ; divisé en vingt millions (20 000 000) actions d'une valeur nominale d'un dinar (1 DT) chacune.
Régime fiscal	<p>La société est soumise aux dispositions du droit fiscal commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 49 du Code de l'IRPP et de l'IS, promulgué par la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010 ; • Articles 44 et 52 du Code de l'IRPP et de l'IS ; • Loi n°88-61 du 02/06/1988 promulguant le code de la TVA ; • Article 35 du Code des Impôts Locaux ; • Article 32 du Code de la Fiscalité Locale ; • Article 53 de la loi des finances pour 2018 ; • Article 39 de la loi des finances pour 2020 ; • Article 52 de la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017 ; • Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 ; • Article 10 du décret-loi 2020-30 du 10 juin 2020 ; • Article 32 du Code des Procédures Fiscales ; • Article 35 de la loi des finances pour 2017.

3.1.2. Clauses statutaires particulières

1. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (Article 32 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissement et provisions constituent les bénéfices ou les pertes de l'exercice. Sur le bénéfice de chaque exercice majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est tout d'abord prélevé :

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves statutaires.

Le reliquat constitue le bénéfice distribuable. Sur ce bénéfice, il est prélevé toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant. Le surplus est réparti entre les actionnaires en prorata de leurs droits dans le capital selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale. Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement. Dans le cas de dépassement du délai de trois mois susvisés, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

2. Droits et obligations attachés aux actions (Article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fond est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale et Spéciale.

3. Dispositions communes aux assemblées ordinaires et extraordinaires

Règles communes à toutes les assemblées (Article 26 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont constitutives, ordinaires ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

- I. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou par un mandataire désigné en justice à la demande d'actionnaire représentant au moins trois pour cent du capital social.
Après la dissolution de la société, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.
Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.
La convocation est faite par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions figurant à son ordre du jour lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation ; néanmoins, elle peut en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité de capital prévue par l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir à l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

- II. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- III. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration et le cas échéant par l'administrateur délégué ou toute autre personne désignée à cet effet par l'assemblée des actionnaires. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptants ces fonctions, qui disposent par eux même ou comme mandataires, d'un droit de vote. Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séances, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.
- IV. Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires parvenus à la société dans les délais fixés par les avis publiés dans le cadre de la convocation.

4. Assemblées Générales Ordinaires (Article 27 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société ;
- Approuver selon le cas, les états financiers de l'exercice écoulé ;
- Prendre des décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ou de celui de directoire et de celui du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire est compétente pour prendre toutes décisions autres que celles réservées aux assemblées générales extraordinaires.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale doit contenir les énonciations suivantes : la date et le lieu de sa tenue, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint, les documents et les rapports soumis à l'assemblée générale, un résumé des débats, le texte des résolutions soumises aux votes et son résultat.

Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

5. Assemblées Générales Extraordinaires (Article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire ne sont valablement prises que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital social et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit au vote.

3.1.3. Lieu de consultation des documents de la société

Siège social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis Belvédère.

3.1.4. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Mme Imen DRIDI BOUHAMED

Directeur Comptable et Financier de la société Assurances Maghreb Vie

Tél : 71 100 967

Tél : 71 788 334

Email : imen.bouhamed@maghreb.com.tn

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- **Capital social** : 20 000 000 DT
- **Nombre d'actions** : 20 000 000 actions
- **Nominal** : 1 DT
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance** : 1er janvier 2022

3.3. Evolution du capital social

Organe de la décision	Date de la décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en DT
			Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AGC	23/10/2009	Constitution	5 000 000	500 000	5 000 000	500 000	10
AGE	30/05/2011	Augmentation du capital en numéraire	5 000 000	500 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE	09/12/2016	Augmentation du capital par incorporation des réserves	10 000 000	1 000 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE	25/11/2022	Réduction de la valeur nominale et reconstitution du nombre d'actions	-	-	20 000 000	20 000 000	1

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2022

3.4.1. Structure du capital au 30/06/2022*

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	74	1 999 929	19 999 290	99,9965%
Personnes Morales	5	1 853 099	18 530 990	92,6550%
Ayant 3% et plus	2	1 850 485	18 504 850	92,5243%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,0000%
Public ayant au maximum 0,5%	3	2 614	26 140	0,1307%
Personnes Physiques	69	146 830	1 468 300	7,3415%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,0000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	91 758	917 580	4,5879%
Public ayant au maximum 0,5%	64	55 072	550 720	2,7536%
Actionnaires Etrangers	0	0	0	0,0000%
Personnes Morales	0	0	0	0,0000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,0000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,0000%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,0000%
Personnes Physiques	0	0	0	0,0000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,0000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,0000%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,0000%
Rompus	6	71	710	0,0036%
Total Actions en Circulation		2 000 000	20 000 000	100,0000%

* : Au 30/06/2022, le capital social de la société Assurances Maghrebria Vie s'élève à 20 000 000 DT divisé en 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune.

3.4.2. Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2022

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Assurances Maghrebria	Tunisienne	1 441 686	14 416 860	72,08%
Union Financière Holding	Tunisienne	408 799	4 087 990	20,44%
TOTAL		1 850 485	18 504 850	92,52%

3.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2022

Membres des organes d'administration et de direction	Qualité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Mohamed Nabil ESSASSI	Président du Conseil d'Administration	2	20	0,0001%
Habib BEN HASSINE	Directeur Général	0	0	0
Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA	Directrice Générale Adjointe	0	0	0
Union Financière Holding	Administrateur	408 799	4 087 990	20,4400%
Assurances Maghrebria	Administrateur	1 441 686	14 416 860	72,0843%
Mariam MAAOUI épouse DARGHOUTH	Administrateur	10 636	106 360	0,5318%
Sonia TRABELSI épouse GOULET	Administrateur	9 644	96 440	0,4822%
Sami BEZZARGA	Administrateur indépendant	0	0	0
TOTAL		1 870 767	18 707 670	93,5384%

3.4.4. Nombre d'actionnaires au 30/06/2022

Au 30/06/2022 le capital de Maghebia Vie est réparti entre 74 actionnaires :

- 5 personnes morales ;
- 69 personnes physiques.

3.5. Description sommaire du Groupe UFH au 31/12/2021

3.5.1. Historique du Groupe

La société UFH est une société anonyme constituée le 28 juin 1993. Elle a pour objet la détention et la gestion de participations directes et indirectes dans le capital d'autres sociétés ainsi que toutes opérations connexes compatibles avec son objet.

Le capital social initial de la société était de 1 000 000 DT, il s'élève actuellement à 65 000 000 DT. La société UFH couvre actuellement cinq secteurs d'activités : la finance, l'industrie, le tourisme, les services et l'immobilier.

UFI GROUP est aujourd'hui l'un des plus importants groupes d'affaires tunisiens qui se développe de plus en plus tant au niveau local qu'international en investissant dans le cœur de métier de ses secteurs d'activité.

La société UFH contrôle les sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Date de création	Activité	Capital	% de contrôle	% d'intérêt Groupe
Secteur Financier						
Union Financière HOLDING UFH	TUNISIE	28/06/1993	La détention et la gestion des participations directes et indirectes dans le capital d'autres sociétés ainsi que toutes opérations connexes compatibles avec son objet,	65 000 000 DT	100,00%	100,00%
Union Financière UFI	TUNISIE	22/09/1977	Intermédiation en bourse et Gestion d'Actifs	5 000 000 DT	97,65%	97,65%
Assurances Maghrebria	TUNISIE	16/01/1973	Assurance et Réassurance	45 000 000 DT	74,10%	73,34%
Assurances Maghrebria Vie	TUNISIE	23/10/2009	Assurance vie	20 000 000 DT	92,48%	73,30%
Maghrebria financière SICAR	TUNISIE	24/03/1998	Investissements en Capital Risque	5 000 000 DT	100,00%	77,72%
Secteur Industriel						
CAVEO AUTOMOTIVE HOLDING	Espagne	22/07/2008	Société d'Investissement en Valeurs Mobilières, de Participations par les moyens de ses fonds propres et de gestion de participations	13 200 000 €	100,00%	100,00%
CAVEO AUOMATIVE TUNISIA	TUNISIE	25/06/1981	Fabrication et commercialisation d'équipements de suspension de véhicules automobiles	55 000 000 DT	73,99%	66,65%
CAVEO AUOMATIVE SPAIN	Espagne	01/01/1917	Fabrication et commercialisation d'équipements de suspension de véhicules automobiles	5 400 000 €	100,00%	70,90%
SICAME	TUNISIE	24/04/1970	Construction, Transformation, Réparation de Carrosseries	18 000 000 DT	98,30%	88,18%
SICAME ALGERIE	ALGERIE	21/09/2005	Représentation commerciale	102 000 000 DZ	99,99%	83,46%
SICAME INTERNATIONAL	TUNISIE	21/12/2007	Commerce international	150 000 DT	99,99%	85,32%
CAVEO SERVICES	TUNISIE	18/12/2013	Commerce international	150 000 DT	99,99%	66,64%
RESENS	TUNISIE	31/12/2020	Activité de contrôle et analyses techniques Recherche et développement et autres sciences physiques et naturelles	1 500 000 DT	99,99%	73,98%

SECTEUR SERVICES						
Société d'assistance financière et informatique SAFI	TUNISIE	26/04/1989	Assister et conseiller toute entreprise en matière financière informatique planification et organisation.	1 000 000 DT	100,00%	100,00%
CODWAY	TUNISIE	22/01/2011	Le développement informatique, L'intégration informatique, Les services informatiques.	4 000 000 DT	100,00%	73,33%
Société de matériel de climatisation SMC	TUNISIE	07/06/1984	Distribution du matériel réfrigérateur, la climatisation et équipement thermique.	1 000 000 DT	87,68%	83,06%
SECTEUR IMMOBILIER						
BOURAK Immobilière	TUNISIE	07/03/2002	Promotion immobilière.	4 700 000 DT	88,19%	87,97%
Société Industrielle Hydromécanique HYDROMECA	TUNISIE	14/07/1977	Fabrication industrielle et transformation d'équipements	3 500 000 DT	100,00%	99,77%
Société de développement et de réalisation industrielle et commerciale SODRIC	TUNISIE	20/05/1995	Etude, Conseil, Assistance technique et prestations de services de tous genres	670 000 DT	100,00%	99,45%
Société Industrielle d'accessoires de véhicule SIAV	TUNISIE	16/07/1984	Fabrication et commercialisation de diverses pièces et accessoires de carrosserie industrielle.	3 075 000 DT	100,00%	99,28%
MONTPLAISIR	TUNISIE	02/09/1997	L'achat, la vente, la location, la gestion et l'exploitation de tout bien immobilier.	180 000 DT	99,99%	99,97%
Société d'étude et de développement industriel SEDI	TUNISIE	25/09/2008	Etude et développement de projets industriels	1 100 000 DT	100,00%	99,28%
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	TUNISIE	11/06/1990	Promotion immobilière.	5 000 000 DT	100,00%	73,32%
SECTEUR TOURISQUE						
ABV TUNISIE	TUNISIE	08/04/1992	Construction et Gestion d'hôtels	44 000 000 DT	80,00%	75,96%
STH ELHAMMAM	TUNISIE	24/09/1982	Création, Acquisition, Construction, Vente et Location d'Etablissement balnéaire, Thermaux etc.	38 000 000 DT	40,00%	40,00%
CARAVEL	TUNISIE	28/07/2010	La gestion hôtelière, la maîtrise des mécanismes économiques et techniques d'entreprise hôtelière La gestion financière et l'aménagement d'hôtels, la représentation des entreprises hôtelières et touristiques	48 151 860 DT	78,02%	78,02%

3.5.2. Description des relations entre les sociétés du Groupe UFH au 31/12/2021

La société UNION FINANCIERE HOLDING SA a comme objet la détention et la gestion des participations directes et indirectes dans le capital d'autres sociétés ainsi que toutes opérations connexes avec son objet.

La société UNION FINANCIERE HOLDING SA exerce un contrôle sur les sociétés du groupe conformément aux articles 461 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Les conventions et opérations avec les parties liées sont établies en respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation conformément aux articles 200 et suivants et à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

La société UNION FINANCIERE HOLDING SA fournit aux sociétés du groupe des conseils et assistances en matière de contrôle de gestion et audit interne, de travaux juridiques et fiscaux, communication, de gestion de la trésorerie ou des ressources humaines, et ce en vertu des conventions de prestations de services.

En 2021, ces prestations se sont élevées à 1 974 343,675 HT.

3.5.3. Chiffres clés des sociétés du Groupe UFH au 31/12/2021

Sociétés	Monnaie	Chiffre d'affaires	Total bilan
Secteur Financier			
Union Financière HOLDING	TND	8 501 841	203 617 841
Union Financière	TND	4 381 303	27 498 690
Assurances Maghrebria	TND	203 854 145	427 984 822
Assurances Maghrebria Vie	TND	93 160 266	505 928 150
Maghrebria financière SICAR	TND	400 621	6 226 245
Secteur Industriel			
CAVEO AUTOMOTIVE HOLDING	€	1 545 028	51 215 657
CAVEO AUOMOTIVE TUNISIA	TND	126 245 487	232 641 147
CAVEO AUOMOTIVE SPAIN	€	20 650 401	21 959 457
SICAME	TND	9 901 470	12 019 619
SICAME ALGERIE	DAZ	-	74 182 548
SICAME INTERNATIONAL	TND	-	3 387 922
CAVEO SERVICES	TND	-	3 377 450
SECTEUR SERVICES			
SAFI	TND	-	1 267 579
CODWAY	TND	2 127 721	4 669 095
SMC	TND	5 281 486	6 128 665
RESENS*	TND	-	-
SECTEUR IMMOBILIER			
BOURAK	TND	29 411	7 071 636
HYDROMECA	TND	509 869	10 957 482
SODRIC	TND	79 993	2 489 487
SI AV	TND	50 000	6 337 035
MONTPLAISIR	TND	51 922	3 193 663
SEDI	TND	-	2 399 144
MAGHREBIA IMMOBILERE	TND	474 142	6 772 480
SECTEUR TOURISQUE			
ABV TUNISIE	TND	3 742 844	55 635 426
STH ELHAMMAM	TND	11 798 963	79 045 428
CARAVEL	TND	3 367 660	99 677 080

*La société RESENS a été constituée en décembre 2020 : elle n'est pas encore entrée en exploitation.

3.6. Description sommaire du Groupe Maghrebria

3.6.1. Présentation générale du groupe au 31/12/2021

Le groupe MAGHREBIA a été fondé en 1973 par M. Abdelaziz ESSASSI. Sa composition se détaille en 5 entités spécialisées dans l'assurance non-vie, l'assurance-vie, la finance, l'immobilier et les services.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 72,08 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Les sociétés du groupe Maghrebria se détaillent comme suit :

En DT

Dénomination	Activité	% Détenu	Total bilan net	Capital social	Réserves	Capitaux propres*	Résultat net
Assurances Maghrebria SA	Assurances		427 984 822	45 000 000	45 408 844	90 408 844	22 058 505
Assurances Maghrebria Vie SA	Assurances	72,08%	505 928 150	20 000 000	40 110 777	60 110 777	12 586 538
Assurances Maghrebria Immobilière SA	Immobilier	100,00%	6 772 480	5 000 000	1 225 943	6 225 943	231 498
Maghrebria Financière SICAR SA	Capital risque	100,00%	6 226 245	5 000 000	867 832	5 867 832	262 715
CODWAY SA	Services	100,00%	4 669 095	4 000 000	156 076	4 156 076	5 554

* : Capitaux propres avant résultat de l'exercice 2021.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt de la société mère du groupe Maghrebria dans les sociétés du groupe se détaillent comme suit :

	% de contrôle			Méthode de consolidation	% d'intérêt			
	Direct	Indirect	Total		Direct	Indirect	Total groupe	Hors groupe
Assurances Maghrebria Vie	72,08%	0%	72,08%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)	72,08%	-	72,08%	27,92%
Maghrebria Financière SICAR SA	82,37%	17,63%	100%	Intégration globale (+82,37% et 17,63% par l'intermédiaire de MAV)	82,37%	12,71%	95,08%	4,92%
Assurances Maghrebria Immobilière SA	56%	44%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAV)	56,00%	31,72%	87,72%	12,28%
CODWAY SA	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAV)	85,25%	10,63%	95,88%	4,12%

Assurances Maghrebria :

Désignation	
Dénomination sociale	Assurances Maghrebria SA
Date de création	1973
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle 64, Rue de Palestine/22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, Tunis Belvédère
Activité	Réalisation des opérations d'assurance Non-Vie à des particuliers, professionnels et entreprises.
Capital social au 31/12/2021	45 000 000 DT
Structure de capital et de droits de vote au 31/12/2021	Union Financière Holding : 67,98% Autres actionnaires : 32,02%
Chiffre d'affaires au 31/12/2021	203 854 145 DT
Résultat net au 31/12/2021	22 058 505 DT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2021	175 808 841 DT
Résultat net consolidé au 31/12/2021	33 144 567 DT

Assurances Maghrebria Vie :

Désignation	
Dénomination sociale	Assurances Maghrebria Vie
Date de création	2009
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite, Tunis Belvédère
Activité	Réalisation des opérations d'assurance Vie à des particuliers, professionnels et entreprises.
Capital social au 31/12/2021	20 000 000 DT
Structure de capital et de droits de vote au 31/12/2021	Assurances Maghrebria SA : 72,08% Union Financière Holding : 20,44% Autres actionnaires : 7,48%
Chiffre d'affaires au 31/12/2021	93 160 266 DT
Résultat net au 31/12/2021	12 586 538 DT
Capitaux propres au 31/12/2021	72 697 316 DT

Assurances Maghrebria Immobilière :

Désignation	
Dénomination sociale	Assurances Maghrebria Immobilière
Date de création	1990
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	64, Rue de Palestine, Tunis Belvédère
Activité	- Gestion du patrimoine immobilier du Groupe Maghrebria - Promotion immobilière
Capital social au 31/12/2021	5 000 000 DT
Structure de capital et de droits de vote au 31/12/2021	Assurances Maghrebria SA : 56% Assurances Maghrebria Vie SA : 44%
Résultat net au 31/12/2021	231 498 DT
Chiffre d'affaires au 31/12/2021	365 269 DT
Capitaux propres au 31/12/2021	6 457 441 DT

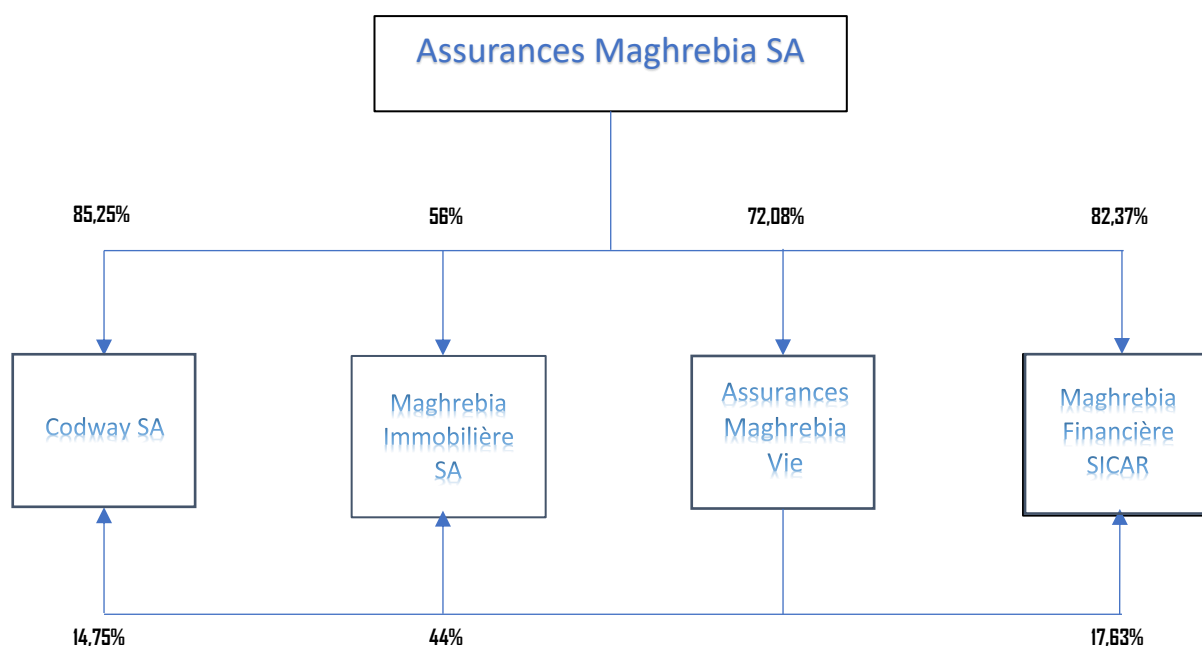
Codway :

Désignation	
Dénomination sociale	Codway
Date de création	2011
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue du lac Tanganyika Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Activité	Elle fournit aux sociétés du Groupe Maghrebria et aux sociétés du l'UFI Groupe différents services informatiques, gère leur infrastructure et projet IT ainsi que la saisie des données BPO
Capital social au 31/12/2021	4 000 000 DT
Structure de capital et de droits de vote au 31/12/2021	Assurances Maghrebria SA : 85,25% Assurances Maghrebria Vie SA : 14,75%
Résultat net au 31/12/2021	5 554 DT
Chiffre d'affaires au 31/12/2021	2 127 721 DT
Capitaux propres au 31/12/2021	4 161 630 DT

Maghrebria Financière SICAR :

Désignation	
Dénomination sociale	Maghrebria Financière SICAR
Date de création	1998
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	64, Rue de Palestine, Tunis Belvédère
Activité	Participation au capital des entreprises pour son propre compte ou pour le compte de tiers en vue de sa rétrocession.
Capital social au 31/12/2021	5 000 000 DT
Structure de capital et de droits de vote au 31/12/2021	Assurances Maghrebria SA : 82,37% Assurances Maghrebria Vie SA : 17,63%
Résultat net au 31/12/2021	262 715 DT
Chiffre d'affaires au 31/12/2021	400 621 DT
Capitaux propres au 31/12/2021	6 130 547 DT

3.6.2. Schéma financier du Groupe Maghrebias au 31/12/2021



3.6.3. Etat de participations réciproques entre les différentes sociétés du groupe Maghrebias arrêté au 31/12/2021

	Assurances Maghrebias SA	Assurances Maghrebias Vie SA	Maghrebias Financière SICAR SA	Maghrebias Immobilière SA	CODWAY SA
Assurances Maghrebias SA		72,08%	82,37%	56%	85,25%
Assurances Maghrebias Vie SA	-		17,63%	44%	14,75%
Maghrebias Financière SICAR SA	-	-		-	-
Maghrebias Immobilière SA	-	-	-		-
CODWAY SA	-	-	-	-	

3.6.4. Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Maghrebias entre le 31/12/2021 et la date de l'élaboration du présent prospectus

Néant.

3.6.5. Chiffres clés des sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021

En DT	Assurances Maghrebria SA	Assurances Maghrebria Vie SA	Maghrebria Financière SICAR SA	Maghrebria Immobilière SA	CODWAY SA
Capitaux propres*	90 408 844	60 110 777	5 867 832	6 225 943	4 156 076
Produits d'exploitation	200 427 595	91 754 145	417 746	474 142	2 127 721
Résultat d'exploitation	24 084 423	13 614 231	345 756	148 063	- 124 874
Résultat net après modifications comptables	22 058 505	12 586 538	262 715	231 498	5 554
Total Passifs	315 517 473	433 230 835	95 697	315 039	507 465
Dividendes distribués en 2021 au titre de l'exercice 2020	8 415 000	2 760 000	-	-	-
Dividendes distribués en 2022 au titre de l'exercice 2021	9 945 000	3 780 000	-	-	-

* : Capitaux propres avant résultat de l'exercice.

3.6.6. Les engagements financiers des sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021

Néant.

3.6.7. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du Groupe Maghrebria

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au système bancaire. Le Groupe prône l'indépendance entre les sociétés.

3.7. Relations de la société Assurances Maghrebria Vie avec les sociétés du Groupe Maghrebria au 31/12/2021

3.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits reçus :

Néant.

Prêts octroyés :

Néant.

3.7.2. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Créances sur les sociétés du groupe

Société	Montant en DT
Assurances Maghrebria SA	3 720 513

Dettes envers les sociétés du groupe

Société	Montant en DT
Maghrebria Immobilière	10 069
CODWAY	449 227
Total	459 296

3.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus

Néant.

Donnés

Néant.

3.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Assurances Maghrebria Vie et distribués par les sociétés du groupe

En DT

Société	Au titre de l'exercice 2021		Au titre de l'exercice 2020	
	Dividendes	Jetons de présence	Dividendes	Jetons de présence
CODWAY SA	-	-	-	-
Maghrebria Immobilière SA	-	1 000	-	1 000
Maghrebria Financière SICAR SA	-	-	-	-

3.7.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par Assurances Maghrebria Vie et encaissés par les sociétés du groupe

En DT

Société	Au titre de l'exercice 2021		Au titre de l'exercice 2020	
	Dividendes	Jetons de présence	Dividendes	Jetons de présence
Assurances Maghrebria SA	2 724 786,540	5 000*	1 989 526,680	2 500*

* : Montants bruts

3.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

Les garanties et sûretés réelles

Reçues

Néant.

Données

Néant.

Les cautions

Reçues

Néant.

Données

Néant.

3.8. Relations commerciales entre Assurances Maghrebria Vie et les autres sociétés du Groupe Maghrebria durant l'exercice 2021 :

3.8.1. Le chiffre d'affaires réalisé par Assurances Maghrebria Vie avec les autres sociétés du groupe

Encaissé

Néant.

Décaissé

Néant.

3.8.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe :

Achats

Néant.

Ventes

Néant.

3.8.3. Les prestations de service reçues ou données :

Reçues :

- La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :
 - La gestion des ressources humaines ;
 - La comptabilité de la réassurance ;
 - La gestion comptable et financière ;
 - La gestion des prestations en matière juridique ;
 - Le contrôle de la conformité ;
 - La gestion des risques ;
 - L'audit interne ; et
 - L'informatique.

En contrepartie de ces prestations, ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de 120 000 DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

- La Société Assurances Maghrebria Vie a confié à la Société Assurances Maghrebria Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société Assurances Maghrebria Immobilière a facturé en 2021 à Assurances Maghrebria Vie la somme de 94 370 DT HT.

- La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société CODWAY avec date d'effet du 1er janvier 2018 et ayant pour principal objet :
 - Système d'Information ;
 - Assistance et Développement Logiciel ;
 - Audit informatique ;
 - Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société CODWAY a facturé en 2021 à la société ASSURANCES MAGHREBIA un montant de 650 788 DT HT.

Données :

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié par délégation à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1er janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1er juin 2019.

En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture. En 2021, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a facturé la somme de 50 000 DT HT.

3.8.4. Les contrats de location

- La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1er janvier 2021 et finissant le 31 décembre 2021. Le loyer au titre de 2021 est fixé à 212 086 DT HT.
- La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 27 121 DT HT.
- La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 7 092 DT HT.
- La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer servi en 2021 est de 28 673 DT HT.

3.8.5. Les fonds gérés

Néant.

3.9. Relation de la société Assurances Maghreb Vie avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghreb au 31/12/2021 :

3.9.1. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghreb

Prêts octroyés

Néant.

Crédits reçus

Néant.

3.9.2. Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghrebria

Créances commerciales

Société	Montant en DT
Union Financière Holding	22 389

Dettes commerciales

Néant.

3.9.3. Les apports en capitaux en 2021 avec les autres parties liées autres que des sociétés du groupe Maghrebria

Néant.

3.9.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Assurances Maghrebria Vie des autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghrebria

Néant.

3.9.5. Les dividendes et autres rémunérations décaissés par Assurances Maghrebria Vie pour les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Maghrebria

En DT	Au titre de l'exercice 2021		Au titre de l'exercice 2020	
	Dividendes	Jetons de présence*	Dividendes	Jetons de présence*
UFH	772 630,110	15 000	563 994,960	7 500
M. Mohamed Nabil ESSASSI	3,780	5 000	2,760	2 500
Mariam MAAOUI épouse DARGHOUTH	20 102,040	5 000	14 677,680	2 500
Samia TRABELSI épouse GOULET	18 227,160	5 000	13 308,720	2 500
Sami BEZZARGA	-	5 000	-	2 500

* : Montants bruts

3.9.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées :

Reçues

Néant.

Données

Néant.

3.9.7. Transfert de ressources :

Néant.

3.9.8. Relations commerciales :

3.9.8.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2021 :

Encaissé

Néant.

Décaissé

Néant.

3.9.8.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Achats

Néant.

Ventes

Néant.

3.9.8.3. Prestations de services reçues ou données :

Reçues

Néant.

Données

Néant.

3.9.8.4. Contrats de location :

Néant.

3.9.9. Engagements des dirigeants par rapport à la société Assurances Maghreb Vie :

Néant.

3.9.10. Obligations et engagements de la société Assurances Maghreb Vie envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Emoluments du Président du Conseil

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 125.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 11 juin 2021.

Emoluments du Directeur Général

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

Emoluments de la Directrice Générale Adjointe

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 120.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, la Directrice Générale Adjointe bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence sont fixés à 5.000 DT Brut par an et par administrateur.

Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

- Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.
- Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.
- Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.

3.10. Dividendes

Désignation	2021	2020	2019
Résultat net (DT)	12 586 538	9 177 799	7 666 136
Montant global des dividendes (DT)	3 780 000	2 760 000	2 300 000
Capital social (DT)	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre d'actions	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Dividende par action (DT)	1,890	1,380	1,150
Dividende en % du nominal	18,90%	13,80%	11,50%
Taux de distribution	30,03%	30,07%	30,00%
Date de mise en paiement	01/06/2022	01/07/2021	01/07/2020

3.11. Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la société Assurances Maghreb vie ne sont négociés ni sur le marché local, ni à l'étranger.

De même, la société ne possède pas de titres de créances négociés sur le marché local ou à l'étranger.

Chapitre 4 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur d'activité

4.1.1. Positionnement du marché tunisien des assurances dans le monde :

Les années 2019, 2020 et 2021 ont été marquées par la propagation du virus COVID-19 qui a affecté plusieurs secteurs économiques dont celui de l'assurance. Le secteur d'assurances-vie a été particulièrement touché à cause des nombreux décès causés par la pandémie et donc de l'évolution du volume des indemnités. Toutefois, dans un contexte de reprise économique générale, l'année 2021 aura été synonyme de résilience pour les assureurs et l'activité du secteur retrouve les tendances d'avant la crise sanitaire.

En 2021, le volume total des primes mondiales s'est établi à 6 861 milliards USD contre 6 292 milliards USD en 2020, augmentant ainsi de 3,4% en termes réels. Concernant le secteur de l'assurance-vie, les primes sur l'échelle mondiale ont rebondi de 4,5% en termes réels par rapport à 2020 et leur volume s'est établi à 2 998 milliards USD en 2021 contre 2 797 milliards USD pour l'année d'avant.

Les marchés émergents sont caractérisés par :

- Une croissance au-delà de la tendance historique des primes d'assurance-vie causée par la combinaison entre croissance modérée des revenus en Chine et rendement plus solide dans les autres marchés émergents en raison de l'amélioration des conditions économiques après la récession provoquée par la pandémie et la sensibilisation accrue aux risques en raison de la crise sanitaire ;
- Une prédominance de l'assurance non-vie avec une part de 52,75%⁷ (contre 47,25% pour la branche Vie).

Concernant le taux de pénétration, la Tunisie se situe en 4^{ème} position par rapport aux pays de la région d'EMEA émergente avec un taux de 2,5%, et en 2^{ème} position dans le Grand Maghreb après le Maroc (4%) et devant l'Algérie (0,7%).

Evolution des primes émises : Tunisie VS autres pays émergents

Chiffre d'affaires (en millions de dollars)								
	Tunisie		Algérie		Maroc		Egypte	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Vie	258	223	98	96	2 453	2 239	1 286	1 094
Total	1 012	919	1 075	1 065	5 343	5 080	2 808	2 390

Source : Rapports CGA

Le poids de l'assurance-vie dans le secteur de l'assurance en Tunisie est faible (25,5%) relativement à celui au Maroc (45,9%) et en Egypte (45,8%). La part mondiale de l'assurance-vie s'élève à 43,7%.

Répartition assurance-vie et non-vie en 2021							
	Maroc	Egypte	Algérie	Tunisie	Monde	France	Italie
Vie	45,9%	45,8%	9,1%	25,5%	43,7%	62,6%	75,9%
Non-vie	54,1%	54,2%	90,9%	74,5%	56,3%	37,4%	24,1%

Source : Rapports CGA

⁷ Moyenne entre les parts de l'EMEA émergente et l'Asie pacifique émergente.

Marché de l'assurance en Afrique :

Selon les données de 2021 publiées dans le rapport CGA, les trois pays en tête du classement africain dans l'assurance-vie sont :


- L'Afrique du Sud qui trône le classement avec 41 955 millions de dollars de primes ;
- Le Maroc en deuxième position avec un volume de primes de 2 453 millions de dollars ;
- L'Egypte avec 1 286 milliards de dollars de primes.

Top des pays africains selon les chiffres de 2021


Pays	Primes (en millions USD)		Evolution 2020/2021
	2020	2021	
Afrique du Sud	33 258	41 955	26,15%
Maroc	2 239	2 453	9,56%
Egypte	1 094	1 286	17,55%
Kenya	976	1 102	12,91%
Tunisie	223	258	15,70%

Source : Rapports CGA


Informations sur le Maghreb

 La Tunisie	
Autorité de contrôle	Comité Général des Assurances (CGA)
Nombre de compagnies	24
Nombre de courtiers	65
Nombre des agents généraux	1 396
Capital minimal requis	Multibranches : 10 MDT Spécialisée : 3 MDT Mutuelle : 1,5 MDT




 L'Algérie	
Autorité de contrôle	Conseil National des Assurances (CNA)
Nombre de compagnies	23
Nombre de courtiers	44
Nombre des agents généraux	1 633
Capital minimal requis	Spécialisée : entre 1 et 5 Md DA Mutuelle : entre 600 MDA et 1 Md DA


 Le Maroc	
Autorité de contrôle	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS)
Nombre de compagnies	22
Nombre de courtiers	458
Nombre des agents généraux	1 670
Capital minimal requis	50 000 000 DH

 La Libye	
Autorité de contrôle	Libyan Insurance Supervision and Controlling Authority
Nombre de compagnies	12
Nombre de courtiers	2
Capital minimal requis	Assurance : 8M USD Réassurance : 25M USD

Informations sur d'autres pays

 La Mauritanie	
Autorité de contrôle	Autorité de Régulation du Marché des Assurances (ARMA)
Nombre de compagnies	7
Nombre de courtiers	3
Fonds de garantie	900 000 USD
Assurances obligatoires	Responsabilité civile

 L'Egypte	
Autorité de contrôle	Financial Regulatory Authority (FRA)
Nombre de compagnies	41
Nombre de courtiers	90
Capital minimal requis	Assurance-vie et non-vie : 8,4M USD
	Assurance non-vie couvrant le risque pétrolier et aviation : 16,7M USD
	Réassurance : 27,9M USD
Assurances obligatoires	Assurance voyage, RC automobile

 Le Soudan	
Autorité de contrôle	Insurance Supervisory Authority (ISA)
Nombre de compagnies	15
Nombre de courtiers	8
Capital minimal requis	Assurance : 3M SDG
	Réassurance : 3,5M SDG
Assurances obligatoires	Assurance médicale, assurance contre le kidnapping

4.1.2. Structure du secteur d'assurance en Tunisie

Le secteur des assurances en Tunisie est composé de sociétés d'assurance et de réassurance résidentes et off-shore, d'intermédiaires et d'experts en assurance, d'associations mutuelles et d'actuares.

Les sociétés résidentes sont du nombre de 24 dont 2 sociétés à forme mutuelle (MAE, CTAMA) et 22 sociétés anonymes.

15 parmi ces sociétés opèrent en multi-branches, dont 3 spécialisées en assurances Takaful (Zitouna Takaful, El Amana Takaful, Al-Takafulia).

Les autres sociétés se spécialisent chacune dans une branche particulière d'assurance. Elles sont réparties comme suit :

- 7 compagnies spécialisées dans l'assurance sur la vie et capitalisation (HAYETT, GAT Vie, Maghreb Vie, Attijari Assurance, Carte Vie, LLOYD Vie, UIB Assurance) ;
- 1 compagnie spécialisée dans l'assurance des crédits à l'exportation (COTUNACE) ;
- 1 compagnie spécialisée dans la réassurance (TUNIS RE).

Les sociétés d'assurances off-shore sont de l'ordre de 8 et sont quasi-spécialisées dans l'assurance des non-résidents et dans la réassurance.

Les intermédiaires en assurance sont de l'ordre de 1 270 en 2021, répartis entre des agents mandataires des compagnies, des courtiers et des producteurs dans l'assurance-vie.

Les agents mandataires des compagnies sont de l'ordre de 1 099.

Les bureaux de courtage sont au nombre de 63, variant entre sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée et sociétés unipersonnelles.

Les producteurs dans l'assurance-vie sont de l'ordre de 108 personnes.

Les experts et les commissaires d'avaries sont au nombre de 1 127.

Les actuares en Tunisie sont au nombre de 29.

Répartition des primes émises par branche d'activité

Primes émises par les assurances tunisiennes							
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Primes assurance-vie % Total	18,0%	20,2%	21,2%	22,5%	23,2%	24,3%	25,5%
Primes assurance non-vie % Total	82,0%	79,8%	78,8%	77,5%	76,8%	75,7%	74,5%

Source : Rapports CGA

Malgré une croissance moyenne de 15,6% dans les primes émises en assurance-vie entre 2015 et 2021 en Tunisie, la contribution de cette branche d'activité au total des primes émises dans le secteur d'assurance reste faible par rapport à celle de l'assurance non-vie.

Evolution des primes émises par les sociétés d'assurance-vie tunisiennes 2015-2021 en MDT

Primes émises par les assurances tunisiennes							
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prime assurance-vie	302,1	374,7	442,5	507,5	559,4	623,8	722,0
Total primes assurance	1 678,3	1 855,3	2 087,9	2 251,8	2 414,4	2 570,9	2 833,2
Taux de pénétration	2%	2,1%	2,2%	2,1%	2,1%	2,3%	2,5%

Source : Rapports CGA

L'examen des données des années entre 2015 et 2021 a fait ressortir une croissance moyenne du chiffre d'affaires du secteur assurance-vie en Tunisie de 15,63%.

En 2021, les primes émises en assurance-vie ont enregistré une croissance de 15,74% par rapport à 2020.

Evolution de la densité d'assurance en dinars

Densité d'assurance en dinars							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	150,5	163,1	181,6	194,0	206,2	217,8	235,8
Vie	26,9	32,9	38,5	43,7	47,8	52,9	60,1

Source : Rapports CGA

En 2021, la prime par habitant est estimée à 235,8 DT avec presque 25,5% en provenance de l'activité d'assurance-vie.

Il est important à noter que la part de l'assurance-vie dans la prime par habitant a évolué en moyenne de 6,1% entre 2015 et 2021.

En termes de part de marché concernant la branche de l'assurance-vie, les primes émises sont concentrées auprès de :

ATTIJARI ASSURANCES : 18,43%

MAGHREBIA VIE : 12,71%

ASSURANCES HAYETT : 11,16%

CARTE VIE : 9,16%

TOP-6 primes émises par sociétés en 2021 (MDT)

Top compagnies d'assurance 2021 (CA ou primes émises)	
ATTIJARI ASSURANCES	133,1
MAGHREBIA VIE	91,8
ASSURANCES HAYETT	80,6
CARTE VIE	66,1
GAT VIE	36,9
LLOYD VIE	6,4

Source : Rapports CGA

Parts de marché en 2021

ATTIJARI ASSURANCES	18,43%
MAGHREBIA VIE	12,71%
ASSURANCES HAYETT	11,16%
CARTE VIE	9,16%
GAT VIE	5,11%
LLOYD VIE	0,89%

Source : Rapports CGA

4.1.3. Positionnement de la société Maghrebria Vie

Les produits commercialisés par Assurances Maghrebria Vie sont autour de quatre catégories : Assurance Décès, Assurance Mixte (entre prévoyance et retraite), Contrats en unité de compte et Produits de Capitalisation.

Maghrebria Vie : évolution des primes émises

Primes émises par Maghrebria vie en MDT		
2019	2020	2021
66,1	77,3	91,8

TOP 3 – Primes émises 2020 - 2021

En MDT	2020	2021
ATTIJARI ASSURANCES	101,0	133,1
MAGHREBIA VIE	77,3	91,8
ASSURANCES HAYETT	58,4	80,6

Source : Rapports CGA

4.1.4. Présentation de la société Maghrebria Vie

Le groupe MAGHREBIA a été fondé en 1973 par M. Abdelaziz ESSASSI. Sa composition se détaille en 5 entités spécialisées dans l'assurance non-vie, l'assurance-vie, la finance, l'immobilier et les services.

MAGHREBIA VIE est une société appartenant au groupe MAGHREBIA. Société anonyme créée en 2009, elle a pour vocation l'assurance-vie et la protection financière des clients de différentes natures (particuliers ou professionnels). Son capital social s'élève à 20 000 000 DT et sa direction est assurée par M. Habib BEN HASSINE, en tant que Directeur Général et par Mme Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA, en tant que Directrice Générale Adjointe.

MAGHREBIA VIE se positionne parmi les leaders du secteur de l'assurance-vie en Tunisie. Grâce à ses solutions innovantes en assurance de prévoyance et épargne-retraite, elle s'est assurée une réputation d'assureur solide, sérieux et responsable.

4.1.5. Présentation des produits et réseaux de distribution de Maghreb Vie

A. Les produits

Maghreb Vie offre des produits, variant entre prévoyance et épargne. Ses modes de couverture sont répartis selon leur destinataire : particuliers, professionnels et entreprises.

Les deux cibles ont également la possibilité d'investir dans des fonds communs de placement créés par la société.

➤ **Particuliers :**

- **Sacre prévoyance** : contrat d'assurance sur mesure constitué d'un ensemble de garanties avec possibilité d'options complémentaires en cas de décès, de disparition, d'invalidité ou d'arrêt de travail ;
- **Assurance emprunteur** : prémunition contre le risque de difficultés financières en cas de décès, d'invalidité ou de disparition de l'assuré qui a contracté un prêt ;
- **Nouvelle Génération Maghreb N.G.M** : protection contre les imprévus (invalidité, accident, décès) qui inclut une garantie de versement d'un capital ou d'une rente doublée en cas d'accident, une épargne disponible et un service de conseil.

➤ **Professionnels et entreprises :**

- **Sacre prévoyance** : contrat d'assurance sur mesure constitué d'un ensemble de garanties avec possibilité d'options complémentaires en cas de décès, de disparition, d'invalidité ou d'arrêt de travail ;
- **Retraite dorée** : contrat collectif de retraite et de prévoyance avec des garanties sur mesure et des avantages pour les salariés consistant en des cotisations déductibles du montant total des revenus soumis à l'IRPP, et, pour les sociétés, soumis à l'IS.
- **Prospérité** : placements en unités de compte et opportunités d'investissement dans des Fonds Communs de Placement (FCP) de la société : FCP Maghreb Prudence, FCP Maghreb Moderne, FCP Maghreb dynamique et FCP Maghreb Select Actions.
- **Sacre capitalisation** : épargne consistant à capitaliser des différents versements effectués à un taux minimal de rendement, et qui est caractérisée de disponibilité de l'épargne et de possibilité de modifications du contrat.

B. Réseau de distribution

Les produits de la société Assurances Maghreb Vie sont distribués sur le territoire tunisien grâce à 80 agences d'assurance, 108 producteurs d'assurance-vie, 37 courtiers et 8 bureaux directs.

La répartition géographique du réseau de distribution de la société Assurances Maghreb Vie fait ressortir une concentration massive dans le Grand Tunis, suivi du sud et du centre de la Tunisie, d'où le potentiel d'expansion sur l'ensemble du territoire.

Le réseau de distribution de la société Assurances Maghreb Vie est caractérisé par :

- Une extension des réseaux d'agences et de courtiers ;
- Une formation continue, une assistance de l'ensemble du réseau et d'une communication de plans d'actions chiffrés qui mettent en pratique les orientations stratégiques de la société.

4.2. Description de l'activité de la société au 31/12/2021

4.2.1. Activité technique

4.2.1.1. Primes émises

Le total des primes émises nettes de la société Assurance Maghreb Vie est passé de **58 838 219 DT** en 2019 à **82 757 689 DT** fin 2021, réalisant ainsi une augmentation annuelle moyenne de **18,60%**.

Evolution des primes émises

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Primes émises	58 838	70 837	82 758	16,83%

4.2.1.2. Charges de sinistres

Le montant des charges des sinistres, constatées par Assurances Maghreb Vie, est passé en total de **18 478 804 DT** en 2019 à **35 866 183 DT** en 2021, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de **39,32%**.

Les charges des sinistres se détaillent comme suit :

Charges des sinistres

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Montants payés	16 255	22 018	29 198	32,61%
Variation de la provision pour sinistres	2 224	2 227	6 668	199,44%
Total	18 479	24 245	35 866	47,93%

Les charges de sinistres ont enregistré une croissance expliquée par la hausse des sinistres et capitaux arrivant à échéances, ainsi que par la hausse des rachats suite à l'instabilité de la conjoncture économique qui pousse les souscripteurs à racheter leurs contrats d'assurance.

4.2.1.3. Provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques sont passées de **304 109 189 DT** fin 2019 à **408 712 005 DT** en 2021, soit une croissance annuelle moyenne de 15,93%.

Les provisions techniques sont présentées comme suit :

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Provisions d'assurance-vie	263 311	303 258	348 211	14,82%
Provisions pour sinistres	21 296	26 968	37 663	39,66%
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	6 227	7 686	9 762	27,02%
Provisions pour égalisation	3 032	2 584	1 800	-30,33%
Provisions pour contrats en unités de comptes	10 244	10 629	11 276	6,09%
Total	304 109	351 124	408 712	16,40%

4.2.1.4. Réassurance

La société Assurances Maghreb Vie traite avec les meilleurs réassureurs de la place en termes de notation, ce qui atteste des bonnes relations entretenues.

Le résultat technique de la réassurance se détaille comme suit :

Résultat technique de la réassurance

En milliers de DT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Primes nettes	59 937	62 233	78 228	18,75%
Primes cédées aux réassureurs	(7 306)	(6 432)	(8 996)	39,86%
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	3 389	3 558	6 332	77,97%
Parts des réassureurs dans les charges de prestations	1 878	2 385	3 720	55,97%
Parts réass. dans la participation aux résultats	182	168	270	60,71%
Commissions reçues des réassureurs	146	193	129	-33,16%
Solde de réassurance	(1 712)	(127)	1 455	-1236,72%
Taux de cession	12%	10%	12%	

Au 31/12/2021, les primes cédées se sont élevées à **8,99** MDT, correspondant à un taux de cession de 12% des primes émises, contre 10% pour l'année d'avant.

L'année 2021 est également marquée par un solde de réassurance devenu positif.

4.2.1.5. Résultat technique

Le résultat technique de la société Assurances Maghreb Vie a connu une croissance de 26,26% entre 2019 et 2021, allant de **8 540 721** DT à **13 614 231** DT.

Evolution du résultat technique

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Résultat technique	8 541	12 062	13 614	12,87%

4.2.2. Activité financière

Les placements de la société Assurances Maghrebria Vie se présentent comme suit :

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Terrains et constructions d'exploitation	619	602	585	-2,80%
Terrains et constructions hors exploitation	13 702	13 506	13 311	-1,45%
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	32 756	33 812	57 593	70,33%
Obligations et autres titres à revenu fixe	272 753	319 195	354 374	11,02%
Autres prêts	1 740	1 760	2 023	14,96%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	427	759	1 111	46,43%
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte	10 244	10 629	11 276	6,09%
Total	332 241	380 263	440 274	15,78%

Le portefeuille placement d'Assurances Maghrebria Vie est caractérisé par une importance massive de la part des obligations et autres titres à revenu fixe qui s'élève à 82,09% en 2019 puis à 83,94% en 2020. Leur poids a, toutefois, diminué en 2021 pour atteindre 80,49% contre une augmentation de celui des actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP, passant de 8,89% en 2020 à 13,08% fin 2021.

4.2.3. Résultat net

Evolution du résultat net

KDT	2019	2020	2021	Variation 21-20
Résultat technique	8 541	12 062	13 614	12,87%
Produit financier net	2 804	3 221	4 032	25,19%
Résultat des activités ordinaires avant impôt	11 345	15 283	17 646	15,47%
Impôt sur les sociétés	- 3 294	- 5 313	- 5 055	-4,87%
Eléments extraordinaires	- 282	- 792	- 5	-99,33%
Effet des modifications comptables	-	102	-	
Total	7 768	9 280	12 587	35,63%

Le résultat net de la société Assurances Maghrebria Vie a connu une augmentation annuelle moyenne de 27,29%, passant de **7 768 294 DT** en 2019 à **12 586 538 DT** en 2021. Cette hausse se traduit par une augmentation nette dans les produits financiers ainsi que dans le résultat technique, accompagnée d'une baisse importante dans les charges à déduire.

4.3. Description de l'activité de la société au 30/06/2022

4.3.1. Activité technique

4.3.1.1. Primes émises

Le total des primes émises nettes de la société Assurance Maghrebria Vie est passé de **43 256 229 DT** courant le premier semestre de 2021 à **44 997 596 DT** pendant la même période en 2022, réalisant ainsi une augmentation de **4,03%**.

Evolution des primes émises

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Primes émises	44 998	43 256	82 758	4,03%

4.3.1.2. Charges de sinistres

Le montant des charges des sinistres, constatées par Assurances Maghrebria Vie, est passé en total de **14 154 886 DT** courant le premier semestre de 2021 à **18 159 228 DT** pendant la même période en 2022, enregistrant un taux de croissance annuel de **28,29%**.

Les charges des sinistres se détaillent comme suit :

Charges des sinistres

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Montants payés	17 105	10 739	29 198	59,28%
Variation de la provision pour sinistres	1 055	3 416	6 668	-69,12%
Total	18 159	14 155	35 866	28,29%

4.3.1.3. Provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques sont passées de **386 426 530 DT** fin juin 2021 à **439 196 162 DT** fin juin 2022, soit une croissance annuelle de 13,66%.

Les provisions techniques sont présentées comme suit :

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Provisions d'assurance-vie	374 582	331 702	348 211	12,93%
Provisions pour sinistres	40 856	32 436	37 663	25,96%
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	10 473	8 604	9 762	21,72%
Provisions pour égalisation	1 800	2 584	1 800	-30,33%
Provisions pour contrats en unités de comptes	11 485	11 101	11 276	3,46%
Total	439 196	386 427	408 712	13,66%

4.3.1.4. Réassurance

La société Assurances Maghreb Vie traite avec les meilleurs réassureurs de la place en termes de notation, ce qui atteste des bonnes relations entretenues.

Le résultat technique de la réassurance se détaille comme suit :

Résultat technique de la réassurance

En milliers de DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Primes nettes	49 124	47 088	78 228	4,32%
Primes cédées aux réassureurs	(4 127)	(3 832)	(8 996)	7,70%
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	1 886	2 893	6 332	- 34,81%
Parts des réassureurs dans les charges de prestations	2 596	1 465	3 720	77,20%
Parts réass. dans la participation aux résultats	82	81	270	1,23%
Commissions reçues des réassureurs	42	76	129	-44,74%
Solde de réassurance	480	683	1 455	-29,72%
Taux de cession	8,40%	8,14%	12%	0,26%

Au 30/06/2022, les primes cédées se sont élevées à **4,13** MDT, correspondant à un taux de cession de **8,4%** des primes émises, contre **8,14%** pour la même période de l'année d'avant.

4.3.1.5. Résultat technique

Le résultat technique de la société Assurances Maghreb Vie a connu une croissance de 14,34% entre le 30-06-2022 et la même période de 2021, allant de **6 541 180** DT à **7 479 294** DT.

Evolution du résultat technique

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Résultat technique	7 479	6 541	13 614	14,34%

4.3.2. Activité financière

Les placements de la société Assurances Maghrebria Vie se présentent comme suit :

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Terrains et constructions d'exploitation	577	593	585	-2,83%
Terrains et constructions hors exploitation	22 231	13 408	13 311	65,80%
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	56 885	35 883	57 593	58,53%
Obligations et autres titres à revenu fixe	366 700	340 343	354 374	7,74%
Autres prêts	2 199	1 912	2 023	15,01%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 037	563	1 111	84,27%
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte	11 485	11 101	11 276	3,46%
Total	461 112	403 804	440 274	14,19%

Le portefeuille placement d'Assurances Maghrebria Vie est caractérisé par une importance massive de la part des obligations et autres titres à revenu fixe qui s'élève à 79,53% au 30-06-2022. Leur poids a enregistré une diminution par rapport à la même période en 2021 où leur part était de 84,28% contre une augmentation de celui des actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP, passant de 8,89% au 30-06-2021 à 12,34% pendant la même période en 2022.

4.3.3. Résultat net

Evolution du résultat net

KDT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation 30/06/2022- 30/06/2021
Résultat technique	7 479	6 541	13 614	14,34%
Produit financier net	2 545	2 123	4 032	19,86%
Résultat des activités ordinaires avant impôt	10 024	8 664	17 646	15,69%
Impôt sur les sociétés	-3 286	-2 375	- 5 055	-38,39%
Eléments extraordinaires	-94	-5	- 5	1 777,94%
Total	6 644	6 284	12 587	5,72%

Le résultat net de la société Assurances Maghrebria Vie a connu une augmentation de 5,72%, passant de **6 284 423 DT** au 30-06-2021 à **6 643 735 DT** au 30-06-2022. Cette hausse se traduit par une augmentation nette dans les produits financiers ainsi que dans le résultat technique.

4.4. Indicateurs d'activité arrêtés au 30/09/2022

En KDT		3 ^{ème} trimestre 2022	3 ^{ème} trimestre 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021 ⁸
Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	Total	18 737	16 869	69 557	65 350	93 160
	Prévoyance	6 580	5 604	20 292	19 646	26 949
	Epargne	12 157	11 265	49 265	45 704	66 211
Primes cédées		2 380	2 529	6 507	6 361	8 996
Commissions		1 938	1 459	6 015	4 848	7 196
Charges de sinistres nettes		7 680	10 192	25 839	24 347	35 866
Produits financiers nets		8 065	7 870	26 633	23 675	31 281

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 30 septembre 2022 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce, pour toutes les branches (Sinistres Réglés, Commissions) et Revenus Financiers.
2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute⁹ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2022

Au terme du troisième trimestre 2022, Assurances Maghreb Vie a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **69,557 MD** contre 65,350 MD au 30.09.2021, enregistrant une augmentation de 6,44% et un taux de réalisation de 99,23% du budget prévu au terme du troisième trimestre de l'année 2022.
2. Une augmentation de la charge de sinistres nettes de 6,13%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 102,57% par rapport au budget prévu au 30.09.2022

⁸ Chiffres audités.

⁹ La charge de sinistres nette comprend les sinistres réglés nets compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

3. Des produits financiers nets de **26,633 MD** contre 23,675 MD une année auparavant, soit une progression de 12,49% et un taux de réalisation de 102,59% par rapport au budget relatif au terme du troisième trimestre 2022.

Les performances réalisées au 30 septembre 2022 confirment l'aptitude de la compagnie à réaliser les objectifs fixés dans le business plan 2022-2026.

4.5. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

L'efficacité du système de gouvernance revêt une importance critique pour la qualité de la gestion de l'entreprise d'assurance et contribue à la création de valeur grâce à la confiance des clients, des actionnaires, des salariés et du public.

Les bonnes pratiques en matière de gouvernance reposent sur des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, de structures internes favorisant la fiabilité et le caractère prudent du processus décisionnel, ainsi que l'efficacité et la transparence des activités.

Assurances Maghreb Vie applique notamment les principes suivants de gouvernance d'entreprise à tous les échelons :

- Attribution et documentation claires des tâches, compétences, responsabilités ainsi que des voies de reporting ;
- Séparation claire entre activités opérationnelles et activités de contrôle grâce à des mesures appropriées ;
- Mise en place de processus de reporting interne afin de transmettre les informations à tous les organes pertinents de l'entreprise ;
- Documentation des décisions importantes (y compris des mesures) ;
- Mise en place d'un système de gestion des risques efficace au niveau de l'entreprise et d'un système de contrôle interne (SCI) performant, y compris les fonctions de contrôle (gestion des risques, conformité, contrôle interne, audit et actuariat), et vérification périodique de leur adéquation par une partie indépendante (interne ou externe) ;
- Etablissement de principes, de processus et de structures visant à assurer le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ;
- Définition de principes, de processus et de structures destinés à identifier et traiter les conflits d'intérêts et les abus ;
- Définition de principes concernant l'éthique et le comportement attendu des collaborateurs ;
- Exigences d'honorabilité, de compétence et d'expérience applicables aux personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés ;
- Mise en place de processus garantissant que les personnes responsables de la haute direction, de la surveillance et du contrôle ainsi que de la direction opérationnelle de l'entreprise d'assurance possèdent durablement l'expérience professionnelle requise, les connaissances techniques et l'aptitude personnelle.

Les risques auxquels Assurances Maghreb Vie est exposée sont liés à ses activités, aux contraintes juridiques, commerciales et financières auxquelles elle est confrontée, ainsi qu'à son environnement externe.

Assurances Maghreb Vie procède régulièrement à des revues des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Les principaux risques auxquels Assurances Maghreb Vie est exposée et les principales mesures de gestion en place actuellement sont détaillés ci-dessous.

Assurances Maghreb Vie a identifié les catégories de risques ci-après :

▪ **Les risques de souscription et de provisionnement :**

Le risque de souscription et de provisionnement couvre l'ensemble des risques inhérents à la souscription et à la gestion des contrats d'assurance Maghreb Vie, qui génère un besoin en capital. Ces risques résultent principalement de l'inadéquation de la tarification et de l'anti-sélection des risques.

La fréquence des sinistres (Décès, Invalidité, rachat etc..), le montant des prestations à verser, les tendances de mortalité à long terme, ainsi que d'autres facteurs externes, comme ceux qui sont mentionnés ci-dessous sont tous sous le contrôle d'Assurances Maghreb Vie. Ce risque est maîtrisé à grâce à la qualité de la souscription, la sélection prudente des risques et la qualité de la gestion des sinistres. En plus, Assurances Maghreb Vie veille à ce que ses provisions soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

En règle générale, les facteurs externes (tels que les pratiques professionnelles, le contexte législatif, juridique, réglementaire, social, politique économique, financier et sanitaire) créent des incertitudes et peuvent avoir un impact défavorable sur l'activité en raison d'un changement dans l'interprétation d'un contrat, entraînant une extension du périmètre de la couverture d'assurance (par exemple via l'inapplicabilité, l'interprétation ou la présence de certaines clauses) ou une augmentation de la fréquence et/ou de la sévérité des sinistres au-delà de ce qui était attendu au moment de la souscription du contrat.

Conformément à sa stratégie de sélection des risques, Assurances Maghreb Vie cherche à maintenir un portefeuille de risques équilibré entre épargne et prévoyance. L'exposition au risque de souscription et de provisionnement est maîtrisée grâce à un suivi rigoureux du portefeuille des contrats, le respect des règles de sélection des risques, le recours à des accords de cession en réassurance et des bonnes pratiques de gestion des sinistres.

▪ **Les risques opérationnels :**

Les risques opérationnels sont inhérents à toute activité y compris celles d'Assurances Maghreb Vie. Leurs causes se répartissent en quatre grandes catégories : risques liés aux personnels, aux systèmes et aux locaux, aux processus ou aux événements externes.

Assurances Maghreb Vie a identifié les catégories de risques opérationnels suivantes :

- Clients, produits et pratiques commerciales inappropriés : Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.
- Exécution, livraison et gestion des processus : Pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou pertes subies avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnement des systèmes.
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail : Pertes résultant d'actes incompatibles au regard de la loi en matière d'emploi, de législation relative à la santé ou à la sécurité, du paiement d'indemnités ou de discrimination sociale.
- Dommages aux actifs corporels : Pertes résultant de la perte ou du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.
- Fraude interne : Pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui implique au moins une personne en interne.
- Fraude externe : Pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'effractions à la législation ou aux règles par une tierce partie.

Assurances Maghreb Vie a adopté un cadre organisationnel comprenant une organisation de plusieurs niveaux de contrôle afin de garantir une gestion optimale et un pilotage efficient des risques opérationnels. Dans ce dispositif, le rôle et les responsabilités en matière de gestion des risques opérationnels sont répartis entre trois lignes de défense :

- Les managers opérationnels qui assurent la gestion quotidienne des risques dans leur travail. (1ère ligne de défense)
- La direction gestion des risques qui est chargée du pilotage global des risques ainsi que les fonctions clés de conformité, de contrôle interne et d'actuariat. (Deuxième ligne de défense)
- L'audit interne en tant que troisième ligne de défense qui garantit une revue périodique de la pertinence du dispositif de maîtrise des risques.

L'approche de la gestion des risques opérationnels est basée sur les deux principes suivants :

- L'exhaustivité : Dans la mesure du possible, une identification complète et exhaustive de l'ensemble des risques opérationnels auxquels Assurances Maghreb Vie est exposée ;
- Proportionnalité : une fois les risques opérationnels identifiés, Assurances Maghreb Vie affecte les ressources nécessaires pour réduire ou éliminer le risque.

▪ **Le Risque de solvabilité :**

La gestion du capital est au cœur de la stratégie d'Assurances Maghreb Vie. La société a pour objectif de gérer son capital pour maximiser sa rentabilité tout en maintenant sa solvabilité dans une fourchette confortable conformément à son plan stratégique. Chaque trimestre Assurances Maghreb Vie, suit sa solvabilité réglementaire afin de détecter toute évolution trimestrielle importante et d'anticiper les mesures nécessaires pour maintenir une solvabilité adéquate. Assurances Maghreb Vie estime que ses fonds propres couvrent largement la marge de solvabilité réglementaire.

▪ **Le risque de marché :**

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait des variations des valeurs de marché ou de l'environnement macroéconomique. Cela inclut le risque de taux d'intérêt et le risque de change, le risque lié aux actions en portefeuille, et les risques immobiliers, auxquels Assurances Maghreb Vie peut être exposée à travers ses investissements.

Assurances Maghreb Vie mène une stratégie d'investissement prudente, la stratégie est définie en fonction du couple risque/rendement et tient compte de l'environnement économique et financier, et de la congruence des actifs et des passifs. Les critères d'investissement, définissent l'univers et les limites d'investissement, y compris les limites de concentration en lien avec les objectifs du plan stratégique et sont approuvées par le Conseil d'administration.

Assurances Maghreb Vie externalise la mise en place de sa stratégie d'investissement à une société du groupe « UFI ». Le gestionnaire mandaté pour la gestion des actifs, exerce sa mission en étroite collaboration avec la société. Un rapport mensuel est communiqué par le gestionnaire et des comités de placement mensuel sont programmés pendant lesquels il y a présentation des réalisations et révision éventuelle des lignes directrices devant guider les investissements à venir.

▪ **Le risque de contrepartie :**

Le risque de Contrepartie est le risque de perte qu'Assurances Maghreb Vie peut encourir dans le cadre d'opérations qu'elle effectue avec un réassureur, intermédiaire, client, autre contrepartie, lorsque ce dernier est en défaut.

Pour améliorer la gestion du risque de contrepartie, Assurances Maghreb Vie a adopté une stratégie prudente dans la sélection de ses partenaires (réassureurs, intermédiaires et clients) basée sur leur solvabilité et un suivi périodique des créances.

Les risques de contrepartie sont suivis via une approche robuste de planification stratégique et un ensemble de mécanismes de reporting réguliers.

La gestion du risque de contrepartie est au cœur de la stratégie d'Assurances Maghreb Vie. Chaque trimestre, Assurances Maghreb Vie suit les créances sur les réassureurs, les intermédiaires et les clients afin de détecter toute évolution trimestrielle importante et appliquer les mesures correctives nécessaires pour minimiser le risque de contrepartie.

▪ **Les risques stratégiques et environnementaux :**

Les risques stratégiques et environnementaux peuvent soit être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques ou le développement de produits d'assurance ou de marchés moins connus, soit par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable, soit, enfin, par des facteurs internes, tels que certaines causes de risques opérationnels. À ce titre, beaucoup de risques présentés ci-dessus, y compris les risques émergents, pourraient également entraver la réussite de la stratégie d'Assurances Maghreb Vie.

Les principaux risques stratégiques auxquels Assurances Maghreb Vie est exposée sont présentés ci-après :

- Risques liés à l'environnement macroéconomique ayant un impact sur la stratégie d'Assurances Maghreb Vie : Les principaux risques sont la reprise économique incertaine pouvant avoir un impact sur la croissance d'Assurances Maghreb Vie et le faible niveau de rendement sur les marchés financiers, amplifiant une situation concurrentielle défavorable. Les résultats d'Assurances Maghreb Vie pourraient être affectés de manière significative par la situation économique et financière du pays. Assurances Maghreb Vie dépend également des décisions de ses clients et de leur volume de primes. Dans le cas d'un environnement macroéconomique défavorable, les primes d'Assurances Maghreb Vie sont susceptibles de baisser et ses marges bénéficiaires pourraient s'éroder. Dans un contexte de récession économique, la demande pour les produits et services d'Assurances Maghreb Vie pourrait être affectée. La consommation, les dépenses publiques, l'investissement privé, la volatilité et la solidité des marchés de la dette et des actions, ainsi que l'inflation sont autant de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement économique et sur les entreprises, et donc sur le volume et la rentabilité des activités d'Assurances Maghreb Vie. Les risques liés aux changements de l'environnement macroéconomique sont suivis via une approche robuste de planification stratégique et un ensemble de mécanismes de reporting réguliers.
- Risques liés à l'environnement compétitif d'Assurances Maghreb Vie : Assurances Maghreb Vie opère dans un secteur d'activités très concurrentiel et pourrait être significativement affectée par la perte de son avantage compétitif ou si des événements majeurs pénalisaient le secteur de l'assurance. L'assurance est un secteur d'activité fortement concurrentiel. À l'instar des autres assureurs, le positionnement d'Assurances Maghreb Vie sur le marché dépend de plusieurs facteurs, tels que la perception de sa solidité financière, son expertise en matière de souscription, sa réputation, son expérience dans les secteurs où elle opère, le montant des primes, la qualité des solutions d'assurance proposées et les services offerts, notamment en matière de règlement et de paiement des sinistres.
Comme pour les risques liés à l'environnement macroéconomique, les risques liés à l'environnement concurrentiel sont suivis via une approche robuste de planification stratégique et des mécanismes de reporting réguliers à ses principaux organes de gouvernance.
- Risques liés aux développements légaux et réglementaires : Assurances Maghreb Vie est soumise à une réglementation complète et détaillée et à la supervision de l'autorité de contrôle des activités d'assurance. L'autorité de contrôle envisage ou pourrait envisager dans le futur de renforcer ou de créer de nouvelles exigences réglementaires en vue de prévenir les crises futures ou, du moins, d'assurer la solvabilité des compagnies d'assurances sous leur supervision, et de les soumettre à des mesures de contrôle renforcées et des exigences en capital plus élevées. Ces changements pourraient avoir un impact sur le calcul du ratio de solvabilité. Assurances Maghreb Vie se prépare d'une manière proactive à la mise en place de la nouvelle réglementation solvabilité basée sur les risques en procédant à la réalisation des exercices en interne basée sur le retour d'expérience inspirés soit de Solvabilité 2 soit de SBR

Maroc. De même, des évolutions législatives et réglementaires en matière comptable, fiscale, ou leur interprétation, pourraient avoir un impact défavorable sur la performance d'Assurances Maghreb Vie, y compris ses résultats financiers.

Assurances Maghreb Vie gère les développements légaux et réglementaires en prenant une position active vis-à-vis des exigences auxquelles elle est soumise ou pourrait être soumise et elle se prépare dans les temps impartis à leur mise en œuvre.

▪ **Les autres risques majeurs :**

Les deux risques suivants affectent généralement la rentabilité et la solvabilité des sociétés d'assurances.

- Risques se rapportant à la technologie et au système d'information : le système d'information est un facteur fondamental pour la bonne marche de l'activité de la société. A cet égard, la technologie et les logiciels que détient Assurances Maghreb Vie jouent un rôle important dans le processus de souscription et contribuent à sa compétitivité. Cependant le système informatique est sujet aux risques de pannes, de coupure d'électricité, d'attaque par des virus ou des pirates, ou de vols des données. Une faille ou un défaut majeur dans les contrôles internes au niveau du système informatique ou des logiciels pourraient engendrer une perte d'efficacité des équipes d'Assurances Maghreb Vie, et/ou augmenter les dépenses ou les pertes.

Assurances Maghreb Vie dispose d'une équipe d'ingénieurs très compétente formée régulièrement dans toutes les nouveautés dans ce domaine, une nouvelle gouvernance est dédiée à la sécurité informatique suivant de près l'évolution du contexte cybernétique en Tunisie et procède à la mise en place des améliorations et des actions correctives émanantes des opérations périodiques d'audit aussi bien interne qu'externe.

- Les risques se rapportant au capital humain : le capital humain d'une société d'assurance est un des éléments clés de la création de la valeur et une des composantes primordiales du patrimoine de la société. L'emploi du personnel qualifié est essentiel dans ce métier, la perte de savoir-faire et la perte de connaissance et d'expertise sont des risques majeurs. Assurances Maghreb Vie donne beaucoup d'importance à la sélection, à la formation et la rétention de son personnel et veille également à leur motivation et leur bien-être.

4.6. Dépendance de l'émetteur

Dépendance de la société vis-à-vis des produits d'assurance et du réseau de distribution

Assurances Maghreb Vie commercialise une multitude de produits d'assurances de prévoyance, d'épargne et de capitalisation qui répond à des besoins variés de différentes catégories de clientèle aussi bien des personnes physiques (salariés, professions libérale, ...) que des entreprises de divers secteurs d'activités. Le chiffre d'affaires d'Assurances Maghreb Vie au 31/12/2021 est réparti entre ses différents catégories de produits avec une contribution de 49% pour les produits Mixtes, 29% pour les produits Décès, 13% pour les produits de Capitalisation et 9% pour les produits en Unités de Compte et Mutisupports.

Quant au réseau de distribution, c'est le réseau le plus diversifié sur le marché, la contribution de chaque type de réseau dans le Chiffre d'affaires total de la compagnie est de 30% pour les producteurs en assurance sur la vie, 26% pour le bureau direct siège, 20% pour les banques et les IMF, 14% pour les Agent généraux, 7% pour les bureaux directes et 3% pour les courtiers. Le réseau des producteurs agréés est composé de plus de 90 producteurs répartis sur plusieurs régions et organisé sous forme de Zones administrées par Assurance Maghreb Vie.

D'après ce qui précède, et en raison de la diversification du portefeuille, des produits d'assurance et du réseau de distribution, Assurances Maghreb Vie n'a aucune dépendance ni vis-à-vis d'une catégorie d'assurance ni d'un réseau de distribution en particulier.

4.7. Litiges ou arbitrages en cours

- En 2019, la société Assurances Maghreb Vie a intenté une action en justice devant le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis à l'encontre d'une salariée ayant obtenu un crédit du fonds social et démissionné sans avoir payé le restant dû du crédit. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu en faveur de la société.
- En 2019, la société Assurances Maghreb Vie a intenté une action en justice devant le tribunal de 1^{ère} instance à Tunis à l'encontre d'un assuré d'un contrat temporaire en cas de décès n'ayant pas réglé sa prime d'assurance. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu en faveur de la société. Le jugement est en cours d'exécution par la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation d'un capital décès pour un montant de 35 KDT. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu en faveur de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un bénéficiaire d'un contrat temporaire en cas de décès pour la réclamation du capital restant dû du crédit pour un montant de 14,8 KDT. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu à l'encontre de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation d'un capital décès pour un montant de 20 KDT. Les jugements de 1^{ère} instance et de la cour d'appel ont été rendus en faveur de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un assuré de deux contrats d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation du rachat des contrats pour un montant de 37,2 KDT. Un expert a été désigné par le tribunal de 1^{ère} instance. Les jugements de 1^{ère} instance et de la cour d'appel ont été rendus en faveur de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un assuré d'un contrat d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation d'un capital d'invalidité selon un taux à fixer par un médecin légiste qui sera désigné par le tribunal. Aucun jugement n'a encore été prononcé.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un assuré d'un contrat d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation d'un capital à l'échéance. Une mission d'expertise a été décidée par le tribunal. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu à l'encontre de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un bénéficiaire d'un contrat temporaire en cas de décès pour la réclamation du capital restant dû de crédit pour un montant de 20,9 KDT. Les jugements de 1^{ère} instance et de la cour d'appel ont été rendus en faveur de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec les héritiers d'un assuré de contrat temporaire en cas de décès pour la réclamation du règlement du capital restant dû de crédit pour un montant de 8,5 KDT. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu en faveur de la société, un recours en appel est intenté par la partie adverse. Aucun jugement d'appel n'a encore été rendu.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec le bénéficiaire d'un contrat temporaire en cas de décès pour la réclamation du règlement du capital restant dû de crédit pour un montant de 1,1 KDT. Le jugement de 1^{ère} instance a été rendu à l'encontre de la société.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec les héritiers d'un assuré de contrat temporaire en cas de décès pour la réclamation du règlement du capital restant dû de crédit pour un montant de 14,2 KDT. Aucun jugement n'a encore été rendu.
- Assurances Maghreb Vie est en litige avec un assuré d'un contrat d'assurance vie individuel NGM pour la réclamation d'un capital d'invalidité selon un taux à fixer par un médecin légiste qui sera désigné par le tribunal. Aucun jugement n'a encore été prononcé.

4.8. Missions de Due Diligence

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la société Assurances Maghreb Vie a confié les missions de Due Diligence comptable, financière, fiscale, sociale, organisationnelle et juridique au cabinet Price Waterhouse Coopers et ce, dans l'objectif de mieux apprécier la situation financière, comptable, fiscale, sociale, organisationnelle et juridique de la société Assurances Maghreb Vie.

Conclusions de Due Diligence	Risque identifié
Cadre juridique	La société Maghreb Vie est partie à une totalité de 13 litiges en cours dont deux où elle est demanderesse et onze où elle est défenderesse. La majorité desdits litiges à l'encontre de MAV est liée à son activité d'assurance et est provisionnée convenablement par la société.
Cadre fiscal et social	Les risques fiscaux et sociaux encourus par la société Assurances Maghreb Vie se somment à 378 KDT. Le risque soulevé en matière d'IS au niveau de la société s'élève à 114 KDT et provient principalement de l'imposition des produits non comptabilisés au titre de la mise à disposition du personnel commun. Le risque soulevé en matière de TVA s'élève à 65 KDT et concerne la TVA au titre de la même raison. Le risque fiscal et social provenant des avantages en nature non déclarés s'élève à 182 KDT. Enfin, le risque soulevé en matière de CC et de CSS s'élève à 17 KDT. Il est à noter que la société n'a pas constaté de provision pour risques fiscaux et sociaux au niveau de ses comptes arrêtés au 31/12/2021.

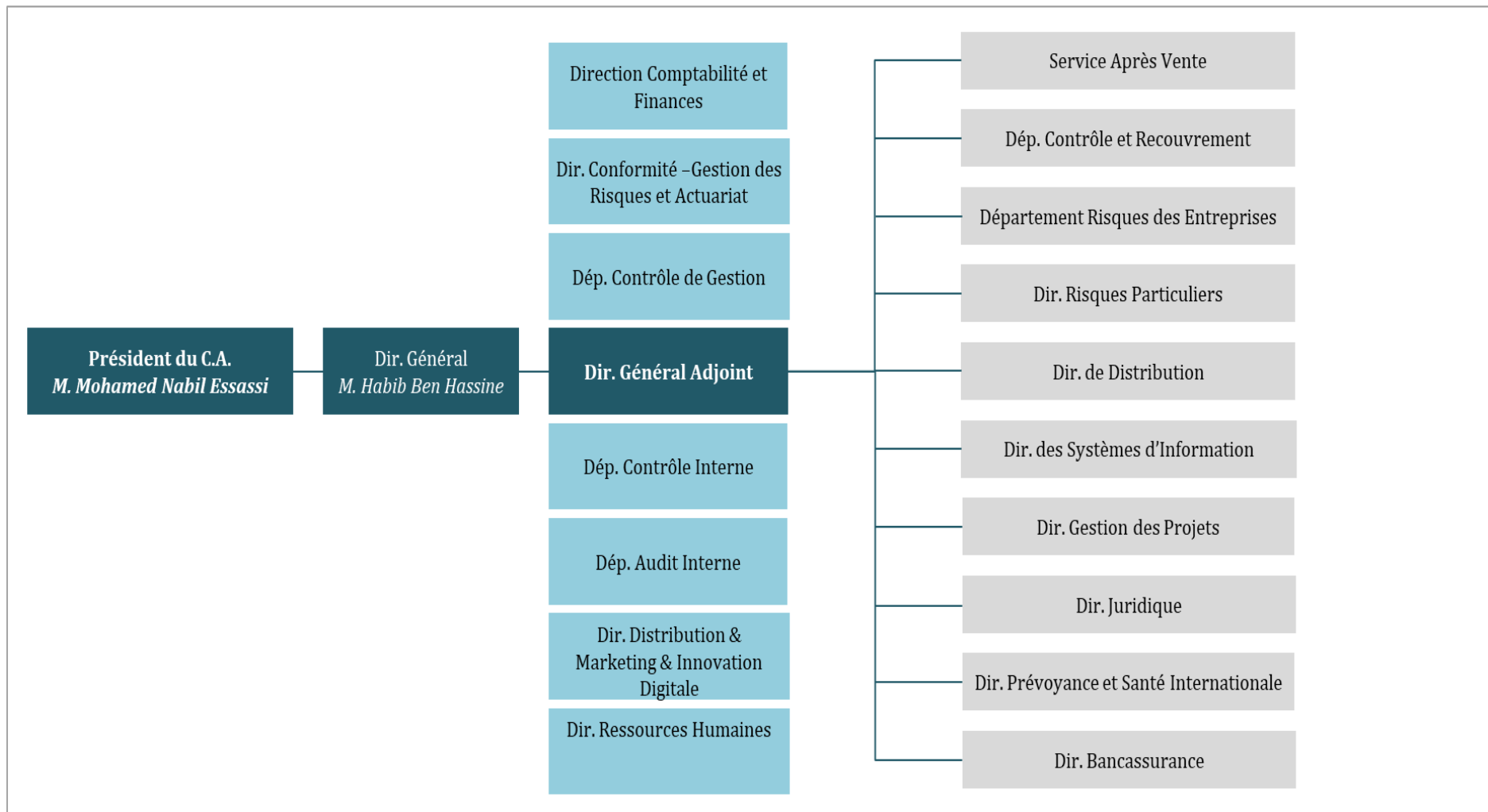
4.9. Organisation de la société Maghreb Vie

4.9.1. Gouvernance et contrôle interne de la société Maghreb Vie

4.9.1.1. Gouvernance

La société Maghreb Vie est administrée par un conseil d'administration composé de 6 membres dont un président du conseil. La direction générale est assurée par M. Habib Ben Hassine en tant que Directeur Général et par Mme Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA en tant que Directrice Générale Adjointe.

L'organisation actuelle de la société Maghreb Vie se traduit par l'organigramme suivant :



Le conseil d'administration

Missions :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre sous réserve de pouvoirs expressément attribués, par la loi, aux Assemblées des Actionnaires et dans la limite de l'objet social. Il est chargé d'étudier et de prendre les décisions relatives à la bonne marche de la Société et les affaires qui la concernent.

Composition et nominations

Le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans renouvelables. Un membre du Conseil d'Administration peut être une personne physique ou morale.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés (un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'un seul Administrateur) et le nombre des membres effectivement présents ne pouvant être inférieur à 2.

Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Ce dernier est nommé pour une durée qui ne doit pas excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration est doté du pouvoir à veiller à la réalisation des options arrêtées par le Conseil d'Administration et de représenter la Société.

Direction générale :

La Direction Générale de la société Assurances Maghreb Vie est assurée par Monsieur Habib BEN HASSINE en tant que Directeur Général et par Madame Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA en tant que Directrice Générale Adjointe. La Direction Générale représente la société vis-à-vis des tiers. Elle met en place les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, élabore des processus permettant d'identifier, de mesurer et de contrôler les risques encourus.

Comités spécialisés :

Les Comités spécialisés doivent analyser les questions techniques, rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil d'Administration et l'informer de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

- Se réunit au moins 1 fois par an
- Doit comprendre trois membres au moins
- Ne peut se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents.

Ce comité est composé de 3 administrateurs¹⁰ :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI (Président) ;
- Un représentant de l'Union Financière Holding, et
- M. Sami BEZZARGA.

¹⁰ Nominations renouvelées par le Conseil d'Administration du 11/06/2021.

Le Comité de Gestion des Risques

- Se réunit au moins 2 fois par an
- Doit comprendre trois membres au moins
- Un membre de ce Comité ne peut pas être membre du comité permanent d'Audit.
- Ne peut se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents.

Ce comité est composé de 3 administrateurs¹⁰ :

- Union Financière Holding représentée par Mme Ynen JEMAA (Président) ;
- Mme Mariem MAAOUI épouse DARGHOUTH, et
- Mme Sonia TRABELSI épouse GOULET.

Le Comité Permanent d'Audit

- Se réunit au moins 4 fois par an
- Doit comprendre trois membres au moins
- Un membre de ce Comité ne peut pas être membre du comité de Gestion des Risques.
- Ne peut se réunir que si la moitié de ses membres au moins sont présents.

Ce comité est composé de 3 administrateurs¹⁰ :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI (Président) ;
- Un représentant de l'Union Financière Holding, et
- M. Sami BEZZARGA.

Comités de direction :

La 2^{ème} ligne de maîtrise des risques est directement rattachée à la Direction Générale. La fonction de conformité est assurée par la Direction Conformité, Gestion des Risques et Actuariat.

Direction Conformité, Gestion des Risques et Actuariat

La Direction Conformité, Gestion des Risques et Actuariat est une entité créée le 4 janvier 2016 rattachée directement à la Direction Générale et assure la fonction de conformité à la société Assurances Maghreb Vie.

Cette entité est composée d'un responsable et de trois collaborateurs.

Conformément aux dispositions des articles 4 et 13 de la Décision du CGA n°01-2016 du 13 juillet 2016 portant fixation des règles de la bonne gouvernance dans les entreprises d'assurances, prescrivant la mise en place d'un système de contrôle de la conformité, la société a établi sa Charte du contrôle de la conformité. L'activité de contrôle de la conformité consiste à s'occuper de la veille réglementaire en collaboration avec la direction juridique en assurant l'interface avec le ministère des Finances, le CGA ainsi qu'avec d'autres organismes dont l'objet relève de son champs d'action.

La charte du contrôle définit la fonction de conformité comme suit :

- Le respect des normes de gestion prudentielle ;
- La gouvernance d'entreprise dont le cumul de mandats, le conflit d'intérêt et la sécurité des relations financières ;
- La prévention de la fraude, de la délinquance financière, du blanchiment d'argent et du délit d'initié ;
- La protection des données personnelles et l'obligation de confidentialité ;
- Lancement de nouveaux produits et qualité des prestations en tenant compte des dispositions de la loi sur la concurrence, la loi sur la protection des marques et la normalisation des produits et services ainsi que les règlements régissant les relations avec les tiers et le contrôle interne dans les sociétés d'assurances ;
- La déontologie professionnelle et le respect des règles d'éthique ;
- Assurer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA-LT) etc.

La 3^{ème} ligne de maîtrise couvre l'efficacité des 2 premières lignes. Elle est assurée par le département d'audit interne.

Département d'Audit Interne

- L'audit interne fournit aux organes de gouvernance une assurance globale fondée sur un plus haut degré d'indépendance organisationnelle et d'objectivité.
- Il représente l'assurance sur l'atteinte des objectifs de gestion des risques et de contrôle par les première et deuxième lignes de maîtrise.

A part les comités du système de maîtrise des risques, la Direction Générale est assistée par d'autres comités de réflexion stratégique et de développement.

Département de Contrôle de Gestion

- Le département du contrôle de gestion analyse et exploite les données économiques et financières de la société, pour procéder à l'optimisation des résultats et à l'explication des écarts pouvant exister entre le budget prévu et celui réalisé.
- Le département participe à la prise de décisions par la création d'outils tels que des tableaux de bord, et à l'édification de l'information financière qui est mise à la disposition de la direction générale ou des actionnaires.

Comité de placement

Se réunit une fois par mois. Ce comité est chargé de superviser la fonction de gestion des placements et d'investissement.

Comité de Communication et transformation digitale

Ce comité est chargé de la communication et assure la veille concurrentielle.

Comité de recouvrement

Ce comité se charge de l'analyse des impayés et décide les actions à entreprendre.

Comité Directeur

Ce comité étudie les questions d'ordre stratégiques, l'avancement des différents projets ainsi que les sujets d'actualité de la société.

Comité Stratégique

Le comité étudie le plan de développement et définit la stratégie à adopter.

Comité technique

Se réunit pour décider de la politique de souscription et des tarifs, l'étude des appels d'offre et le lancement des nouveaux produits.

4.9.1.2. Contrôle interne

La société dispose d'un manuel de procédures propre à chaque direction ou département, afin de faire correspondre les pratiques de gestion aux décisions relatives à chaque activité. La concordance entre les manuels de procédures assure un fonctionnement optimal de l'organisation et permet aux structures opérationnelles de disposer de référentiels pour la conduite et le contrôle des affaires.

Par ailleurs, il est à signaler que le commissaire aux comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, représentant le cabinet F.M.B.Z KPMG Tunisie, a relevé dans son rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2021 certaines faiblesses notamment :

- Absence d'un générateur de scénarios économiques permettant l'évaluation de la meilleure estimation des engagements d'assurance-vie ;
- Absence d'auxiliarisation du compte des intermédiaires d'assurance ;
- Gestion de l'inventaire des sinistres en partie hors application informatique de gestion ;
- Existence de dossiers sinistres anciens non clôturés ;
- Absence d'intégration comptable automatique des opérations de paie.

4.9.2. Système d'informations

Assurances Maghreb Vie sous-traite la gestion des prestations informatiques auprès d'Assurances Maghreb SA.

Objectif

Le Système d'Information cible, sur le court et moyen terme, doit être en mesure de répondre aux exigences et aux ambitions de la Stratégie Globale de la compagnie, notamment sur les plans d'innovation, d'efficacité commerciale, d'industrialisation, d'agilité et d'évolutivité.

Mission

Garantir une évolution du système d'information vers plus de sécurité et d'interopérabilité tout en assurant à la fois la protection et le décloisonnement des données.

Rôles

- Exploitation et support du système d'information actuel ;
- Développement et maintenance des systèmes front office et back office ;
- Administration des applications supports et métiers ;
- Mise en place et suivi de la politique sécurité ;
- Gestion du parc Informatique, du réseau, de la sécurité du système d'information, et des acquisitions du matériel ;
- Assistance aux utilisateurs et résolution des incidents informatiques.

Procédures et reporting

- La société Assurances Maghreb Vie dispose de procédures de gestion des projets, gestion des accès, affectation des équipements et gestion des mots de passe. Cependant, ces procédures ne sont pas mises à jour.
- Un point projet mensuel en plus du reporting trimestriel sur l'avancement des projets, les incidents ainsi que les interventions effectuées, est communiqué à la Direction Générale.

Dans le cadre du projet stratégique de 2020-2024, la DSI définit les axes de développement du système d'information comme suit :

Services et prestations

- Digitalisation : mise en production des solutions digitales et des produits en ligne.

Offres et produits

- Lancement de nouveaux produits pour vente en ligne tels que Sacre capitalisation et Sacre prévoyance ;
- Mise en ligne des API (Application Program Interface) pour répondre aux besoins de commercialisation des produits en micro-assurance ;
- Mise en place d'un espace client léger permettant de continuer la souscription à distance.

Communication

Les axes de développement pour la communication incluent le lancement d'une application mobile, enquête client (un formulaire de satisfaction après chaque achat en ligne), SMSing, Emailing et push au niveau des processus métier et un espace client pour avoir des informations ou souscrire à des contrats en ligne.

4.10. Politique sociale et effectif de la société Assurances Maghreb Vie

4.10.1. Politique sociale

Cadre réglementaire

L'activité de la société Assurances Maghreb Vie est régie par la convention collective sectorielle applicable au secteur des assurances en Tunisie. Assurances Maghreb Vie applique un régime de 40 heures pour ses employés (maximum 2080 heures par an).

Néanmoins, les agents tels que gardiens et veilleurs de nuit, soumis suivant la législation en vigueur à des dérogations dites permanentes, sont astreints à une durée hebdomadaire de travail égale à 54h.

Les modalités d'applications de ce régime particulier sont fixées d'après les nécessités de service.

En ce qui concerne les congés payés, la société s'est alignée à l'article 34 de la convention collective sectorielle qui prévoit : « Tout employé en activité a droit annuellement à un congé d'un mois. Les employés travaillant d'une manière permanente au sous-sol auront droit en outre à un congé de repos supplémentaire décompté sur la base d'un jour et demi par mois de service effectif (...).

Tout employé prenant son congé annuel avec un minimum de 15 jours durant la période du 1er novembre au 31 mars aura droit à un congé supplémentaire d'un jour par semaine de congé. ».

Politique de rémunération

La rémunération du personnel est déterminée conformément aux dispositions de la convention collective sectorielle applicable au secteur des assurances en Tunisie.

Le personnel de la société Assurances Maghreb Vie reçoit mensuellement le salaire de base, et d'autres primes telles que :

- 13ème et 14ème salaires ;
- Une Prime de rendement qui est octroyée suite à une note attribuée par les chefs d'équipes et validée par la direction générale ;
- Avancement d'échelon à l'ancienneté : consiste à passer automatiquement d'un échelon immédiatement supérieur d'une façon continue ;
- Promotion d'échelle : consiste au passage d'une échelle à une échelle supérieure ou d'une catégorie à une catégorie supérieure (qualités professionnelles de l'agent et la réalisation de ses objectifs) ;
- Promotion de titre ;
- Prime sur objectifs.

Enfin, la société attribue, à une partie de son personnel, des avantages en nature tels que les voitures de fonction, carburant, GSM, ticket restaurant, couverture médicale, etc.

Politique RH

La politique RH adoptée par Assurances Maghrebria Vie est basée sur 4 axes stratégiques : la gestion des carrières et des talents, la performance, le bien-être au travail et la digitalisation.

Procédure de recrutement

La gestion des ressources humaines de la société Assurances Maghrebria Vie est assurée par la société Assurances Maghrebria SA dans le cadre d'un contrat de sous-traitance entre les deux entités.

La politique principale de la société en termes de recrutement est de donner la priorité au recrutement interne. Cette stratégie valorise le potentiel humain de l'entreprise et motive les employés. Offrir une promotion à un collaborateur compétent présente une opportunité pour développer son talent et adopter un plan de carrière pertinent.

Par manque de disponibilité des compétences en interne et afin de profiter de celles disponibles sur le marché, Assurances Maghrebria Vie se dirige en deuxième lieu vers le recrutement externe.

Procédure de formation

La formation a pour but d'améliorer en permanence les compétences du personnel pour pouvoir remplir efficacement leurs tâches et missions.

Assurances Maghrebria Vie offre 4 types de formations :

- Inter-entreprises : réalisée par des organismes externes ;
- Intra-entreprises : réalisée par des organismes externes au sein de la société ;
- En interne : réalisée par des formateurs internes ;
- Diplômante : stages et cycles de formation.

Pour certains collaborateurs à haut potentiel, Assurances Maghrebria Vie prend en charge des formations en MBA.

Une évaluation de la formation est effectuée à la fin du processus.

Procédure d'évaluation

L'objectif de l'évaluation est de développer, motiver et améliorer les performances des individus à travers une évaluation et un feedback, en prenant en considération les perspectives et les aspirations de carrière.

L'évaluation du personnel de la société se déroule sur deux phases :

- Evaluation individuelle : évaluer chaque collaborateur à la date de fin de son contrat ;
- Evaluation annuelle : concerne tous les salariés d'Assurances Maghrebria vie, qui sont évalués une fois par an sur leurs performances et l'atteinte de leurs objectifs, à la suite de laquelle, Assurances Maghrebria Vie récompense des collaborateurs à travers le versement des primes.

4.10.2. Effectif de la société

Au 31 Décembre 2021, l'effectif de la société Assurances Maghrebria Vie s'élève à 69 personnes dont 64 permanents, soit 93% titulaires disposant de contrats CDI et 5 personnes, soit 7% de l'effectif total, contractuels. L'ancienneté moyenne des employés est de 13 ans.

La tranche d'âge à laquelle appartient la majorité des employés, soit 39%, est celle entre 31 et 40 ans, suivie de celle entre 41 et 50 avec 25% de l'effectif y appartenant.

Evolution de l'effectif de la société Assurances Maghrebria Vie sur les trois dernières années

Année	2019	2020	2021	30/06/2022
Effectif de la société	68	69	69	68

Charges du personnel

Les charges du personnel de la société Assurances Maghrebria Vie se détaillent comme suit :

En milliers de DT	2019	2020	2021	Variation 20-21
Salaires bruts	3 060	3 281	3 907	19,09%
Charges sociales	625	645	748	16,04%
Assurances	413	446	471	5,61%
Ticket restaurant	94	131	166	26,72%
Congés payés	59	66	71	7,58%
Habillement et autres	6	17	15	-11,76%
Primes	50	-	-	
Total	4 307	4 586	5 377	17,26%

Les charges de personnel sont passées de 4 307 KDT en 2019 à 5 377 KDT en 2021, soit une augmentation annuelle moyenne de 11,74%.

4.11. Politique d'investissement

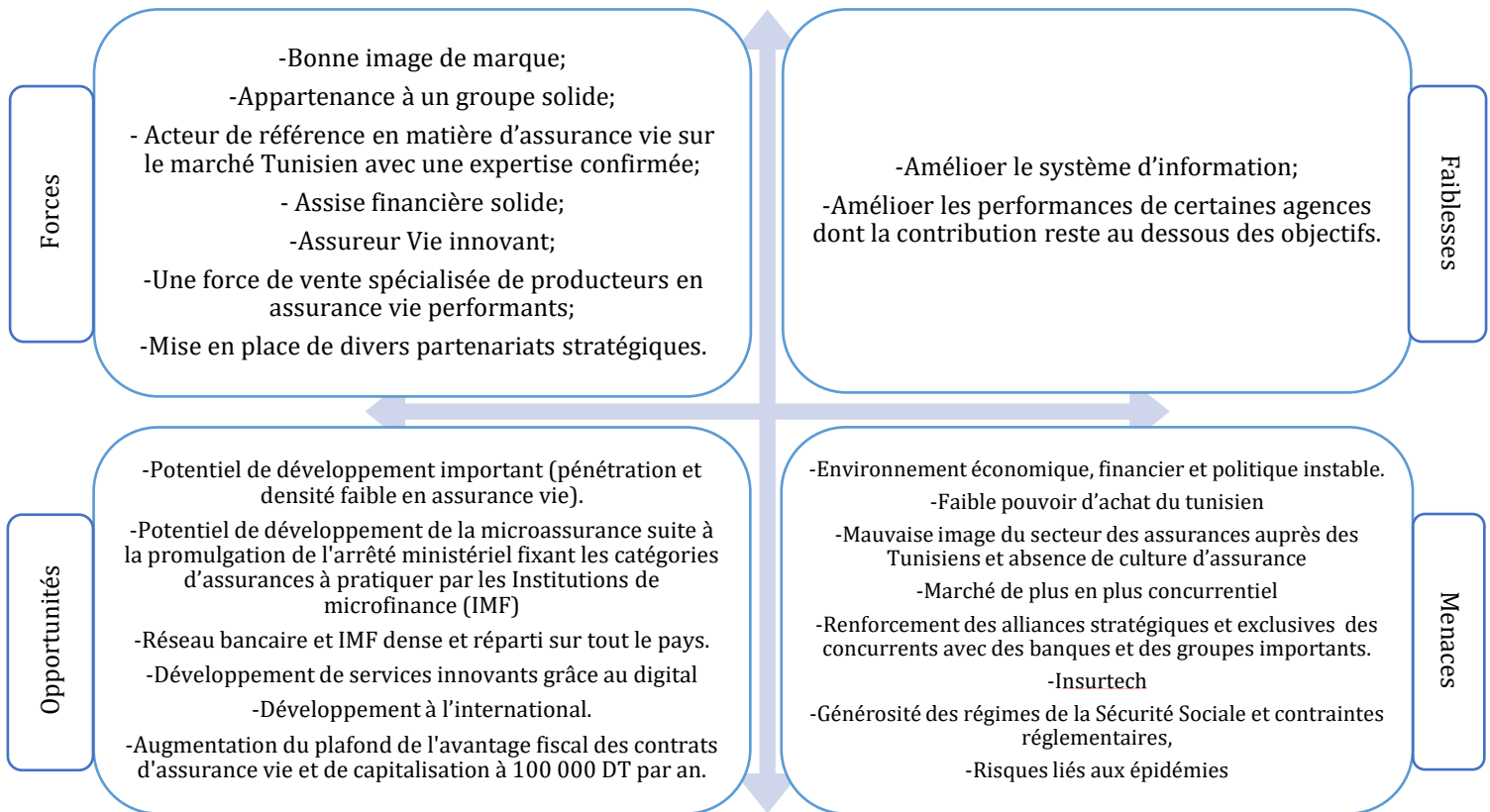
Les investissements de la société Assurance Maghrebria Vie sur la période 2022-2026 se détaillent comme suit :

En DT	2022 _e	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 036 000	423 803	205 000	314 402	259 701

e : Estimé

p : Prévisionnel

4.12. Matrice SWOT



Chapitre 5 : Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.1. Patrimoine d'Assurances Maghreb Vie au 31/12/2021

Le patrimoine d'Assurances Maghreb Vie est essentiellement composé d'actifs incorporels, corporels d'exploitation et placements et se détaille comme suit :

5.1.1. Actifs incorporels et corporels au 31/12/2021

a. Actifs incorporels au 31/12/2021

En DT	Valeur brute 31/12/2020	Acq / Cessions	Valeur brute 31/12/2021	Amortissements 31/12/2020	Dot de l'exercice	Amortissements 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Conception et développement	42 585	-	42 585	42 585	-	42 585	0
Logiciel	585 120	-	585 120	290 781	80 747	371 529	213 591
Total actifs incorporels	627 704		627 704	333 366	80 747	414 113	213 591

b. Actifs corporels d'exploitation au 31/12/2021

En DT	Valeur brute 31/12/2020	Acq / Cessions	Valeur brute 31/12/2021	Amortissements 31/12/2020	Dot de l'exercice	Amortissements 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Installations techniques et machines	1 257 005	179 667	1 436 672	661 597	116 480	778 077	658 595
Autres installations, outillage et mobilier	227 584	26 902	254 486	160 192	12 361	172 553	81 932
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	950	-	950	0	-	0	950
Total actifs corporels d'exploitation	1 485 539	206 568	1 692 107	821 789	128 841	950 630	741 478

5.1.2. Placements au 31/12/2021

Les placements d'Assurances Maghreb Vie se détaillent comme suit :

En KDT	2020	2021
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	14 108	13 896
Autres placements financiers	354 767	413 991
Créances pour espèces déposées	759	1 111
Placements des contrats en UC	10 629	11 276
Total placements	380 263	440 274

A. Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation

Les terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation se présentent comme suit :

En KDT	2020	2021
Terrains et constructions d'exploitation	602	585
Terrains et constructions hors exploitation	13 506	13 311
Total placements	14 108	13 896

a. Terrains et constructions d'exploitation

En DT	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 2021	Amortissements 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Constructions d'exploitation	601 875	675 000	90 000	585 000
Total	601 875	675 000	90 000	585 000

b. Terrains et constructions hors exploitation

En DT	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 2021	Amortissements 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Terrains hors exploitation	4 305 222	4 305 222		4 305 222
Constructions hors exploitation	7 001 106	7 860 828	1 055 469	6 805 359
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	2 200 010		2 200 010
Total	13 506 338	14 366 060	1 055 469	13 310 591

B. Autres placements financiers :

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

En DT	Valeur brute 31/12/2020	Acq / Cessions	Valeur brute 31/12/2021	Provisions 31/12/2020	Dot de l'exercice	Provisions 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Actions, autres titres à revenu var.	35 360 338	24 278 468	59 638 806	1 548 453	497 031	2 045 484	57 593 323
Obligations et autres titres à revenu fixe	322 288 805	34 413 300	356 702 105	3 093 603	(765 954)	2 327 649	354 374 456
Autres prêts	1 759 905	263 344	2 023 249				2 023 249
Total	359 409 048	58 955 112	418 364 160	4 642 056	(268 923)	4 373 133	413 991 027

a. Actions et autres titres à revenu variable

En DT	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 2021	Provisions 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Actions non cotées	2 344 124	23 889 140	421 902	23 467 238
Actions cotées	9 167 545	11 089 627	985 952	10 103 675
Parts OPCVM	22 300 217	24 660 040	637 630	24 022 410
Total	33 811 886	59 638 806	2 045 484	57 593 323

b. Obligations et autres titres à revenu fixe

En DT	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 2021	Provisions 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Bons de trésor assimilables	147 260 202	172 539 605	2 327 649	170 211 956
Certificats de dépôts et comptes à terme	70 500 000	61 300 000		61 300 000
Emprunts obligataires	101 435 000	122 862 500		122 862 500
Total	319 195 202	356 702 105	2 327 649	354 374 456

c. Autres prêts

En DT	31/12/2020	31/12/2021
Avance/Contrat Vie	1 180 549	1 436 040
Prêts au personnel F.S	579 356	587 209
Total	1 759 905	2 023 249

C. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

En DT	Valeur brute 31/12/2020	Acq / Cessions	Valeur brute 31/12/2021	Provisions 31/12/2021	VCN 31/12/2021
Valeurs remises/dépôt/cédantes	759 046	352 400	1 111 446	0	1 111 446
Total	759 046	352 400	1 111 446	0	1 111 446

D. Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

En DT	Valeur brute 31/12/2020	Acq / Cessions	Valeur brute 31/12/2021	Provisions 31/12/2020	VCN 31/12/2021
Placements des contrats en UC	10 628 866	647 538	11 276 405	0	11 276 405
Total	10 628 866	647 538	11 276 405	0	11 276 405

5.2. Patrimoine d'Assurances Maghreb Vie au 30/06/2022

5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 30/06/2022

a. Actifs incorporels au 30/06/2022

En DT	Valeur brute au 31/12/2021	Acq/Cessions	Valeur brute au 30/06/2022	Amt 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Amt 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Logiciel	585 120	0	585 120	371 529	107 180	478 708	106 411
Conception et développement	42 585	0	42 585	42 585	0	42 585	0
Total	627 704	0	627 704	414 113	107 180	521 293	106 411

b. Actifs corporels d'exploitation au 30/06/2022

En DT	Valeur brute au 31/12/2021	Acq/Cessions	Valeur brute au 30/06/2022	Amortissements 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Amortissements 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Aménagements, agencements et installations	579 666	0	579 666	294 445	25 145	319 590	260 076
Matériel de transport	490 534	0	490 534	252 455	35 006	287 461	203 073
Matériel informatique	366 472	8 539	375 011	231 177	23 003	254 180	120 831
Equipements de bureaux	215 006	2 296	217 302	144 670	6 660	151 330	65 972
Autres immobilisations	39 480	0	39 480	27 883	1 570	29 453	10 027
Acomptes versés	950	0	950	0	0	0	950
Total	1 692 107	10 836	1 702 943	950 630	91 385	1 042 014	660 929

5.2.2. Placements au 30/06/2022

A. Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation

a. Terrains et constructions d'exploitation

En DT	Valeur brute 31/12/2021	Acq/Cessions	Valeur brute 30/06/2022	Amortissements 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Amortissements 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Constructions d'exploitation	675 000	0	675 000	90 000	8 368	98 368	576 632
Total	675 000	0	675 000	90 000	8 368	98 368	576 632

b. Terrains et constructions hors exploitation

En DT	Valeur brute 31/12/2021	Acq/Cessions	Valeur brute 30/06/2022	Amt 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Amt 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Terrains hors exploitation	4 305 222	9 017 094	13 322 316	0	0	0	13 322 316
Constructions hors exploitation	7 860 828	0	7 860 828	1 055 469	97 069	1 152 538	6 708 290
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	0	2 200 010	0	0	0	2 200 010
Total	14 366 060	9 017 094	23 383 154	1 055 469	97 069	1 152 538	22 230 616

B. Autres placements financiers :
a. Actions et autres titres à revenu variable

En DT	Valeur brute 31/12/2021	Acq/ Cessions	Valeur brute 30/06/2022	Provisions 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Provisions 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Actions non cotées	23 889 140	0	23 889 140	421 902	577 251	999 153	22 889 987
Actions cotées et parts OPCVM	35 749 667	(279 942)	35 469 725	1 623 582	(148 463)	1 475 119	33 994 606
Total	59 638 806	(279 942)	59 358 865	2 045 484	428 788	2 474 272	56 884 593

b. Obligations et autres titres à revenu fixe

En DT	Valeur brute 31/12/2021	Acq/ Cessions	Valeur brute 30/06/2022	Provisions 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Provisions 30/06/2022	VCN 30/06/2022
Bons de trésor assimilables	172 539 605	(4 229 940)	168 309 665	2 327 649	(2 327 649)	0	168 309 665
Certificats de dépôts et comptes à terme	61 300 000	5 400 000	66 700 000	0	0	0	66 700 000
Emprunts obligataires	122 862 500	8 827 500	131 690 000	0	0	0	131 690 000
Total	356 702 105	9 997 560	366 699 665	2 327 649	(2 327 649)	0	366 699 665

c. Autres prêts

En DT

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Avance/Contrat Vie	1 561 068	1 349 655	1 436 040
Prêts au personnel F.S	634 126	561 882	587 209
Avance/Contrat Sacre Capitalisation	3 321		
Total	2 198 515	1 911 537	2 023 249

C. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

En DT

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Valeurs remises/dépôt/cédantes	1 036 952	562 730	1 111 446
Total	1 036 952	562 730	1 111 446

D. Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

En DT

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
FCP Maghrebria	3 311 661	3 050 617	3 292 395
FCP Maghrebria modéré	3 708 545	3 675 340	3 677 605
FCP Maghrebria prudence	4 166 044	4 035 542	3 976 967
FCP Maghrebria select actions	299 096	339 967	329 439
Total	11 485 345	11 101 466	11 276 405

5.3. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2022

En DT

Acquisitions et cessions d'immobilisations financières				
Désignation des actifs	Acquisitions		Cession ou remboursement de capitaux	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Emprunts obligataires	155 000	15 500 000	211 500	4 080 000
Actions des sociétés cotées en bourse	20 624	380 949	149 661	1 311 340
Placement monétaire		15 000 000	-	21 000 000
Pension livrée	94 507	103 800 000	86 930	96 500 000
Total		134 680 949		122 891 340

En DT

Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Désignation des actifs	Montant d'acquisition	Date d'acquisition
Logiciel	6 037	Septembre-22
Equipement de bureau	715	Juillet-22
Ag. Amenagt. Installation	56 461	Juillet-22
Total	63 213	

5.4. Renseignements sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2021, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers individuels qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur une brève description de la société « Assurances Maghreb Vie » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 66 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur la ventilation de l'effectif employé au cours de l'exercice par catégorie de salariés et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 68 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note complémentaire à l'annexe 9 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 76 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note sur les placements immobiliers et ce, conformément aux dispositions de la norme 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note sur les placements financiers et ce, conformément aux dispositions de la norme 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur les placements non admis en représentation des provisions techniques conformément aux dispositions de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur les frais d'acquisition des immeubles et ce, conformément aux informations exigées par la NC 10 relative aux charges reportées.
- Une note sur les capitaux propres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC 02 relative aux capitaux propres et du paragraphe 83 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant information sur la différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note conformément aux dispositions du paragraphe 93 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance portant sur le montant total des commissions, réparties par type d'intermédiaires, de toute nature, afférentes à l'assurance directe comptabilisées au cours de l'exercice.
- Une note conformément aux dispositions du paragraphe 98 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance indiquant la ventilation des pertes et gains extraordinaires ainsi que les produits et charges non techniques.
- Une note portant sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 100 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur les principes et méthodes d'évaluation des différentes provisions en assurance vie et ce, conformément aux dispositions de la NC 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance.

- Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination ainsi que les clefs de répartition retenues et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant information sur les sinistres et provisions sur sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Une note portant sur le détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 49 de la NC 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions des paragraphes 21 et 22 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage à se conformer aux dispositions des normes susvisées ainsi qu'à compléter ses états financiers par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022 et suivants.

5.4.1. Etats financiers comparés au 31/12/2021

a. Bilan comparé au 31/12/2021

Bilan (exprimé en dinars)							
Actifs	Notes	Exercice 2021			Exercice 2020	Exercice 2019	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019	
AC1	<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	3.1					
AC11	Investissement de recherche et de développement	3.1.1	42 585	42 585	0	0	
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	585 120	371 529	213 591	118 590	
			627 704	414 113	213 591	118 590	
AC2	<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	3.2					
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 436 672	778 077	658 595	630 915	
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	254 486	172 553	81 932	62 140	
AC23	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		950	0	950	950	
			1 692 107	950 630	741 478	694 005	
AC3	<u>PLACEMENTS</u>	3.3					
AC31	Terrains et constructions						
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675 000	90 000	585 000	618 750	
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	14 366 060	1 055 469	13 310 591	13 702 084	
AC33	Autres placements financiers						
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	59 638 806	2 045 484	57 593 323	32 756 277	
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	356 702 105	2 327 649	354 374 456	272 753 011	
AC334	Autres prêts	3.3.5	2 023 249	0	2 023 249	1 740 258	
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	1 111 446	0	1 111 446	427 091	
AC4	Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte	3.3.7	11 276 405	0	11 276 405	10 243 762	
			445 793 072	5 518 602	440 274 470	380 263 117	
AC5	<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>	3.4					
AC520	Provisions d'assurance-vie	3.4.1	7 011 335	0	7 011 335	4 592 999	
AC530	Provisions pour sinistres vie	3.4.2	10 960 981	0	10 960 981	3 489 545	
			17 972 316		17 972 316	8 082 545	
AC6	<u>CREANCES</u>	3.5					
AC61	Créances nées d'opérations d'assurances directe						
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	190 933	0	190 933	(8 709)	
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurances directe	3.5.2	7 554 281	1 486 780	6 067 501	4 036 119	
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	2 196 121	0	2 196 121	7 933 206	
AC63	Autres créances						
AC631	Personnel	3.5.4	102 963	0	102 963	84 819	
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	4 039 041	0	4 039 041	780 583	
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	3 742 903	0	3 742 903	591 304	
			17 826 242	1 486 780	16 339 462	13 417 321	
AC7	<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIE</u>	3.6					
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	3.6.1	10 982 529	942 057	10 040 472	8 422 017	
AC72	Charges reportées	3.6.2	102 812	0	102 812	308 435	
AC73	Comptes de régularisation Actif						
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	16 638 063	0	16 638 063	11 072 629	
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	3 605 486	0	3 605 486	2 262 301	
			31 328 890	942 057	30 386 833	25 269 179	
	Total des actifs		515 240 332	9 312 182	505 928 150	432 687 315	
						376 619 077	

Bilan (exprimé en dinars)					
Capitaux propres et passifs		Notes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019 retraité
	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	4.1			
CP1	Capital social		20 000 000	20 000 000	20 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		25 268 363	20 741 539	15 263 672
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	12 832 808	12 854 840
CP5	Résultats reportés		9 606	111 808	91 481
	<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		60 110 777	53 686 154	48 209 994
CP6	Résultat de l'exercice		12 586 538	9 177 799	7 768 294
	<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		72 697 316	62 863 953	55 978 288
	<u>PASSIFS</u>	4.2			
PA2	Provisions pour autres risques et charges	4.2.1			
PA23	Autres provisions				
PA3	Provisions techniques brutes	4.2.2			
PA320	Provisions d'assurance-vie	4.2.2.1	348 210 800	303 257 561	263 311 227
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	37 662 705	26 968 293	21 296 023
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.2.3	9 762 085	7 685 500	6 226 606
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	1 800 010	2 583 732	3 031 566
PA4	Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.2.5	11 276 405	10 628 871	10 243 766
			408 712 005	351 123 956	304 109 189
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	17 826 806	11 475 632	3 663 488
PA6	Autres dettes	4.2.4			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	1 972 490	2 034 540	2 065 201
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	498 680	1 341 554	6 454 514
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	75 211	75 211	83 259
PA632	Personnel	4.2.4.4	2 125 992	671 660	605 593
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.5	189 093	1 735 957	1 402 422
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 666 046	1 182 788	1 570 209
			6 527 512	7 041 710	12 181 198
PA7	Autres passifs	4.2.5			
PA71	Comptes de régularisation Passif	4.2.5.1	164 513	182 064	686 914
			164 513	182 064	686 914
	<u>TOTAL DU PASSIF</u>		433 230 835	369 823 362	320 640 789
Total des capitaux propres et passifs			505 928 150	432 687 315	376 619 077

b. Etat de résultat technique comparé au 31/12/2021

Etat de résultat technique (exprimé en dinars)							
		Notes	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions et rétrocessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020	Opérations nettes 31/12/2019
<i>PRV1</i>	Primes	5.1	91 754 145	(8 996 457)	82 757 688	70 836 892	58 838 219
<i>PRV11</i>	Primes émises		91 754 145	(8 996 457)	82 757 688	70 836 892	58 838 219
<i>PRV2</i>	Produits de placements	5.2	34 248 074		34 248 074	29 908 250	23 851 198
<i>PRV21</i>	Revenus des placements		26 483 707		26 483 707	19 582 826	16 222 581
<i>PRV22</i>	Autres produits de placements		4 811 434		4 811 434	7 739 269	5 490 664
<i>PRV23</i>	Reprise des corrections de valeurs sur placements		854 087		854 087	586 891	737 958
<i>PRV24</i>	Profits provenant de la réalisation des placements		2 098 847		2 098 847	1 999 263	1 399 994
<i>PRV3</i>	Plus-values non réalisées sur placements	5.3	266 875		266 875	359 551	222 822
<i>PRV4</i>	Autres produits techniques		1 903		1 903	821	1 239
<i>CHV1</i>	Charges de sinistres	5.4	(43 612 612)	7 746 429	(35 866 183)	(24 245 127)	(18 478 805)
<i>CHV11</i>	Montants payés	5.4.1	(32 918 200)	3 720 332	(29 197 868)	(22 018 195)	(16 254 826)
<i>CHV12</i>	Variation de la provision pour sinistres		(10 694 412)	4 026 098	(6 668 315)	(2 226 932)	(2 223 978)
<i>CHV2</i>	Variation des autres provisions techniques		(46 893 636)	2 305 915	(44 587 721)	(41 230 077)	(35 706 133)
<i>CHV21</i>	Provisions d'assurance-vie		(44 953 239)	2 305 915	(42 647 324)	(39 833 913)	(31 353 691)
<i>CHV22</i>	Autres provisions techniques		(1 292 863)		(1 292 863)	(1 011 059)	(4 743 328)
<i>CHV23</i>	Provisions sur contrats en unités de comptes		(647 534)		(647 534)	(385 105)	390 887
<i>CHV3</i>	Participation aux bénéfices et ristournes			269 768	269 768	168 373	181 707
<i>CHV4</i>	Frais d'exploitation	5.5	(15 285 034)	129 028	(15 156 006)	(13 182 608)	(12 845 212)
<i>CHV41</i>	Frais d'acquisition	5.5.1	(10 134 887)		(10 134 887)	(9 224 639)	(9 562 972)
<i>CHV43</i>	Frais d'administration	5.5.2	(5 150 146)		(5 150 146)	(4 150 761)	(3 428 342)
<i>CHV44</i>	Commissions reçues des réassureurs			129 028	129 028	192 792	146 102
<i>CHV5</i>	Autres charges techniques	5.6	(1 341 981)		(1 341 981)	(1 472 940)	(1 072 401)
<i>CHV9</i>	Charges de placements	5.7	(2 967 504)		(2 967 504)	(5 896 920)	(3 664 327)
<i>CHV91</i>	Charges de la gestion des placements y compris les charges d'intérêts		(1 807 781)		(1 807 781)	(1 593 259)	(1 560 464)
<i>CHV92</i>	Correction des valeurs sur placements		(1 159 079)		(1 159 079)	(3 750 516)	(1 155 513)
<i>CHV93</i>	Pertes provenant de la réalisation des placements		(644)		(644)	(553 144)	(948 351)
	Moins-values non réalisées sur placements						(25 292)
<i>CHNT2</i>	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.8	(4 010 683)		(4 010 683)	(3 184 397)	(2 762 293)
RTV	Sous-total : Résultat technique		12 159 549	1 454 682	13 614 231	12 061 819	8 540 721

c. Etat de résultat comparé au 31/12/2021

Etat de résultat (exprimé en dinars)					
		Notes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019 retraité*
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		13 614 231	12 061 819	8 540 721
<i>PRNT3</i>	Produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat technique		4 010 683	3 184 397	2 762 293
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	51 000	51 000 ¹¹	41 655
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	(29 474)	(14 473) ¹¹	0
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		17 646 440	15 282 744	11 344 670
<i>CHNT4</i>	Impôt sur le résultat	6.3	(5 054 601)	(5 313 382)	(3 294 030)*
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		12 591 838	9 969 361	8 050 640
	Eléments extraordinaires		(5 300)	(791 563)	(282 345)*
	Résultat net de l'exercice		12 586 538	9 177 799	7 768 294
<i>PRNT5</i>	Effets des modifications comptables			102 158	
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		12 586 538	9 279 957	7 768 294

d. Etat de flux de trésorerie comparé au 31/12/2021

Etat de flux de trésorerie (exprimé en dinars)					
		Notes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
	<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
	Encaissements des primes reçues des assurés		77 160 809	61 278 567	56 533 662
	Sommes versées pour paiement des sinistres		(28 658 826)	(19 094 239)	(15 537 073)
	Encaissements des primes reçues (acceptations)		9 000 000	7 000 000	3 000 000
	Décaissements de primes sur les cessions		(851 641)	(1 229 700)	(1 277 689)
	Commissions versées aux intermédiaires		(4 099 751)	(3 154 421)	(3 347 515)
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(6 704 191)	(6 053 207)	(5 991 079)
	Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(109 278 255)	(77 189 464)	(66 074 056)
	Encaissements liés à la cession des placements financiers		68 356 130	39 595 120	34 065 826
	Remboursements des prêts		752 866	763 217	469 466
	Taxes sur les assurances versées au Trésor		(6 751 640)	(2 773 102)	(2 934 679)
	Produits financiers reçus		4 517 852	4 925 319	2 042 297
	Autres mouvements		(104 234)	(73 907)	(73 456)
	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	3 339 121	3 994 184	875 706
	<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(221 780)	(410 261)	(239 863)
	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		0	0	1 999 999
	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7.2	(221 780)	(410 261)	1 760 136
	<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
	Dividendes et autres distributions		(2 755 672)	(2 760 273)	(1 609 471)
	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	(2 755 672)	(2 760 273)	(1 609 471)
	<u>Variation de trésorerie</u>		361 669	823 650	1 026 371
	Trésorerie au début de l'exercice		3 329 436	2 505 786	1 479 415
	Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 691 105	3 329 436	2 505 786

¹¹ Rubriques retraitées pour des raisons de comparabilité.

5.4.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	20 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

- Au 31 décembre 2021, la compagnie enregistre une progression de 18,68% de son chiffre d'affaires contre 15,78% une année auparavant pour s'établir à **93 160 266 DT** contre 78 497 715 DT en 2020.
- Ainsi, la compagnie a réalisé **114,67%** de son objectif du chiffre d'affaires pour l'année 2021, fixé à 81 240 000 DT.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2021 s'élève à **17 812 725 DT** contre 14 303 803 DT en 2020 enregistrant une hausse de **24,53%**.
- Au 31 décembre 2021, les provisions techniques qui représentent le niveau des engagements de la compagnie à l'égard de ses assurés, se sont renforcées de 57 588 049 DT, pour s'établir à **408 712 005 DT** contre 351 123 956 DT une année auparavant enregistrant une augmentation de **16,40%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **31 280 570 DT** au 31 décembre 2021 contre 24 011 330 DT une année auparavant, soit une augmentation de **30,27%**. Ainsi, le taux de rendement financier global s'élève à **8,23%** contre 7,33% au 31 décembre 2020.
- Le résultat net de la compagnie affiche une augmentation de **37,14%** au 31 décembre 2021, pour s'établir à **12 586 538 DT** contre 9 177 799 DT l'année précédente.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 mars 1996, la norme comptable relative aux états financiers intermédiaires NCT 19 et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30, relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 31-12-2021 comme suit :

Charges de personnel	31/12/2021	Part%	31/12/2020	Part%
Salaires	3 907 225	72,66%	3 280 917	71,55%
Charges sociales	748 236	13,91%	644 787	14,06%
Autres	721 790	13,42%	659 965	14,39%
Total	5 377 251	100,00%	4 585 669	100,00%

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Conception et développement	42 585	42 585		
Total	42 585	42 585		

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	585 120	371 529	213 591	294 339
Total	585 120	371 529	213 591	294 339

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Aménagements, agencements et installations	579 666	294 445	285 221	340 745
Matériel de transport	490 534	252 455	238 079	140 618
Matériels informatiques	366 472	231 177	135 295	114 046
Total	1 436 672	778 077	658 595	595 408

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Equipements de bureaux	215 006	144 670	70 336	56 262
Autres immobilisations	39 480	27 883	11 597	11 130
Total	254 486	172 553	81 932	67 392

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2021 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2021						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat	181 789 605	2 327 649	-	179 461 956	179 461 956	-
Emprunts obligataires	113 612 500	-	-	113 612 500	113 612 500	-
Placements immobiliers	15 041 060	-	1 145 469	13 895 591	13 195 581	700 010
Actions cotées	11 089 627	985 952	-	10 103 675	10 103 675	-
Parts dans les OPCVM	24 660 039	637 630	-	24 022 409	24 022 409	-
Parts dans les SICAR	970 041	-	-	970 041	970 041	-
Actions et titres non cotés	22 919 099	421 902	-	22 497 197	22 497 197	-
Placements à court et moyen terme	61 300 000	-	-	61 300 000	61 300 000	-
Total	431 381 971	4 373 133	1 145 469	425 863 369	425 163 359	700 010

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Constructions d'exploitation	675 000	90 000	585 000	601 875
Total	675 000	90 000	585 000	601 875

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation	4 305 222	-	4 305 222	4 305 222
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 055 469	6 805 359	7 001 106
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	-	2 200 010	2 200 010
Total	14 366 060	1 055 469	13 310 591	13 506 338

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2021 de **57 593 323 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Actions non cotées	23 889 140	421 902	23 467 238	2 344 124
Actions cotées	11 089 627	985 952	10 103 675	9 167 545
Parts OPCVM	24 660 040	637 630	24 022 410	22 300 217
Total	59 638 806	2 045 484	57 593 323	33 811 886

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2021 de **354 374 456 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Bons de trésor assimilables	172 539 605	2 327 649	170 211 956	147 260 202
Certificats de dépôts et comptes à terme	61 300 000	-	61 300 000	70 500 000
Emprunts obligataires	122 862 500	-	122 862 500	101 435 000
Total	356 702 105	2 327 649	354 374 456	319 195 202

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture »

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Intérêts courus	Revenus
Bons de trésor assimilables	172 539 605	7 639 148	13 007 711
Obligations	122 862 500	6 790 094	11 726 776
Placements à Court et Moyen terme	61 300 000	1 896 575	4 811 434
Total	356 702 105	16 325 816	29 545 921

3-3-5 : Autres prêts

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Avance/Contrat Vie	1 436 040	1 180 549	255 491	21,64%
Prêts au personnel F.S	587 209	579 356	7 853	1,36%
Total	2 023 249	1 759 905	263 345	14,96%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2021 de **1 111 446 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Valeurs remises/dépôt/cédantes	1 111 446	759 046	352 400	46,43%
Total	1 111 446	759 046	352 400	46,43%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **11 276 405 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	3 292 395	2 943 720	348 675	11,84%
FCP Maghrebica modéré	3 677 605	3 519 229	158 376	4,50%
FCP Maghrebica prudence	3 976 967	3 780 255	196 712	5,20%
FCP Maghrebica select actions	329 439	385 662	(56 223)	-14,58%
Total	11 276 405	10 628 866	647 538	6,09%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **7 011 335 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Provisions mathématiques	7 011 335	4 705 421	2 305 915	49,01%
Total	7 011 335	4 705 421	2 305 915	49,01%

3-4-2 : Provisions pour sinistres vie

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2021 de **10 960 981 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Provisions pour sinistres	10 960 981	6 934 883	4 026 098	58,06%
Total	10 960 981	6 934 883	4 026 098	58,06%

3-5 : Créances

La ventilation des créances au 31-12-2021 selon leur durée résiduelle :

Créances		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	5 023 796	2 721 419	-	7 745 214
AC611	Primes acquises et non émises	173 618	17 315	-	190 933
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 850 177	2 704 104	-	7 554 281
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	-	-	-	-
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	2 196 121	-	-	2 196 121
AC63	Autres créances	6 838 171	1 046 736	-	7 884 907
AC631	Personnel	102 963	-	-	102 963
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 039 041	-	-	4 039 041
AC633	Débiteurs divers	2 696 167	1 046 736	-	3 742 903
AC64	Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-
		14 058 088	3 768 155	-	17 826 242

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **190 933 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Primes acquises et non émises	197 970	48 681	149 289	306,67%
Primes à annuler	(7 037)	(24 567)	17 531	-71,36%
Total	190 933	24 114	166 819	691,80%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **6 067 501 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Créances aux assurés	7 554 281	6 576 910	977 371	14,86%
Provisions pour dépréciation des créances sur assurés	(1 486 780)	(1 562 139)	75 359	-4,82%
Total	6 067 501	5 014 771	1 052 730	20,99%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	2 196 121	6 233 790	(4 037 669)	-64,77%
Total	2 196 121	6 233 790	(4 037 669)	-64,77%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2021 de **102 963 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Avances sur salaires	97 360	92 990	4 370	4,70%
Prise en charge	5 603	3 603	2 000	55,51%
Total	102 963	96 593	6 370	6,59%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **4 039 041 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Etat impôts et taxes RAS	4 039 041	873 201	3 165 841	362,56%
Total	4 039 041	873 201	3 165 841	362,56%

3-5-6 : Débiteurs divers

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Union financière	22 389	1 264 864	(1 242 475)	-98,23%
Compte d'attente	-	2 558	(2 558)	-100,00%
Assurances MAGHREBIA	3 720 513	1 046 736	2 673 777	255,44%
Total	3 742 903	2 314 158	1 428 745	61,74%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Banques	3 690 853	3 328 641	362 212	10,88%
Caisse	252	795	(543)	-68,30%
Vir à recevoir	2 305 649	2 305 301	348	0,02%
Chèques à enc	4 043 718	3 951 960	91 758	2,32%
Chèques impayés	869 076	738 347	130 729	17,71%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	-	0,00%
Prov dépréciat° créances/Ass directes	(942 057)	(811 328)	(130 729)	16,11%
Total	10 040 472	9 586 696	453 775	4,73%

3-6-2 : Charges reportées

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	102 812	205 624	(102 812)	-50,00%
Total	102 812	205 624	(102 812)	-50,00%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Intérêts courus	16 605 949	13 408 902	3 197 047	23,84%
Loyers courus	32 114	17 672	14 442	81,72%
Total	16 638 063	13 426 574	3 211 489	23,92%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	3 576 249	2 015 465	1 560 784	77,44%
Charges constatées d'avance	29 237	34 819	(5 583)	-16,03%
Total	3 605 486	2 050 285	1 555 201	75,85%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **72 697 316 DT** contre 62 863 953 au 31-12-2020, enregistrant une hausse de **15,64%**.

Le capital social s'élève à 20 000 000 DT constitué par 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Capital social	20 000 000	20 000 000		0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve légale	2 000 000	2 000 000		0,00%
Réserve pour F.S	762 926	676 102	86 824	12,84%
Réserves facultatives	22 505 437	18 065 437	4 440 000	24,58%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonérés	14 832 808	12 832 808	2 000 000	15,59%
Résultats reportés	9 606	111 808	(102 201)	-91,41%
Résultat de l'exercice	12 586 538	9 177 799	3 408 740	37,14%
Total	72 697 316	62 863 953	9 833 363	15,64%

Le résultat de l'exercice 2021 est de **12 586 538 DT** soit 6,293 DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2021, l'affectation du résultat de l'exercice 2020 est comme suit :

	Bénéfice 2020	9 177 798,568	DT
+	Report à nouveau antérieur *	111 807,690	DT
	Premier reliquat	<u>9 289 606,258</u>	DT
-	Réserve légale	0,000	DT
	Deuxième reliquat	<u>9 289 606,258</u>	DT
-	Réserve pour Fonds social	80 000,000	DT
	Troisième reliquat	<u>9 209 606,258</u>	DT
-	Réserves facultatives	4 440 000,000	DT
	Quatrième reliquat	<u>4 769 606,258</u>	DT
-	Réserves pour réinvestissements exonérés	2 000 000,000	DT
	Cinquième reliquat	<u>2 769 606,258</u>	DT
-	Dividendes (1,380 dt par action)	2 760 000,000	DT
	Sixième reliquat	<u>9 606,258</u>	DT
-	Report à nouveau	9 606,258	DT
	Septième reliquat	<u>0,000</u>	DT

* La modification comptable constatée en 2020 a été affectée dans les réserves facultatives.

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 11 juin 2021 se détaille comme suit :

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvest exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	676 102	9 650	9 177 799	62 761 795
Modifications comptables						102 158		102 158
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 11-06-2021			2 000 000	4 440 000	80 000	(102 201)	(6 417 799)	0
Dividendes à distribuer							(2 760 000)	(2 760 000)
Solde au 31/12/2020 après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	756 102	9 606	-	60 103 953

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves qui ne sont pas concernées par la retenue à la source de 10% applicable à partir du 01/01/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Réserves légales (non distribuable)	2 000 000	2 000 000	-
Réserves facultatives non soumises à la RAS	-	-	-
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	-
Réserves pour réinvestissements financiers distribuables non soumises à la RAS	-	-	-
Total	2 900 000	2 900 000	-

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-2 : Provisions techniques brutes

4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Prov Math aff directes	345 984 522	301 379 992	44 604 530	14,80%
Prov pour frais de gestion	2 226 277	1 877 569	348 709	18,57%
Total	348 210 800	303 257 561	44 953 239	14,82%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 31-12-2021 présente un solde brut de **37 662 705 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	37 662 705	26 968 293	10 694 412	39,66%
Total	37 662 705	26 968 293	10 694 412	39,66%

4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2021 un solde de **9 762 085 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	9 762 085	7 685 500	2 076 586	27,02%
Total	9 762 085	7 685 500	2 076 586	27,02%

4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2021 à une valeur de **1 800 010 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Provisions pour égalisation	1 800 010	2 583 732	(783 722)	-30,33%
Total	1 800 010	2 583 732	(783 722)	-30,33%

4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2021 à **11 276 405 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Provisions pour contrats en unité de comptes	11 276 405	10 628 871	647 534	6,09%
Total	11 276 405	10 628 871	647 534	6,09%

Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **17 826 806 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	17 826 806	11 475 632	6 351 174	55,34%
Total	17 826 806	11 475 632	6 351 174	55,34%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :

Dettes		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 972 490	-	-	1 972 490
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	498 680	-	-	498 680
PA621	Part des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	498 680	-	-	498 680
PA622	Autres	-	-	-	-
PA63	Autres dettes	3 981 130	75 211	-	4 056 342
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	-	75 211	-	75 211
PA632	Personnel	2 125 992	-	-	2 125 992
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	189 093	-	-	189 093
PA634	Créditeurs divers	1 666 046	-	-	1 666 046
AC64	Ressources spéciales	-	-	-	-
		6 452 301	75 211	-	6 527 512

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde de **1 972 490 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Commissions à servir	1 972 490	2 034 540	(62 050)	-3,05%
Total	1 972 490	2 034 540	(62 050)	-3,05%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **498 680 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	498 680	1 341 554	(842 874)	-62,83%
Total	498 680	1 341 554	(842 874)	-62,83%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Ils comprennent :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211		0,00%
Total	75 211	75 211		0,00%

4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **2 125 992 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Personnel charges à payer	2 125 992	671 660	1 454 332	216,53%
Total	2 125 992	671 660	1 454 332	216,53%

4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Etat impôts et taxes RAS	(29 968)	1 183 463	(1 213 431)	-102,53%
Retenues sur salaires	219 060	552 493	(333 433)	-60,35%
Total	189 093	1 735 957	(1 546 864)	-89,11%

4-2-4-6 : Créiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 666 046 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	72 732	53 018	19 714	37,18%
Créiteurs divers	1 593 314	1 129 770	463 543	41,03%
Total	1 666 046	1 182 788	483 257	40,86%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2021 à **164 513 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Amortissement surcote	148 800	127 797	21 004	16,44%
Produits constatés d'avance	15 712	54 267	(38 555)	-71,05%
Total	164 513	182 064	(17 551)	-9,64%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **82 757 688 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Primes émises et acceptées	93 160 266	78 497 715	14 662 551	18,68%
Variation des primes acquises	149 289	41 241	108 047	261,99%
Annulation sur exercices antérieurs	(1 572 940)	(1 261 925)	(311 015)	24,65%
Variation des primes à annuler	17 531	(8 418)	25 949	-308,25%
Primes cédées	(8 996 457)	(6 431 721)	(2 564 737)	39,88%
Total	82 757 688	70 836 892	11 920 796	16,83%

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

Zone géographique	CA 2021	CA 2020	Var.	%
Grand Tunis	85 021 330	69 219 230	15 802 100	22,83%
Nord	1 776 074	1 454 566	321 508	22,10%
Centre	4 622 922	4 206 858	416 065	9,89%
Sud	1 739 939	3 617 061	-1 877 122	-51,90%
Total	93 160 266	78 497 715	14 662 551	18,68%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **34 248 074 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Revenus des immeubles	702 464	645 671	56 793	8,80%
Revenus des valeurs mobilières	622 924	448 502	174 422	38,89%
Revenus des obligations et titres	11 726 776	7 891 132	3 835 644	48,61%
Revenus des prêts sur contrats	93 602	97 467	(3 865)	-3,97%
Revenus des autres placements	4 811 434	7 739 269	(2 927 836)	-37,83%
Revenus des dépôts	307 459	402 450	(94 991)	-23,60%
Revenus des BTA	13 007 711	10 084 792	2 922 919	28,98%
Différence sur le prix de remboursement	1 605 334	1 230 303	375 030	30,48%
Gains sur réalisations des placements	493 513	757 232	(263 719)	-34,83%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	854 087	586 891	267 195	45,53%
Profits de changes réalisés	-	11 728	(11 728)	n.a
Intérêts sur dépôts auprès des cédantes	22 771	12 813	9 959	77,72%
Total	34 248 074	29 908 250	4 339 824	14,51%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2021 un solde brut de **266 875 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Plus-values non réalisées sur placements UC	266 875	359 551	(92 676)	-25,78%
Total	266 875	359 551	(92 676)	-25,78%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **29 197 868 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	16 386 516	13 400 607	2 985 909	22,28%
Rachats	6 079 629	6 646 137	(566 508)	-8,52%
Rachat partiel	8 926 044	3 358 007	5 568 037	165,81%
Sinistres à la charge des réassureurs	(3 720 332)	(2 385 391)	(1 334 940)	55,96%
Sinistres acceptés	1 426 209	903 195	523 014	57,91%
Frais de gestion de sinistres	99 802	95 640	4 162	4,35%
Total	29 197 868	22 018 195	7 179 673	32,61%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde de **10 134 887 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Commissions servies	6 425 795	5 561 242	864 553	15,55%
Autres frais d'acquisition	3 709 093	3 663 397	45 696	1,25%
Total	10 134 887	9 224 639	910 248	9,87%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2021 de **5 150 146 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Frais d'administration	5 150 146	4 150 761	999 386	24,08%
Total	5 150 146	4 150 761	999 386	24,08%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2021 de **1 341 981 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Autres charges techniques	1 341 981	1 472 940	(130 960)	-8,89%
Total	1 341 981	1 472 940	(130 960)	-8,89%

5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **2 967 504 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	219 046	177 313	41 733	23,54%
Frais sur valeurs mobilières	1 568 321	1 396 123	172 198	12,33%
Dotations aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
Différence sur le prix de remboursement	21 004	19 791	1 212	6,13%
Frais internes de gestion de valeur	20 414	19 823	591	2,98%
Dotations aux provisions/dépréciat° placements	585 163	3 292 272	(2 707 108)	-82,23%
Intérêts/dépôt réassurance vie	357 166	242 706	114 459	47,16%
Perte/réalisation des placements	238	549 894	(549 655)	-99,96%
Pertes de change réalisées	405	3 251	(2 845)	-87,53%
Total	2 967 504	5 896 920	(2 929 415)	-49,68%

5-8 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Produits des placements bruts	34 248 074	29 908 250	4 339 824	14,51%
Charges de placements	2 967 504	5 896 920	(2 929 415)	-49,68%
Produits des placements nets (a)	31 280 570	24 011 330	7 269 240	30,27%
Capitaux propres (b)	60 110 777	53 686 154	6 424 623	11,97%
Provisions techniques ©	408 712 005	351 123 956	57 588 048	16,40%
Total [(b x a) / (b+c)]	4 010 683	3 184 397	826 286	25,95%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Au 31-12-2021, les autres produits non techniques n'ont pas connu de variation par rapport à l'exercice précédent. Ils présentent un solde de **51 000 DT**.

Le montant constaté au 31-12-2020 était constitué des produits non techniques nets des charges y afférentes soit **36 527 DT**. Au 31-12-2021, les produits et les charges non techniques ont été présentés séparément et les chiffres de 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 000	51 000	0	0,00%
Total	51 000	51 000	0	0,00%

6-2 : Autres charges non techniques

Au 31-12-2021, les autres charges non techniques présentent un solde de **29 474 DT** contre 14 473 DT au 31-12-2020.

Les charges non techniques sont présentées séparément comparés au traitement de l'exercice précédent. Les chiffres de 2020 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2021 de **5 054 601 DT**.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Impôt sur les sociétés	171 344	4 223 326	(4 051 982)	-95,94%
RAS libératoires	4 883 257	1 090 056	3 793 201	347,98%
Total	5 054 601	5 313 382	(258 781)	-4,87%

Détermination du résultat fiscal au 31-12-2021 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	12 586 538
RÉINTÉGRATIONS	5 913 340
1- Charges non déductibles :	29 879
2- Provisions :	823 560
3- Contribution Sociale de Solidarité :	5 300
4- Impôt sur les sociétés (35%) :	171 344
5- Retenue à la Source libératoire :	4 883 257
DÉDUCTIONS	28 338 598
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	2 550 842
2- Provisions déductibles :	257 354
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	25 530 402
RÉSULTAT FISCAL	- 9 838 720

Le résultat fiscal est déficitaire, par conséquent le calcul de l'IS est déterminé par la méthode du minimum d'impôt.

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2021, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **3 339 121 DT** contre **3 994 184 DT** au 31-12-2020.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2021, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-221 780 DT** contre **-410 261 DT** au 31-12-2020.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistre au 31-12-2021, un montant de **-2 755 672 DT** contre **-2 760 273 DT** au 31-12-2020.

La trésorerie au 31-12-2021 s'élève à **3 691 105 DT** contre **3 329 436 DT** au 31-12-2020 enregistrant une variation de **361 669 DT**.

La liquidité au 31-12-2021 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Var.	%
Banques	3 690 853	3 328 641	362 212	10,88%
Caisse	252	795	-543	-68,28%
Total	3 691 105	3 329 436	361 669	10,86%

Annexes arrêtés au 31 décembre 2021

Annexe N°6

Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2021 (exprimé en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	0	40 000
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	40 000
<u>Engagements donnés</u>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0

Annexe N°8

Mouvements ayants affectés les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585			42 585	42 585							42 585	
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	585 120			585 120	290 781		80 747					371 529	213 591
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés													
Total actifs incorporels	627 704			627 704	333 366		80 747					414 113	213 591
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 257 005	179 667		1 436 672	661 597		116 480					778 077	658 595
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	227 584	26 902		254 486	160 192		12 361					172 553	81 932
2.3 Acomptes versés	950			950									950
Total actifs corporels d'exploitation	1 485 539	206 568		1 692 107	821 789		128 841					950 630	741 478
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	15 041 060			15 041 060	932 847		212 622					1 145 469	13 895 591
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	359 409 048	243 684 073	184 728 960	418 364 161	4 642 056		585 163		854 087		4 373 133	413 991 028	
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	35 360 338	24 761 909	483 441	59 638 806	1 548 453		585 163		88 132		2 045 484	57 593 323	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	322 288 805	217 586 250	183 172 950	356 702 105	3 093 603				765 954		2 327 649	354 374 456	
3.4.3 Prêts hypothécaires													
3.4.4 Autres prêts	1 759 905	1 335 914	1 072 570	2 023 249								2 023 249	
3.4.5 Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers													
3.4.6 Autres													
3.5 Créances pour espèces déposées	759 046	352 400		1 111 446								1 111 446	
3.6 Placements des contrats en UC	10 628 866	2 661 098	2 013 560	11 276 405								11 276 405	
Total placements	385 838 020	246 697 572	186 742 520	445 793 072	932 847	4 642 056	212 622	585 163		854 087	1 145 469	4 373 133	440 274 470
Total général	387 951 264	246 904 140	186 742 520	448 112 883	2 088 002	4 642 056	422 210	585 163		854 087	2 510 212	4 373 133	441 229 539

Annexe N°9

Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-valeur latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	15 041 060	13 895 591	15 580 502	539 442
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	34 978 767	33 570 913	37 756 259	2 777 492
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	24 660 039	24 022 409	26 753 197	2 093 158
Obligations et autres titres à revenu fixe	356 702 105	354 374 456	375 374 626	18 672 521
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	2 023 249	2 023 249	2 023 249	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 111 446	1 111 446	1 111 446	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	11 276 405	11 276 405	11 276 405	-
Total	445 793 071	440 274 469	469 875 685	24 082 614
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	443 394 406	437 875 804	466 937 577	23 543 171
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	6 489 531	6 489 531	6 489 531	-

Annexe N°11

Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec liens de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des placements
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles	-	702 464	702 464	414 793
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-	-
	-	702 464	702 464	414 793
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	-	15 378 999	15 378 999	21 004
2.2 Emprunts obligataires	-	11 726 776	11 726 776	-
2.3 Actions de sociétés cotées en Bourse	-	1 101 625	1 101 625	257 592
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	-	78 125	78 125	327 809
2.5 Parts dans des SICAR et SICAF	-	-	-	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-	24 818	24 818	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	5 118 892	5 118 892	405
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-	-
2.9 Autres	-	116 373	116 373	357 166
	-	33 545 610	33 545 610	963 976
3. Autres placements	-	-	-	-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	1 588 735
Total	-	34 248 074	34 248 074	2 967 504
Intérêts	-	357 166	357 166	-
Frais externes	-	1 787 367	1 787 367	-
Autres frais	-	822 971	822 971	-
Total charges des placements		2 967 504	2 967 504	

Annexe N°12 : Résultat technique par catégorie d'assurance VIE

	Total
Primes	91 754 145
Charges de prestations	(43 612 612)
Charges des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques	(46 893 636)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	266 875
Solde de souscription	1 514 772
Frais d'acquisition	(12 345 873)
Autres charges de gestion nettes	(4 279 238)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(16 625 111)
Produits nets de placement	27 269 887
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	27 269 887
Primes cédées et/ou rétrocédées	(8 996 457)
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	3 720 332
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	6 332 012
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	269 768
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	129 028
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	1 454 682
Résultat technique	13 614 231
<u>Informations complémentaires</u>	
Montant des rachats	15 005 673
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	408 712 005
Provisions techniques brutes à l'ouverture	351 123 956
<u>A déduire</u>	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N°14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	605 697	540 045	2 961 762	1 458 893	2 076 586
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participations aux bénéfices	605 697	540 045	2 961 762	1 458 893	2 076 586
Participation aux résultats des contrats d'assurance-vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	190 451 154	215 814 431	245 505 382	281 560 664	323 682 257
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	91 754 145
Charges de prestations	CHV11	(43 612 612)
Charges des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	(46 893 636)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	266 875
Solde de souscription		1 514 772
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	(12 345 873)
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	(4 279 238)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(16 625 111)
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	27 269 887
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	0
Solde financier		27 269 887
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	(8 996 457)
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	3 720 332
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	6 332 012
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	PRV4 2° Colonne	269 768
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	129 028
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		1 454 682
Résultat technique		13 614 231
Informations complémentaires	-	
Montant des rachats		15 005 673
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		408 712 005
Provisions techniques brutes à l'ouverture		351 123 956
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles		0

5.4.3. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2021

a. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 21/12/2021

- ✓ **Note complémentaire au rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'organe ayant décidé les rémunérations du président du Conseil, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint**

La fixation des rémunérations sus visées a été décidée par le Conseil d'Administration.

En effet, le conseil réuni le 11 juin 2021, a révisé à la hausse les rémunérations des personnes susvisées. Les rémunérations antérieures ont été décidées par le conseil d'administration du 29 juin 2018.

- ✓ **Note complémentaire aux notes aux états financiers portant une présentation de la société et de ses activités**

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, ASSURANCES MAGHREBIA VIE est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	20 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

- ✓ **Note complémentaire à la note « faits marquants de l'exercice » expliquant les variations importantes enregistrées en 2021 par rapport à 2020**

Chiffre d'affaires :

Au terme de l'année 2021, la compagnie enregistre une progression de 18,68% de son chiffre d'affaires contre 15,78% une année auparavant pour s'établir à **93 160 266 DT** contre **78 497 715 DT** en 2020.

La structure du chiffre d'affaires par activité est répartie comme suit :

- L'activité épargne représente 71,07% du total des émissions de la société contre 70,76% une année auparavant.
- La part du chiffre d'affaires de l'activité Prévoyance est passée de 29,24% au 31 décembre 2020 à 28,93% en 2021.

Produits financiers :

Les produits financiers nets ont atteint **31 280 570 DT** au 31 décembre 2021 contre **24 011 330 DT** une année auparavant, soit une augmentation de 30,27% due à la consolidation du portefeuille BTA et Emprunts Obligataires.

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Produits des placements Bruts	34 248 074	29 908 250	4 339 824	14,51%
Charges de placements	2 967 504	5 896 920	- 2 929 415	- 49,68%
Produits des placements Nets	31 280 570	24 011 330	7 269 240	30,27%

- ✓ **Note complémentaire à la note 2-6 « ventilation des charges de personnel » portant sur la ventilation de l'effectif employé au cours de l'exercice par catégorie de salariés**

<i>Répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés</i>	Au 31/12/2021
Cadres de Direction	23
Cadres Supérieurs	33
Personnel d'encadrement	10
Agents d'exécution	2
Agents de services ou assimilés	1

- ✓ **Note complémentaire à l'annexe 9**

- Pas d'acomptes inclus dans le poste terrains et constructions.

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Constructions d'exploitation	675 000	90 000	585 000	601 875
Total	675 000	90 000	585 000	601 875

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Valeur d'usage	Amortissement	Valeur nette au bilan
Constructions d'exploitation	675 000	675 000	90 000	585 000
LOCAL N°3 MREZGA NABEUL	307 400	307 400	40 987	266 413
LOCAL N°4 MREZGA NABEUL	367 600	367 600	49 013	318 587

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation	4 305 222	-	4 305 222	4 305 222
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 055 469	6 805 359	7 001 106
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010	-	2 200 010	2 200 010
Total	14 366 060	1 055 469	13 310 591	13 506 338

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Valeur d'usage	Amortissement	Valeur nette au bilan
Terrains et constructions hors exploitation	12 166 050	12 166 050	1 055 469	11 110 581
- Terrain. Khaiereddine Pacha "RAHILA I"	843 840	843 840	0	843 840
- Terrain. LAC III "SIAV"	1 963 382	1 963 382	0	1 963 382
- Terrain. SEDI BOUMHAL	1 498 000	1 498 000	0	1 498 000
- Imm "RAHILA I"	2 756 160	2 756 160	536 280	2 219 880
- Imm. LAC III "SIAV"	4 186 618	4 186 618	427 384	3 759 234
- Imm. SEDI BOUMHAL	918 050	918 050	91 805	826 245
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	2 200 010	2 739 452	0	2 200 010
* Assurances Maghreb Immobilier	2 200 010	2 739 452		2 200 010
Total	14 366 060	14 905 502	1 055 469	13 310 591

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Surcote global (-)	Surcote non amortie	Décote global (+)	Décote non amortie
- BTA 6,9% 05/2022	9 143 940	9 100 000	- 156 590	- 7 790	112 650	4 378
- BTA 6% 04/2023	966 000	1 000 000			34 000	16 987
- BTA 6% 04/2024	3 395 400	3 500 000			104 600	31 486
- BTA 6% 01/2024	574 800	600 000			25 200	7 937
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000			546 500	428 649
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000			1 205 800	798 456
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000			41 400	22 499
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000			354 660	221 923
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000			3 297 590	2 910 442
- BTA 6,5% 06/2025	13 824 776	15 891 000			2 066 224	1 308 129
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000			5 733 020	4 710 148
- BTA 6% 06/2023	2 348 957	2 500 000			151 043	42 845
-BTA 7,4% 02/2030	24 873 453	27 774 000			2 900 547	2 622 600
-BTA 8% 11/2030	7 927 850	8 600 000			672 150	644 539
-BTA 7.3% 12/2027	6 342 000	7 000 000			658 000	592 846
-BTA 7.5% 01/2028	457 000	500 000			43 000	39 157
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000			1 238 600	1 203 367
- EMPRUNT NATIONAL 2014-C	2 250 000	2 250 000			-	
- EMPRUNT NATIONAL 2021	5 000 000	5 000 000			-	
- EMPRUNT NATIONAL 2021 2ème tranche	2 000 000	2 000 000			-	
TOTAL	181 789 605	200 818 000	- 156 590	- 7 790	19 184 985	15 606 388

✓ **Note complémentaire à la note 2-2-1 « placements immobiliers »**

- Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.
- L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait à la valeur historique et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18 et paragraphe 31.
- Les parts dans les sociétés civiles immobilières (considérées comme placements immobiliers conformément à la NCT 31 paragraphe 52), sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées, et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18.

La valeur d'usage d'un placement est le prix qu'une personne prudente et avisée, informée de la situation de l'entreprise, accepterait de payer si elle avait à l'acquérir.

✓ **Note complémentaire à la note 2-2-2 « placements financiers »**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise). Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

L'évaluation à la clôture des autres placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

✓ **Note complémentaire portant sur les placements non admis en représentation des provisions techniques**

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2021						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat	181 789 605	2 327 649	-	179 461 956	179 461 956	-
Emprunts obligataires	113 612 500	-	-	113 612 500	113 612 500	-
Placements immobiliers	15 041 060	-	1 145 469	13 895 591	13 195 581	700 010
Actions cotées	11 089 627	985 952	-	10 103 675	10 103 675	-
Parts dans les OPCVM	24 660 039	637 630	-	24 022 409	24 022 409	-
Parts dans les SICAR	970 041	-	-	970 041	970 041	-
Actions et titres non cotés	22 919 099	421 902	-	22 497 197	22 497 197	-
Placements à court et moyen terme	61 300 000	-	-	61 300 000	61 300 000	-
TOTAL	431 381 971	4 373 133	1 145 469	425 863 369	425 163 359	700 010

La valeur de l'actif non admis en représentation des provisions techniques correspond à l'excédent au 30% du capital social de la société Assurances Maghrebria Immobilière.

✓ **Note complémentaire à la note 3-6-2 « charges reportées »**

FRAIS D'ACQUISITION DES IMMEUBLES VIE A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Immeuble LAC III	Immeuble BOUMHEL	Dotation aux résorptions	Cumul des résorptions
F.A	369 048	145 011		
2018	73 810	29 002	102 812	102 812
2019	73 810	29 002	102 812	205 624
2020	73 810	29 002	102 812	308 435
2021	73 810	29 002	102 812	411 247
2022	73 810	29 002	102 812	514 059
TOTAL	369 048	145 011	514 059	

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 514 059 dinars correspond aux frais d'acquisition de deux constructions à savoir Immeuble LAC III « SIAV » et Immeuble SEDI BOUMHEL. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghrebria Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation totale de résorption de 102 812 dinars chaque année. Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des résorptions s'élève à 411 247 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 102 812 dinars.

✓ **Note complémentaire à la note 4-1 « capitaux propres »**

Les réserves pour fonds social se détaillent comme suit :

	Destiné aux crédits remboursables	Destiné aux dons non remboursables	Total
Réserve pour fonds social	695 000	67 926	762 926

Le résultat de l'exercice 2021 est de **12 586 538 DT** soit 6,293 DT par action contre **9 177 799 DT** soit 4,589 DT par action réalisé en 2020.

✓ **Note complémentaire portant sur le détail de la rubrique modification comptable figurant au niveau de l'état de résultat**

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus de capitaux mobiliers provenant des placements de dépôt à terme dans les comptes ouverts auprès des banques, ainsi que tous autres instruments financiers équivalents (bons de caisse, certificats de dépôt), rémunérés à un taux supérieur à TMM-1, sont soumis à un impôt définitif et libératoire prélevé par voie de retenue à la source de 35%, et ce indépendamment du régime fiscal du bénéficiaire.

L'application de cette retenue à la source au titre des revenus sus-indiqués implique le dépôt d'une déclaration rectificative d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 et ce afin de déduire au niveau du résultat fiscal les intérêts courus sur placements au 31 décembre 2019 et ayant supporté la retenue à la source libératoire au taux de 35%.

En 2020, l'impact sur le résultat net de l'exercice 2019 a été constaté au niveau du compte « modifications comptables ».

Rien à signaler concernant l'exercice 2021.

✓ **Note complémentaire portant sur le montant total des commissions, réparties par type d'intermédiaires**

La répartition du montant total des commissions par type d'intermédiaires, arrêtée au 31-12-2021, est comme suit :

Réseau	Commissions au 31-12-2021	%
Réseau direct	3 151 742,01	43,80%
Réseau bancaire	2 261 238,37	31,42%
Bureaux directs	545 417,47	7,58%
Agents généraux	975 703,68	13,56%
Courtiers	261 625,28	3,64%
TOTAL	7 195 726,81	100,00%

✓ **Note complémentaire indiquant la ventilation des pertes et gains extraordinaires**

Seules les contributions conjoncturelles sont présentées au niveau des éléments extraordinaires.

✓ **Note complémentaire portant sur le montant des soldes significatifs de liquidités ou équivalents de liquidités**

Le solde de trésorerie à la clôture de l'exercice 2021 figurant au niveau de l'état de flux de trésorerie est réparti comme suit :

Désignation	31/12/2021
Banques	3 690 853
Caisse	252
Total	3 691 105

Absence de soldes significatifs de liquidités ou équivalents de liquidités.

✓ **Note complémentaire portant information sur les sinistres et provisions sur sinistres**

Les sinistres ou prestations payés correspondent à l'indemnisation prévue au contrat dans le cas de la réalisation du risque, objet du contrat, ou de l'arrivée à échéance du contrat, ou du rachat de contrat.

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non payés,
- Une provision pour les sinistres non encore déclarés (tardifs),
- Une provision pour frais de gestion des sinistres déclarés.

La provision pour les sinistres déclarés et non payés au 31/12/2021 représente la dette d'Assurance Maghreb Vie envers ses assurés ou bénéficiaires pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés.

Elle est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles et majorée des frais de règlement des sinistres.

La charge de sinistres figurant à l'état de résultat technique comprend les montants des prestations de toutes natures qui ont été versées aux assurés au titre des sinistres, des rachats, des arrivées à échéance et des rentes échues ainsi que les frais internes et externes de gestion des sinistres qui ont été engagés pour cette activité et la variation des provisions pour sinistres à payer.

✓ **Note complémentaire portant sur les principes et méthodes d'évaluation des différentes provisions en assurance vie**

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- Provisions mathématiques,
- Provisions pour frais de gestion,
- Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes,
- Provision pour sinistres à payer,
- Provision d'égalisation,
- Provisions des contrats en unités de compte.

Provisions mathématiques : Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfiques déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour frais de gestion : Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes : Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéfices sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions d'égalisation : Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions des contrats en unités de compte : Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

✓ **Note complémentaire sur les parties liées**

Nature de la relation entre la société Assurances Maghreb Vie et les autres parties liées :

La société Assurances Maghreb Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghreb S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghreb Vie S.A, Assurances Maghreb Immobilière S.A, Maghreb Financière SICAR S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 72,08 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées :

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

➤ **Conventions conclus entre la société Assurances Maghreb Vie SA et la société Assurances Maghreb SA :**

Convention de sous-traitance conclue entre Assurances Maghreb Vie SA et Assurances Maghreb SA

La société Assurances Maghreb Vie a confié, en sous-traitance, à la société Assurances Maghreb la gestion des activités ci-dessous :

- La gestion des ressources humaines ;
- La comptabilité de la réassurance ;
- La gestion comptable et financière ;
- La gestion des prestations en matière juridique ;
- Le contrôle de la conformité ;
- La gestion des risques ;
- L'audit interne ; et
- L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, Assurances Maghreb Vie s'engage à régler à Assurances Maghreb à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de 120 000 DT hors taxes, sur présentation de facture.

Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria SA

La Société Assurances Maghrebria a confié par délégation à la Société Assurances Maghrebria Vie la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1er janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société Assurances Maghrebria propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1er juin 2019.

En contrepartie, la Société Assurances Maghrebria s'engage à régler à la Société Assurances Maghrebria Vie un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture.

Contrats de location entre Assurances Maghrebria Vie sa et Assurances Maghrebria sa

La société Assurances Maghrebria donne en location à la société Assurances Maghrebria Vie l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au titre de l'exercice 2021 est fixé à 212 086 DT HT.

La société Assurances Maghrebria donne aussi en location à la société Assurances Maghrebria Vie une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M2. Le loyer au titre de l'exercice 2021 est fixé à 27 121 DT HT.

La société Assurances Maghrebria donne aussi en location à la société Assurances Maghrebria Vie deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au titre de l'exercice 2021 est fixé à 7 092 DT HT.

➤ **Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Assurances Maghrebria Immobilière SA**

Contrat de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria Immobilière SA :

La société Assurances Maghrebria Immobilière donne en location à la société Assurances Maghrebria Vie le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer servi en 2021 est de 28 673 DT HT.

Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Assurances Maghrebria Immobilière SA :

La Société Assurances Maghrebria Vie a confié à la Société Assurances Maghrebria Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société Assurances Maghrebria Immobilière a facturé en 2021 à la société Assurances Maghrebria Vie la somme de 94 370 DT HT.

➤ **Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Codway SA :**

Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Codway SA

La Société Assurances Maghrebria Vie a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société Codway avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *Codway* a facturé en 2021 à la société *Assurances Maghreb* Vie un montant de 650 788 DT HT.

b. Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 21/12/2021

✓ **Note explicative concernant l'existence ou non d'une comptabilité pluri-monnaire**

La comptabilité de la société Assurances Maghreb Vie est en monnaie locale.

✓ **Note explicative concernant la tenue ou non par la société d'une comptabilité analytique permettant la répartition analytique des charges par destination**

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°30, relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, la société Assurances Maghreb Vie tient une comptabilité analytique lui permettant de présenter au niveau de l'état de résultat les charges engagées par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

✓ **Note explicative sur la rubrique « conception et développement » figurant au niveau de la note 3-1-1 « Investissement de recherche et de développement »**

Il s'agit du site web de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE.

✓ **Note explicative sur la rubrique « provision dépréciat° / ass directe » figurant au niveau de la note «3-6-1 « Avoir en banques, CCP et caisse »**

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation	En %
Banques	3 690 853	3 328 641	362 212	10,88%
Caisse	252	795	- 543	-68,28%
Vir à recevoir	2 305 649	2 305 301	348	0,02%
Chèques à enc	4 043 718	3 951 960	91 758	2,32%
Chèques impayés	869 076	738 347	130 729	17,71%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	-	0,00%
Prov deprecia° créances/ Ass directes	- 942 057	- 811 328	- 130 729	16,11%
Total	10 040 472	9 586 696	453 775	4,73%

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

- ✓ **Note explicative de l'écart existant entre le montant figurant au niveau de la rubrique « dividendes et autres distributions » de l'état des flux de trésorerie et celui mentionné au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres.**

L'écart entre le montant des dividendes distribués figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie et celui présenté au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres est relatif au montant des droits rompus et des montants de dividendes réglés au cours de l'exercice 2021 et relatifs aux exercices antérieurs.

5.4.4. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société Assurances Maghrebria Vie arrêtés au 31/12/2021

a. Rapport général



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 17 Mars 2022

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »*

24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 505 928 150 Dinars et un résultat net de l'exercice de 12 586 538 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien,
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 8106637A/M/000
Identifiant Unique RNE : 8106637

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



b. Rapport spécial



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2021 et régies par lesdites dispositions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.

Capital social : 900 000 000
Matricule fiscal : B10663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : B10663T

- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, *ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA* s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture. En 2021, la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a facturé la somme de 50 000 DT HT.

B.3 Contrats de location entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1^{er} janvier 2021 et finissant le 31 décembre 2021. Le loyer au titre de 2021 est fixé à 212 086 DT HT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 27 121 DT HT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 7 092 DT HT.

B.4 Contrat de location entre ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer servi en 2021 est de 28 673 DT HT.

B.5 Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société Assurances Maghrebias Vie a confié à la Société Assurances Maghrebias Immobilière la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 01 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société Assurances Maghrebias Immobilière a facturé en 2021 à Assurances Maghrebias Vie la somme de 94 370 DT HT.

B.6- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société CODWAY

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société CODWAY avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société CODWAY a facturé en 2021 à la société ASSURANCES MAGHREBIA un montant de 650 788 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 125.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 11 juin 2021.

2. Emoluments du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 120.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 11 juin 2021. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par administrateur.

5. Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 2.500 DT Brut par an et par membre.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Mars 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



FMBZ KPMG TUNISIE

5.4.5. Analyse de la situation financière d'Assurances Maghreb Vie au 31/12/2021

a. Tableau de mouvements des capitaux propres

En DT	Capital social	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019 avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 854 840	12 675 437	588 235	91 481	7 666 136	55 876 130
Affectation du résultat 2019 (AGO du 30/06/2020)			(22 032)	5 390 000	80 000	(81 832)	(5 366 136)	0
Dividendes distribués							(2 300 000)	(2 300 000)
Solde au 31/12/2019 après affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	668 235	9 650	0	53 576 130
Résultat de l'exercice 2020							9 177 799	9 177 799
Fonds social					7 867			7 867
Modifications comptables						102 158		102 158
Solde au 31/12/2020 avant affectation	20 000 000	2 000 000	12 832 808	18 065 437	676 102	111 808	9 177 799	62 863 953
Affectation du résultat 2020 (AGO du 11/06/2021)			2 000 000	4 440 000	80 000	(102 201)	(6 417 799)	0
Dividendes distribués							(2 760 000)	(2 760 000)
Solde au 31/12/2020 après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	756 102	9 606	0	60 103 953
Résultat de l'exercice 2021							12 586 538	12 586 538
Fonds social					6 824			6 824
Solde au 31/12/2021 avant affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation du résultat 2021 (AGO du 15/04/2022)				8 730 000	80 000	(3 462)	(8 806 538)	0
Dividendes distribués							(3 780 000)	(3 780 000)
Solde au 31/12/2021 après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145		68 917 316

b. Tableau de détermination du résultat fiscal

En DT	2021	2020	2019
Résultat comptable net	12 586 538	9 177 799	7 666 136
Réintégrations :	5 913 340	10 133 146	4 589 284
Charges non déductibles	29 879	17 703	6 089
Provisions	823 560	4 010 499	904 662
Contribution sociale de solidarité	5 300	361 999	290 410
Impôt sur les sociétés (35%)	171 344	4 223 326	3 388 123
Retenue à la source libératoire	4 883 257	1 090 056	
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat 2020		241 333	
Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat 2019		188 230	
Déductions :	28 338 598	5 244 298	2 575 069
Reprise sur provisions non déduites initialement	2 550 842	1 432 478	1 354 290
Provisions déductibles	257 354	248 872	354 473
Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables	25 530 402	3 562 948	866 307
Réinvestissement exonéré		2 000 000	
Résultat fiscal	(9 838 720)	12 066 647	9 680 351

c. Engagements financiers arrêtés au 31/12/2021

En DT

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<u>Engagements reçus</u>			
Cautions reçues	0	40 000	0
Cautions agents généraux	0	0	0
TOTAL	0	40 000	0
<u>Engagements donnés</u>			
Cautions données	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0
TOTAL	0	0	0

d. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT	2021	2020	2019
Résultat net	12 586 538	9 177 799	7 666 136
Report à nouveau antérieur	9 606	111 808	91 481
Réserve légale	0	0	0
Réserve pour fonds social	(80 000)	(80 000)	(80 000)
Réserves facultatives	(8 730 000)	(4 440 000)	(5 390 000)
Réserve pour réinvestissements exonérés	0	(2 000 000)	22 032
Dividendes	(3 780 000)	(2 760 000)	(2 300 000)
Modifications comptables	0	0	102 158
Report à nouveau	6 145	9 606	111 808

e. Evolution du résultat net et du résultat technique

En DT	2021	2020	2019
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre d'actions	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Résultat technique	13 614 231	12 061 819	8 540 721
Résultat des activités ordinaires avant impôt	17 646 440	15 282 744	11 344 670
Résultat net	12 586 538	9 177 799	7 768 294*
Résultat technique par action	6,807	6,031	4,270
Résultat avant impôt par action	8,823	7,641	5,672
Résultat net par action	6,293	4,589	3,884

* : tenant compte des modifications comptables pour un montant de 102 158 DT.

f. Evolution des dividendes

Désignation	2021	2020	2019
Résultat net (DT)	12 586 538	9 177 799	7 666 136
Montant global des dividendes (DT)	3 780 000	2 760 000	2 300 000
Capital social (DT)	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre d'actions	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Dividende par action (DT)	1,890	1,380	1,150
Taux de dividende en % de la valeur nominale	18,90%	13,80%	11,50%
Taux de distribution	30,03%	30,07%	30,00%
Date de mise en paiement	01/06/2022	01/07/2021	01/07/2020

g. Principaux indicateurs d'activité

En DT	2021	2020	2019
Actifs corporels d'exploitation	741 478	663 750	694 005
Part des réassureurs dans les provisions techniques	17 972 316	11 640 304	8 082 545
Capitaux propres avant affectation	72 697 316	62 863 953	55 978 288
Capitaux propres avant résultat	60 110 777	53 686 154	48 209 994
Passifs	433 230 835	369 823 362	320 640 789
Placements	440 274 470	380 263 117	332 241 233
Créances	16 339 462	14 556 627	13 417 321
Provisions techniques brutes ¹²	408 712 005	351 123 956	304 109 189
Provisions pour autres risques et charges	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	17 826 806	11 475 632	3 663 488
Autres dettes	6 527 512	7 041 710	12 181 198
Total bilan	505 928 150	432 687 315	376 619 077
Bénéfice net	12 586 538	9 177 799	7 768 294*
Frais d'administration	(5 150 146)	(4 150 761)	(3 428 342)
Frais d'acquisition	(10 134 887)	(9 224 639)	(9 562 972)

* : tenant compte des modifications comptables pour un montant de 102 158 DT.

h. Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance

En DT	2021	2020	2019
Primes cédées (a)	8 996 457	6 431 721	7 306 239
Primes émises et acceptées (b)	93 160 266	78 497 715	67 799 460
Sinistres réglés	29 197 868	22 018 195	16 254 826
Primes nettes des cessions (c)=(b)-(a)	84 163 809	72 065 994	60 493 221
Provisions techniques + capitaux propres	481 409 321	413 987 909	360 087 477
Charges de sinistres + frais d'exploitation (d)	51 022 189	37 427 735	31 324 017

¹² Y compris les provisions pour contrats en unités de comptes.

i. Principaux ratios

Ratios de structure

	2021	2020	2019
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,15%	0,15%	0,18%
Placements / Total Bilan	87,02%	87,88%	88,22%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,55%	2,69%	2,15%
Créances / Total Bilan	3,23%	3,36%	3,56%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	14,37%	14,53%	14,86%
Passifs / Total Bilan	85,63%	85,47%	85,14%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires / Total Bilan	3,52%	2,65%	0,97%
Autres dettes / Capitaux propres avant affectation	8,98%	11,20%	21,76%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	20,94%	17,10%	16,11%

Ratios financiers propres à l'assurance

	2021	2020	2019
Taux de cession = (a) / (b)	9,66%	8,19%	10,78%
Ratio combiné net = (c) / (d)	164,96%	192,55%	193,12%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	140,01%	134,24%	125,48%
Provisions techniques / Total bilan	80,78%	81,15%	80,75%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	679,93%	654,03%	630,80%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	571,99%	574,46%	595,25%
Résultat technique / Primes émises et acceptées	14,61%	15,37%	12,60%
Provisions techniques / Primes émises et acceptées	438,72%	447,30%	448,54%
Frais d'administration / Primes émises et acceptées	5,53%	5,29%	5,06%
Frais d'acquisition / Primes émises et acceptées	10,88%	11,75%	14,10%
Placements / Provisions techniques	107,72%	108,30%	109,25%

5.5. Renseignement sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers intermédiaires qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets de modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur le résultat par action et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.

La société s'engage à se conformer aux dispositions des normes susvisées ainsi qu'à compléter ses états financiers intermédiaires par toutes les informations requises et les notes obligatoires prévues par les normes comptables en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 et suivants.

5.5.1. Les états financiers arrêtés au 30/06/2022

a. Bilan arrêté au 30/06/2022

BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 30/06/2022	Montant net 30/06/2021	Montant net 31/12/2021
AC1	ACTIFS INCORPORELS	3.1				
AC11	Investissement de recherche et de développement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	585 120	478 708	106 411	213 344
			627 704	521 293	106 411	213 591
AC2	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	3.2				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 445 211	861 231	583 980	658 595
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	256 782	180 783	75 999	81 932
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			1 702 943	1 042 014	660 929	741 478
AC3	PLACEMENTS	3.3				
AC31	Terrains et constructions					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	675 000	98 368	576 632	593 438
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	23 383 154	1 152 538	22 230 616	13 310 591
AC33	Autres placements financiers					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	59 358 865	2 474 272	56 884 593	35 883 197
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	366 699 665	-	366 699 665	340 342 956
AC334	Autres prêts	3.3.5	2 198 515	-	2 198 515	1 911 537
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	1 036 952	-	1 036 952	562 730
AC4	Placements représentant les provisions Techniques des contrats en unités de compte	3.3.7	11 485 345	-	11 485 345	11 101 466
			464 837 495	3 725 178	461 112 317	403 803 788
AC5	PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	3.4				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	6 758 490	-	6 758 490	5 546 133
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	13 099 885	-	13 099 885	8 986 853
			19 858 375	-	19 858 375	14 532 986
AC6	CRÉANCES	3.5				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurances directe					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	36 462	-	36 462	9 854
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	11 321 111	1 912 636	9 408 475	9 067 445
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	5 278 142	-	5 278 142	9 715 773
AC63	Autres créances					
AC631	Personnel	3.5.4	214 758	-	214 758	149 134
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	3 735 688	-	3 735 688	1 885 019
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	3 545 721	-	3 545 721	6 517 466
			24 131 883	1 912 636	22 219 247	27 344 692
AC7	AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	3.6				
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	3.6.1	15 684 482	928 766	14 755 717	11 503 572
AC72	Charges reportées	3.6.2	51 406	-	51 406	154 218
AC73	Comptes de régularisation Actif					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	16 895 519	-	16 895 519	15 438 684
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	4 394 311	-	4 394 311	2 791 823
			37 025 718	928 766	36 096 953	29 888 296
	TOTAL DES ACTIFS		548 184 119	8 129 887	540 054 232	476 408 158

BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		4.1			
CP1	Capital social		20 000 000	20 000 000	20 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		34 087 215	25 265 778	25 268 363
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		6 145	9 606	9 606
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			68 926 168	60 108 192	60 110 777
CP6	Résultat de l'exercice		6 643 735	6 284 423	12 586 538
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>			75 569 903	66 392 615	72 697 316
<u>PASSIFS</u>		4.2			
PA3	Provisions techniques brutes	4.2.1			
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.1.1	374 581 870	331 701 573	348 210 800
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.1.2	40 856 284	32 436 146	37 662 705
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	4.2.1.3	10 472 653	8 603 615	9 762 085
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.1.4	1 800 010	2 583 732	1 800 010
PA4	Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.1.5	11 485 345	11 101 464	11 276 405
			439 196 161	386 426 530	408 712 005
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	19 728 952	14 382 762	17 826 806
PA6	Autres dettes	4.2.3			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	1 835 691	1 517 822	1 972 490
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.2	335 809	1 541 507	498 680
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.3	75 211	75 211	75 211
PA632	Personnel	4.2.3.4	1 174 767	971 660	2 125 992
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	181 710	919 829	189 093
PA634	Créditeurs divers	4.2.3.6	1 920 266	4 017 192	1 666 046
			5 523 453	9 043 220	6 527 512
PA7	Autres passifs	4.2.4			
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	35 763	163 032	164 513
			35 763	163 032	164 513
<u>TOTAL DU PASSIF</u>			464 484 329	410 015 543	433 230 835
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			540 054 232	476 408 158	505 928 150

b. Etat de résultat technique arrêté au 30/06/2022

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
		30/06/2022	30/06/2022	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
PRV1 Primes	5.1	49 124 218	- 4 126 621	44 997 596	43 256 229	82 757 688
<i>PRV11</i> Primes émises		49 124 218	- 4 126 621	44 997 596	43 256 229	82 757 688
PRV2 Produits des placements	5.2	21 155 124		21 155 124	17 068 857	34 248 074
<i>PRV21</i> Revenus des placements		14 597 962		14 597 962	12 691 325	26 483 707
<i>PRV22</i> Autres produits de placements		2 665 958		2 665 958	2 545 095	4 811 434
<i>PRV23</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		2 866 194		2 866 194	886 114	854 087
<i>PRV24</i> Profits provenant de la réalisation des placements		1 025 010		1 025 010	946 322	2 098 847
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	5.3	348 885		348 885	472 177	266 875
PRV4 Autres produits techniques		3 847		3 847	1 285	1 903
CHV1 Charges de sinistres	5.4	- 22 894 445	4 735 218	- 18 159 228	- 14 154 886	- 35 866 183
<i>CHV11</i> Montants payés	5.4.1	- 19 700 867	2 596 313	- 17 104 553	- 10 739 003	- 29 197 868
<i>CHV12</i> Variation de la provision pour sinistres		- 3 193 579	2 138 904	- 1 054 675	- 3 415 883	- 6 668 315
CHV2 Variation des autres provisions techniques		- 27 290 578	- 252 845	- 27 543 423	- 28 994 008	- 44 587 721
<i>CHV21</i> Provisions d'assurances vie		- 26 371 070	- 252 845	- 26 623 915	- 27 603 299	- 42 647 324
<i>CHV22</i> Autres provisions techniques		- 710 568		- 710 568	- 918 116	- 1 292 863
<i>CHV23</i> Provisions sur contrats en unités de comptes		- 208 940		- 208 940	- 472 593	- 647 534
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes		-	81 959	81 959	81 071	269 768
CHV4 Frais d'exploitation	5.5	- 7 762 539	42 140	- 7 720 399	- 6 803 231	- 15 156 006
<i>CHV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	- 4 762 016		- 4 762 016	- 3 828 799	- 10 134 887
<i>CHV43</i> Frais d'administration	5.5.2	- 3 000 523		- 3 000 523	- 3 050 459	- 5 150 146
<i>CHV44</i> Commissions reçues des réassureurs			42 140	42 140	76 026	129 028
CHV5 Autres charges techniques	5.6	- 573 284		- 573 284	- 994 840	- 1 341 981
CHV9 Charges de Placements	5.7	- 2 587 110		- 2 587 110	- 1 263 973	- 2 967 504
<i>CHV91</i> Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 915 261		- 915 261	- 836 889	- 1 807 781
<i>CHV92</i> Correction de valeurs sur placements		- 1 345 559		- 1 345 559	- 426 440	- 1 159 079
<i>CHV93</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		- 326 290		- 326 290	- 644	- 644
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	5.8	- 5 945		- 5 945	-	-
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.9	- 2 518 728		- 2 518 728	- 2 127 501	- 4 010 683
RTV Sous total : Résultat technique		6 999 444	479 849	7 479 294	6 541 180	13 614 231

c. Etat de résultat arrêté au 30/06/2022

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
RTV	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie	7 479 294	6 541 180	13 614 231
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	2 518 728	2 127 501	4 010 683
PRNT2	Autres produits non techniques	6.1 26 000	25 000	51 000
CHNT3	Autres charges non techniques	6.2 -	- 29 474	- 29 474
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts	10 024 022	8 664 207	17 646 440
CHNT4	Impôts sur le résultat	6.3 - 3 286 390	- 2 374 784	- 5 054 601
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 737 632	6 289 423	12 591 838
	Eléments extraordinaires	- 93 897	- 5 000	- 5 300
	Résultat net de l'exercice	6 643 735	6 284 423	12 586 538

d. Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2022

Flux de trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements des primes reçues des assurés		34 723 085	38 154 295	77 160 809
Sommes versées pour paiement des sinistres		(17 223 317)	(11 766 664)	(28 658 826)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	-	9 000 000
Décaissements de primes sur les cessions		(12 683)	(13 981)	(851 641)
Commissions versées aux intermédiaires		(2 065 912)	(2 076 537)	(4 099 751)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(3 431 302)	(3 118 861)	(6 704 191)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(38 382 256)	(60 821 274)	(109 278 255)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		38 992 662	42 825 879	68 356 130
Remboursements de prêts		385 612	345 495	752 866
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(1 238 498)	(3 035 213)	(6 751 640)
Produits financiers reçus		2 566 674	2 653 075	4 517 852
Autres mouvements		(74 133)	(50 596)	(104 234)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	14 239 933	3 095 618	3 339 121
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(12 229)	(28 548)	(221 780)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		(8 791 667)	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(8 803 896)	(28 548)	(221 780)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(3 777 157)	(7 284)	(2 755 672)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	(3 777 157)	(7 284)	(2 755 672)
Variation de trésorerie		1 658 881	3 059 786	361 669
Trésorerie au début de l'exercice		3 691 105	3 329 436	3 329 436
Trésorerie à la clôture de l'exercice		5 349 986	6 389 222	3 691 105

5.5.2. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	20 000 000,000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

- Au terme du premier semestre de l'année 2022, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **50.820.156 DT** contre 48.481.678 DT en 2021, soit une progression de **4,82%** contre 40,79% une année auparavant. Ainsi, la compagnie a réalisé **102,39%** de son objectif de chiffre d'affaires pour le premier semestre de l'année 2022, fixé à 49.630.000 DT.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 30 juin 2022 s'élève à **8.751.667 DT** contre 6.120.480 DT en 2021 enregistrant une augmentation de **42,99%** et un taux de réalisation de **100,36%** du budget au 30 juin de l'année 2022.
- Au 30 juin 2022, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **52.769.632 DT**, pour s'établir à **439.196.162 DT** contre 386.426.530 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **13,66%** et un taux de réalisation de **102,41%** de l'objectif du premier semestre 2022.
- Les produits financiers nets ont atteint **18.568.014 DT** au 30 juin 2022 contre 15.804.884 DT une année auparavant, soit une augmentation de **17,48%** et un taux de réalisation de **103,16%** de l'objectif du premier semestre 2022. Le taux de rendement financier global s'élève à **4,38%** contre 4,29% au 30 juin 2021 soit un taux de réalisation de **100,92%**.
- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **14,34%** au 30 juin 2022, pour s'établir à **7.479.294 DT** contre 6.541.180 DT l'année précédente. Le taux de réalisation du budget prévu à fin juin 2022 est de **101,76%**.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **5,72%** au 30 juin 2022, pour s'établir à **6.643.735 DT** contre 6.284.423 DT l'année précédente. Le taux de réalisation du budget prévu à fin juin 2022 est de **101,42%**.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2022 au 30 Juin 2022, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 mars 1996, la norme comptable relative aux états financiers intermédiaires NCT 19 et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Le taux d'amortissement des constructions admis fiscalement est de 5%.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relatives aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'Administration	49,41%
Frais d'Acquisition des Contrats	24,48%
Frais de gestion des sinistres	18,85%
Frais de gestion des placements	1,87%
Autres charges techniques	5,39%
Total	100%

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 30-06-2022 comme suit :

Charges de personnel	30/06/2022	Part %	30/06/2021	Part %
Salaires	1 945 083	79,06%	1 814 822	76,52%
Charges sociales	284 154	11,55%	306 330	12,92%
Autres	230 900	9,39%	250 426	10,56%
Total	2 460 138	100,00%	2 371 577	100,00%

Note 2-7 : Note sur les parties liées

Note 2-7-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA

Note 2-7-1-1 Convention de sous-traitance conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société Assurances Maghrebias Vie a confié, en sous-traitance, à la société Assurances Maghrebias la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Au **30 juin 2022**, la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a constaté une provision de **60 000 DT HT**.

Note 2-7-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Au **30 juin 2022**, la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a constaté un produit de **25 000 DT HT**.

Note 2-7-1-3 Contrats de location entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Le loyer au **30-06-2022** est fixé à **111 345 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **30-06-2022** est fixé à **14 239 DT HT**.

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne aussi en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au 30-06-2022 est fixé à **3 723 DT HT**.

Note 2-7-2 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA

Note 2-7-2-1 Contrat de location entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **30-06-2022**, le loyer est fixé à **15 770 DT HT**.

Note 2-7-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **30-06-2022** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **43 856 DT HT**.

Note 2-7-3 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société CODWAY SA

Note 2-7-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la Société CODWAY SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **30-06-2022**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **210 788 DT HT**.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissements de recherche et de développement

Ils présentent au 30-06-2022, un solde net nul.

Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Conception et développement	42 585	42 585	-	-	-
Total	42 585	42 585	-	-	-

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 30-06-2022, un solde net de **106 411 DT**.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	585 120	478 708	106 411	231 344	213 591
Total	585 120	478 708	106 411	231 344	213 591

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 30-06-2022, un solde net de **583 980 DT**.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Aménagements, agencements et installations	579 666	319 590	260 076	313 679	285 221
Matériel de transport	490 534	287 461	203 073	119 369	238 079
Matériel informatique	375 011	254 180	120 831	119 475	135 295
Total	1 445 211	861 231	583 980	552 523	658 595

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 30-06-2022, un solde net de **75 999 DT**.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Equipements de bureaux	217 302	151 330	65 972	43 285	70 336
Autres immobilisations	39 480	29 453	10 027	10 295	11 597
Total	256 782	180 783	75 999	53 579	81 932

3-3 : Placements

La répartition entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques au 30-06-2022 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 30-06-2022						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	181 809 665	0	0	181 809 665	181 809 665	0
Emprunts obligataires	118 190 000	0	0	118 190 000	118 190 000	0
Placements immobiliers	24 058 154	0	1 250 906	22 807 248	22 107 238	700 010
Actions des sociétés cotées en bourse	10 809 685	909 769	0	9 899 916	9 899 916	0
Parts et actions dans les OPCVM	24 660 039	565 350	0	24 094 689	24 094 689	0
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	0
Actions et titres non cotés	22 919 099	999 153	0	21 919 946	21 919 946	0
Autres placements	66 700 000	0	0	66 700 000	66 700 000	0
Total	450 116 683	2 474 272	1 250 906	446 391 505	445 691 495	700 010

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 30-06-2022, un solde net de **576 632 DT**.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Constructions d'exploitation	675 000	98 368	576 632	593 438	585 000
Total	675 000	98 368	576 632	593 438	585 000

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 30-06-2022, un solde net de **22 230 616 DT**.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation*	13 322 316		13 322 316	4 305 222	4 305 222
Constructions hors exploitation	7 860 828	1 152 538	6 708 290	6 903 232	6 805 359
Parts et actions des sociétés immobilières	2 200 010		2 200 010	2 200 010	2 200 010
Total	23 383 154	1 152 538	22 230 616	13 408 464	13 310 591

*Acquisition d'un terrain au lotissement la Perle du Lac d'un montant de **9 017 094 DT**

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 30-06-2022 de **59 358 865 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Actions non cotées	23 889 140	999 153	22 889 987	2 274 372	23 467 238
Actions cotées et parts OPCVM	35 469 725	1 475 119	33 994 606	33 608 824	34 126 085
Total	59 358 865	2 474 272	56 884 593	35 883 197	57 593 323

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 30-06-2022 de **366 699 665 DT** de qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022			30/06/2021	31/12/2021
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Bons de trésor assimilables	168 309 665		168 309 665	166 010 456	170 211 956
Certificats de dépôts et comptes à terme	66 700 000		66 700 000	54 800 000	61 300 000
Emprunts obligataires	131 690 000		131 690 000	119 532 500	122 862 500
Total	366 699 665		366 699 665	340 342 956	354 374 456

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

Les revenus et les intérêts courus de chaque catégorie de placement se présentent comme suit :

Désignation	Coût d'entrée au bilan	Intérêts courus	Revenus
Bons de trésor assimilables	168 309 665	8 031 203	6 942 834
Certificats de dépôt et comptes à terme	66 700 000	1 762 644	2 665 958
Emprunts obligataires	131 690 000	6 916 434	6 438 632
Total	366 699 665	16 710 281	16 047 424

3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente, au 30-06-2022, un solde net de **2 198 515 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Avance/Contrat Vie	1 561 068	1 349 655	1 436 040	211 413	15,66%
Prêts au personnel F.S	634 126	561 882	587 209	72 243	12,86%
Avance/Contrat Sacre Capitalisation	3 321			3 321	
Total	2 198 515	1 911 537	2 023 249	286 978	15,01%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 30-06-2022 de **1 036 952 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Valeurs remises/dépôt/cédantes	1 036 952	562 730	1 111 446	474 222	84,27%
Total	1 036 952	562 730	1 111 446	474 222	84,27%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève à **11 485 345DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
FCP Maghrebria	3 311 661	3 050 617	3 292 395	261 044	8,56%
FCP Maghrebria modéré	3 708 545	3 675 340	3 677 605	33 204	0,90%
FCP Maghrebria prudence	4 166 044	4 035 542	3 976 967	130 501	3,23%
FCP Maghrebria select actions	299 096	339 967	329 439	(40 871)	-12,02%
Total	11 485 345	11 101 466	11 276 405	383 879	3,46%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques.

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **6 758 490 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Provisions mathématiques	6 758 490	5 546 133	7 011 335	1 212 356	21,86%
Total	6 758 490	5 546 133	7 011 335	1 212 356	21,86%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 30-06-2022 de **13 099 885 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour sinistres	13 099 885	8 986 853	10 960 981	4 113 032	45,77%
Total	13 099 885	8 986 853	10 960 981	4 113 032	45,77%

3-5 : Créances

La ventilation des créances au 30-06-2022 selon leur durée résiduelle :

Créances		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7 239 990	2 745 078	1 372 504	11 357 573
AC611	Primes acquises et non émises	-5 687	42 258	-108	36 462
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 245 677	2 702 821	1 372 613	11 321 111
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 082 021	2 196 121	0	5 278 142
AC63	Autres créances	5 281 708	2 214 459	0	7 496 168
AC631	Personnel	214 758	0	0	214 758
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 735 688	0	0	3 735 688
AC633	Débiteurs divers	1 331 262	2 214 459	0	3 545 721
		15 603 720	7 155 658	1 372 504	24 131 883

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **36 462 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Primes acquises et non émises	44 419	22 384	197 970	22 035	98,44%
Primes à annuler	(7 957)	(12 530)	(7 037)	4 573	-36,49%
Total	36 462	9 854	190 933	26 608	270,02%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **9 408 475 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Créances sur assurés	11 321 111	10 913 382	7 554 281	407 729	3,74%
Provisions pour dépréciation des créances sur assurés	(1 912 636)	(1 845 937)	(1 486 780)	(66 699)	3,61%
Total	9 408 475	9 067 445	6 067 501	341 030	3,76%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique comprend :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	5 278 142	9 715 773	2 196 121	(4 437 631)	-45,67%
Total	5 278 142	9 715 773	2 196 121	(4 437 631)	-45,67%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 30-06-2022 de **214 758 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Avances sur salaires	196 610	145 531	97 360	51 079	35,10%
Prise en charge	18 145	3 603	5 603	14 542	403,61%
Autres	3			3	
Total	214 758	149 134	102 963	65 624	44,00%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique est de **3 735 688 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Etat impôts et taxes RAS	3 735 688	1 885 019	4 039 041	1 850 669	98,18%
Total	3 735 688	1 885 019	4 039 041	1 850 669	98,18%

3-5-6 : Débiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **3 545 721 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Union financière	149 604	4 229 035	22 389	(4 079 431)	-96,46%
Compte d'attente	106 901	28 613		78 288	273,61%
Assurances MAGHREBIA	3 289 216	2 259 818	3 720 513	1 029 398	45,55%
Total	3 545 721	6 517 466	3 742 903	(2 971 745)	-45,60%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **14 755 717 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Banques	5 347 852	6 384 980	3 690 853	(1 037 129)	-16,24%
Caisse	2 134	4 241	252	(2 108)	-49,69%
Vir à recevoir	9 383 557	4 999 509	2 305 649	4 384 048	87,69%
Chèques à enc	22 174	114 841	4 043 718	(92 667)	-80,69%
Chèques impayés	855 785	895 729	869 076	(39 944)	-4,46%
Valeurs contentieuses	72 981	72 981	72 981		0,00%
Prov dépréciat° créances/Ass directes	(928 766)	(968 710)	(942 057)	39 944	-4,12%
Total	14 755 717	11 503 572	10 040 472	3 252 145	28,27%

3-6-2 : Charges reportées

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 30-06-2022 à **51 406 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	51 406	154 218	102 812	(102 812)	-66,67%
Total	51 406	154 218	102 812	(102 812)	-66,67%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 30-06-2022 à **16 895 519 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Intérêts courus	16 870 436	15 337 312	16 605 949	1 533 124	10,00%
Loyers courus	25 083	101 372	32 114	(76 289)	-75,26%
Total	16 895 519	15 438 684	16 638 063	1 456 835	9,44%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance.

Le solde de cette rubrique est de **4 394 311 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	4 365 075	2 757 004	3 576 249	1 608 071	58,33%
Charges constatées d'avance	29 237	34 819	29 237	(5 583)	-16,03%
Total	4 394 311	2 791 823	3 605 486	1 602 488	57,40%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **75 569 903 DT** contre **66 392 615** au 30-06-2021, enregistrant une hausse de **13,82%**.

Le capital social s'élève à 20 000 000 DT constitué par 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000		0,00%
Réserves et primes liées au capital social					
Réserve légale	2 000 000	2 000 000	2 000 000		0,00%
Réserve pour F.S	851 778	760 341	762 926	91 437	12,03%
Réserves facultatives	31 235 437	22 505 437	22 505 437	8 730 000	38,79%
Autres capitaux propres					
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	14 832 808		0,00%
Résultats reportés	6 145	9 606	9 606	(3 462)	-36,03%
Résultat de l'exercice	6 643 735	6 284 423	12 586 538	359 312	5,72%
Total	75 569 903	66 392 615	72 697 316	9 177 288	13,82%

Le résultat de l'exercice au 30-06-2022 est de **6 643 735 DT** soit 3,322 DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2022, l'affectation du résultat de l'exercice 2021 est comme suit :

Bénéfice 2021	12 586 538,496 DT
+ Report à nouveau antérieur	9 606,258 DT
Premier reliquat	12 596 144,754 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	12 596 144,754 DT
- Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
Troisième reliquat	12 516 144,754 DT
- Réserves facultatives	8 730 000,000 DT
Quatrième reliquat	3 786 144,754 DT
- Dividendes (1,890 DT par action)	3 780 000,000 DT
Cinquième reliquat	6 144,754 DT
- Report à nouveau	6 144,754 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 15 avril 2022 se détaille comme suit :

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvest exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2021 avant affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-04-2022				8 730 000	80 000	(3 462)	(8 806 538)	-
Dividendes à distribuer							(3 780 000)	(3 780 000)
Soldes au 31/12/2021 après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145	0	68 917 316

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-2 : Provisions techniques brutes

4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le solde de cette rubrique au 30-06-2022, est de **374 581 870 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Prov Math aff directes	372 156 550	329 629 920	345 984 522	42 526 630	12,90%
Prov pour frais de gestion	2 425 320	2 071 652	2 226 277	353 668	17,07%
Total	374 581 870	331 701 573	348 210 800	42 880 297	12,93%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

La provision pour sinistres arrêtée au 30-06-2022 présente un solde brut de **40 856 284 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	40 856 284	32 436 146	37 662 705	8 420 138	25,96%
Total	40 856 284	32 436 146	37 662 705	8 420 138	25,96%

4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 30-06-2022 un solde de **10 472 653 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	10 472 653	8 603 615	9 762 085	1 869 037	21,72%
Total	10 472 653	8 603 615	9 762 085	1 869 037	21,72%

4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 30-06-2022 à une valeur de **1 800 010 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour égalisation	1 800 010	2 583 732	1 800 010	(783 722)	-30,33%
Total	1 800 010	2 583 732	1 800 010	(783 722)	-30,33%

4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 30-06-2022 à **11 485 345 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Provisions pour contrats en unité de comptes	11 485 345	11 101 464	11 276 405	383 881	3,46%
Total	11 485 345	11 101 464	11 276 405	383 881	3,46%

4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **19 728 952 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	19 728 952	14 382 762	17 826 806	5 346 190	37,17%
Total	19 728 952	14 382 762	17 826 806	5 346 190	37,17%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 30-06-2022 selon la durée résiduelle :

Dettes		Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 835 691	0	0	1 835 691
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	335 809	0	0	335 809
PA63	Autres dettes	2 884 523	438 190	29 240	3 351 953
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	75 211	0	75 211
PA632	Personnel	1 174 767	0	0	1 174 767
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	181 710	0	0	181 710
PA634	Créditeurs divers	1 528 047	362 979	29 240	1 920 266
		5 056 023	438 190	29 240	5 523 453

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 30-06-2022 un solde de **1 835 691 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Commissions à servir	1 835 691	1 517 822	1 972 490	317 869	20,94%
Total	1 835 691	1 517 822	1 972 490	317 869	20,94%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **335 809 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	335 809	1 541 507	498 680	(1 205 698)	-78,22%
Total	335 809	1 541 507	498 680	(1 205 698)	-78,22%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 30-06-2022 est de **75 211 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211	75 211	0	0,00%
Total	75 211	75 211	75 211	0	0,00%

4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 174 767 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Personnel charges à payer	1 174 767	971 660	2 125 992	203 107	20,90%
Total	1 174 767	971 660	2 125 992	203 107	20,90%

4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 30-06-2022 est de **181 710 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Etat impôts et taxes RAS	181 710	919 829	189 093	(738 119)	-80,25%
Total	181 710	919 829	189 093	(738 119)	-80,25%

4-2-4-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 920 266 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	112 048	2 811 661	72 732	(2 699 612)	-96,01%
Créditeurs divers	1 808 217	1 205 531	1 593 314	602 686	49,99%
Total	1 920 266	4 017 192	1 666 046	(2 096 926)	-52,20%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation-passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2022 à **35 763 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Amortissement surcote		138 298	148 800	(138 298)	-100,00%
Produits constatés d'avance	35 763	24 734	15 712	11 029	44,59%
Total	35 763	163 032	164 513	(127 270)	-78,06%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **44 997 596 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Primes émises et acceptées	50 820 156	48 481 678	93 160 266	2 338 477	4,82%
Variation des primes acceptées	(153 551)	(26 297)	149 289	(127 253)	483,90%
Annulation sur exercices antérieurs	(1 541 466)	(1 379 549)	(1 572 940)	(161 918)	11,74%
Variation des primes à annuler	(921)	12 037	17 531	(12 958)	-107,65%
Primes cédées	(4 126 621)	(3 831 640)	(8 996 457)	(294 981)	7,70%
Total	44 997 596	43 256 229	82 757 688	1 741 367	4,03%

La répartition du Chiffre d'Affaires par zone géographique :

Zone géographique	CA juin-2022	%	CA juin-2021	%
GRAND TUNIS	45 826 800	90,17%	44 542 011	91,87%
NORD	1 115 930	2,20%	956 678	1,97%
CENTRE	2 874 306	5,66%	2 203 147	4,54%
SUD	1 003 120	1,97%	779 842	1,61%
TOTAL	50 820 156	100,00%	48 481 678	100,00%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **21 155 124 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Revenus des immeubles	361 209	343 248	702 464	17 961	5,23%
Revenus des valeurs mobilières	607 853	434 985	622 924	172 868	39,74%
Revenus des obligations et titres	6 438 632	5 489 797	11 726 776	948 835	17,28%
Revenus des prêts sur contrats	50 613	44 764	93 602	5 849	13,07%
Revenus des autres placements	2 665 958	2 545 095	4 811 434	120 863	4,75%
Revenus des dépôts	180 149	115 880	307 459	64 270	55,46%
Revenus des BTA	6 942 834	6 251 267	13 007 711	691 568	11,06%
Différence sur le prix de remboursement	901 475	786 088	1 605 334	115 387	14,68%
Gains sur réalisations des placements	123 535	160 234	493 513	(36 699)	-22,90%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	2 866 194	886 114	854 087	1 980 080	223,46%
Intérêts sur dépôts auprès des cédantes	16 672	11 386	22 771	5 286	46,43%
Total	21 155 124	17 068 857	34 248 074	4 086 267	23,94%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 30-06-2022 un solde brut de **348 885 DT** qui représentent les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Plus-values non réalisées sur placements UC	348 885	472 177	266 875	(123 292)	-26,11%
Total	348 885	472 177	266 875	(123 292)	-26,11%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **17 104 553 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	7 542 111	5 603 525	16 386 516	1 938 587	34,60%
Rachats	4 393 449	2 859 613	6 079 629	1 533 835	53,64%
Rachat partiel	6 022 924	3 181 012	8 926 044	2 841 912	89,34%
Sinistres à la charge des réassureurs	(2 596 313)	(1 465 050)	(3 720 332)	(1 131 263)	77,22%
Sinistres acceptés	1 209 556	516 955	1 426 209	692 601	133,98%
Frais de gestion de sinistres	532 827	42 947	99 802	489 879	1140,66%
Total	17 104 553	10 739 003	29 197 868	6 365 550	59,28%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde de **4 762 016 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Commissions servies	3 602 702	2 956 613	6 425 795	646 089	21,85%
Autres frais d'acquisition	1 159 314	872 186	3 709 093	287 128	32,92%
Total	4 762 016	3 828 799	10 134 887	933 217	24,37%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 30-06-2022 de **3 000 523 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Frais d'administration	3 000 523	3 050 459	5 150 146	(49 935)	-1,64%
Total	3 000 523	3 050 459	5 150 146	(49 935)	-1,64%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 30-06-2022 de **573 284 DT**

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Autres charges techniques	573 284	994 840	1 341 981	(421 556)	-42,37%
Total	573 284	994 840	1 341 981	(421 556)	-42,37%

5.7-Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **2 587 110 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	72 379	71 274	219 046	1 105	1,55%
Frais sur valeurs mobilières	820 535	756 830	1 568 321	63 704	8,42%
Dotation aux amortissements des immeubles	97 069	97 873	195 747	(804)	-0,82%
Différence sur le prix de remboursement	7 790	10 502	21 004	(2 712)	-25,82%
Frais internes de gestion de valeur	22 347	8 785	20 414	13 563	154,39%
Dotation aux provisions/dépréciat ^o placements	967 333	146 457	585 163	820 876	560,49%
Intérêts/dépôt réassurance vie	273 368	171 608	357 166	101 760	59,30%
Perte/réalisation des placements	326 290	238	238	326 052	136877,54%
Pertes de change réalisées		405	405	(405)	-100,00%
Total	2 587 110	1 263 973	2 967 504	1 323 137	104,68%

5-8 : Moins-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 30-06-2022 un solde brut de **5 945 DT** et représente les ajustements négatifs des placements en unité de comptes.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Moins-values non réalisées sur placements UC	5 945	-	-	5 945	
Total	5 945	-	-	5 945	

5-9 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions techniques}} \times \text{Produits des placements nets}$$

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Produits des placements bruts	21 155 124	17 068 857	34 248 074	4 086 267	23,94%
Charges de placements	2 587 110	1 263 973	2 967 504	1 323 137	104,68%
Produits des placements nets (a)	18 568 014	15 804 884	31 280 570	2 763 130	17,48%
Capitaux propres (b)	68 926 168	60 108 192	60 110 777	8 817 976	14,67%
Provisions techniques (c)	439 196 161	386 426 530	408 712 005	52 769 632	13,66%
Total [(b+a)/(b+c)]	2 518 728	2 127 501	4 010 683	391 227	18,39%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 30-06-2022 de **26 000 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Autres produits non techniques	26 000	25 000	51 000	1 000	4,00%
Total	26 000	25 000	51 000	1 000	4,00%

6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 30-06-2022 de **0 DT**.

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Autres charges non techniques		29 474	29 474	(29 474)	
Total		29 474	29 474	(29 474)	

6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 30-06-2022 de **3 286 390 DT**

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Impôt sur les sociétés	3 286 390	88 515	171 344	3 197 874	3612,79%
RAS libératoires		2 286 268	4 883 257	(2 286 268)	n.a
Total	3 286 390	2 374 784	5 054 601	911 606	38,39%

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 30-06-2022, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **14 239 933 DT** contre 3 095 618 DT au 30-06-2021.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 30-06-2022, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-8 803 896 DT** contre -28 548 DT au 30-06-2021.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistre au 30-06-2022, un montant de **-3 777 157 DT** contre -7 284 DT au 30-06-2021.

La trésorerie au 30-06-2022 s'élève à **5 349 986 DT** contre 3 691 105 DT au 31-12-2021 enregistrant une variation de 1 658 881 DT.

La liquidité au 30-06-2022 est répartie comme suit :

Désignation	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variation	En %
Banques	5 347 852	6 384 980	3 690 853	(1 037 129)	-16,24%
Caisse	2 134	4 241	252	(2 108)	-49,69%
Total	5 349 986	6 389 222	3 691 105	(1 039 236)	-16,27%

Annexes arrêtés au 30/06/2022

Annexe 6

Tableau des engagements reçus et donnés au 30/06/2022 (chiffres arrondis en dinars)

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>Engagements reçus</u>			
Cautions reçues	0	0	0
Cautions agents généraux	0	0	0
TOTAL	0	0	0
<u>Engagements donnés</u>			
Cautions données	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Annexe 8

Mouvement ayant affecté les éléments de l'actif au 30-06-2022

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585			42 585	42 585							42 585	
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	585 120			585 120	371 529		107 180					478 708	106 411
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés													
Total actifs incorporels	627 704			627 704	414 113		107 180					521 293	106 411
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 436 672	8 539		1 445 211	778 077		83 154					861 231	583 980
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	254 486	2 297		256 782	172 553		8 230					180 783	75 999
2.3 Acomptes versés	950			950									950
Total actifs corporels d'exploitation	1 692 107	10 836		1 702 943	950 630		91 385					1 042 014	660 929
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	15 041 060	9 017 094		24 058 154	1 145 469		105 437					1 250 906	22 807 248
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2.1 Parts													
3.2.2 Bons et obligations													
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	418 364 161	137 074 583	127 181 699	428 257 045		4 373 133		967 333		2 866 194		2 474 272	425 782 773
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	59 638 806	565 798	845 739	59 358 865		2 045 484		967 333		538 545		2 474 272	56 884 593
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	356 702 105	135 744 000	125 746 440	366 699 665		2 327 649				2 327 649			366 699 665
3.4.3 Prêts hypothécaires													
3.4.4 Autres prêts	2 023 249	764 785	589 520	2 198 515									2 198 515
3.4.5 Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers													
3.4.6 Autres													
3.5 Créances pour espèces déposées	1 111 446		74 495	1 036 952									1 036 952
3.6 Placements des contrats en UC	11 276 405	208 940		11 485 345									11 485 345
Total placements	445 793 071	146 300 617	127 256 193	464 837 495	1 145 469	4 373 133	105 437	967 333		2 866 194		1 250 906	2 474 272
Total général	448 112 883	146 311 453	127 256 193	467 168 143	2 510 212	4 373 133	304 001	967 333		2 866 194		2 814 213	2 474 272

Annexe 9
Etat récapitulatif des placements au 30-06-2022

	<u>Valeur brute</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Plus ou moins-valeur latente</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 058 154	22 807 248	24 699 457	641 303
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	34 698 825	32 789 903	36 660 375	1 961 550
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
Autres parts d'OPCVM	24 660 039	24 094 689	26 985 519	2 325 480
Obligations et autres titres à revenu fixe	366 699 665	366 699 665	385 277 159	18 577 494
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	2 198 515	2 198 515	2 198 515	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 036 952	1 036 952	1 036 952	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	11 485 345	11 485 345	11 485 345	-
Total	464 837 495	461 112 317	488 343 321	23 505 827
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	462 466 407	458 741 229	485 330 931	22 864 524
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 019 339	10 019 339	10 019 339	-

Annexe 11

Ventilation des charges et des produits des placements au 30-06-2022

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec liens de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	-	361 209	361 209	<u>PRV21</u>
Revenus des participations		18 127 957	18 127 957	<u>PRV21+PRV23+PRV24</u>
Revenus des autres placements	-	2 665 958	2 665 958	<u>PRV22</u>
Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	-	-		
Total produits des placements		21 155 124	21 155 124	
Intérêts	-	273 368	273 368	<u>CHV92</u>
Frais externes	-	892 914	892 914	<u>CHV91</u>
Autres frais	-	1 420 829	1 420 829	<u>CHV91+CHV92+CHV93</u>
Total charge des placements		2 587 110	2 587 110	

Annexe 12

Résultat technique par catégorie d'assurance VIE au 30-06-2022

	Total
Primes	49 124 218
Charges de prestations	(22 894 445)
Charges des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques	(27 290 578)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	342 940
Solde de souscription	(717 865)
Charges d'acquisition et de gestion nettes	(8 331 976)
Produits nets de placement	16 049 285
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	16 049 285
Primes cédées et/ou rétrocédées	(4 126 621)
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	2 596 313
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 886 059
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	81 959
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	42 140
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	479 849
Résultat technique	7 479 293
Informations complémentaires	
Montant des rachats	10 416 373
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	439 196 161
Provisions techniques brutes à l'ouverture	408 712 005
A déduire	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe 14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 30/06/2022

	Exercice				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	178 519	1 144 237	527 725	918 116	710 568
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) Variation de la provision pour participations aux bénéfices	178 519	1 144 237	527 725	918 116	710 568
Participation aux résultats des contrats d'assurance-vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes Montant minimum de participation Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB	210 460 165	237 366 257	270 931 831	315 504 956	359 070 536

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la participation aux bénéfices qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe 15

**Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers :
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 30-06-2022**

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	49 124 218
Charges de prestations	CHV11	(22 894 445)
Charges des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	(27 290 578)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	342 940
Solde de souscription		(717 865)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(8 331 976)
Produits nets de placement	PRV2, CHV9, CHNT2	16 049 285
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		16 049 285
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	(4 126 621)
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestation	CHV11 2° Colonne	2 596 313
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	1 886 059
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	PRV4 2° Colonne	81 959
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	42 140
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		479 849
Résultat technique		7 479 293
Informations complémentaires		
Montant des rachats		10 416 373
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture		439 196 161
Provisions techniques brutes à l'ouverture		408 712 005
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

5.5.3. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022

a. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022

- ✓ **Note complémentaire portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels**

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2022 au 30 Juin 2022, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112, le décret 96-2459 du 30 mars 1996, la norme comptable relative aux états financiers intermédiaires NCT 19 et les normes sectorielles (NCT 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Les principes et méthodes comptables utilisés dans ces états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles utilisés dans les états financiers annuels du 31-12-2021.

- ✓ **Note complémentaire portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie :**

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la société Assurances Maghreb Vie a acquis un terrain au lotissement la Perle du Lac d'un montant de 9 017 094 DT.

- ✓ **Note complémentaire portant sur le résultat par action**

Le résultat de l'exercice au 30-06-2022 est de 6 643 735 DT contre 6 284 423DT au 30-06-2021 et 12 586 538 DT au 31-12-2021 soit 3,322 DT par action au 30-06-2022 contre 3,142 DT par action au 30-06-2021 et 6,293 DT par action au 31-12-2021.

- ✓ **Note complémentaire portant sur le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination et les clefs de répartition retenues :

Section	Code clés	Frais d'administration	Frais d'acquisition	Frais de gestion de sinistre	Charges de placement	Autres charges techniques	Charges non technique
Siège	CLE0000000001	60,04%	17,68%	16,72%	0,61%	4,12%	0,83%
CODWAY	CLE0000000014	59,76%	17,58%	16,82%	0,64%	4,34%	0,85%
Masse Salariale	CLE0000000009	49,41%	24,48%	18,85%	1,87%	5,39%	0,00%
Nombre de contrat	CLE0000000003	43,38%	17,23%	36,96%	0,00%	2,42%	0,00%
Placement	CLE00000000042	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Immeubles de placement	CLE00000000041	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Immeuble d'exploitation	CLE0000000005	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Immobilisations	CLE0000000014	57,78%	19,34%	17,71%	0,54%	3,93%	0,71%
Frais bancaires	CLE0000000006	99,70%	0,00%	0,30%	0,00%	0,00%	0,00%
Commissions chef de zone	CLE0000000007	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Provision créances douteuses	CLE0000000008	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Superficie (autres zones)	CLE0000000011	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Nombre d'effectif	CLE0000000014	55,53%	21,00%	18,69%	0,46%	3,73%	0,59%
Direction générale	CLE0000000013	20,00%	35,00%	15,00%	15,00%	15,00%	0,00%

b. Notes explicatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022

- ✓ **Note explicative de l'écart existant entre le montant relatif à la rubrique « dividendes et autres distributions » figurant au niveau des flux de trésorerie et celui figurant au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres.**

L'écart entre le montant des dividendes distribués figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie et celui présenté au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres est relatif au montant des droits rompus.

- ✓ **Note explicative de la note 2-5 « affectation des charges par destination »**

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance (Capitalisation, Mixte, Unité de compte et Décès) pour les besoins de préparation de l'état de résultat technique par catégorie.

5.5.4. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2022



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA
24, Rue du royaume d'Arabie Saoudite - 1002 TUNIS -

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2022

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » portant sur la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2022.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total net de bilan de 540.054.232 DT, un résultat bénéficiaire après impôt de 6.643.735 DT et un flux de trésorerie provenant de l'exploitation positif de 14.239.933 DT.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien,
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 TIA/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



5.5.5. Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2022

En DT	Capital social	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021 avant affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	22 505 437	762 926	9 606	12 586 538	72 697 316
Affectation du résultat 2021 (AGO du 15/04/2022)				8 730 000	80 000	(3 462)	(8 806 538)	0
Dividendes distribués							(3 780 000)	(3 780 000)
Solde au 31/12/2021 après affectation	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	842 926	6 145	0	68 917 316
Résultat au 30/06/2022							6 643 735	6 643 735
Fonds social					8 852			8 852
Solde au 30/06/2022	20 000 000	2 000 000	14 832 808	31 235 437	851 778	6 145	6 643 735	75 569 903

5.5.6. Engagements financiers arrêtés au 30/06/2022

Néant.

5.5.7. Evolution du résultat net et du résultat technique

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre d'actions	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Résultat technique	7 479 294	6 541 180	13 614 231
Résultat des activités ordinaires avant impôt	10 024 022	8 664 207	17 646 440
Résultat net	6 643 735	6 284 423	12 586 538
Résultat technique par action	3,740	3,271	6,807
Résultat avant impôt par action	5,012	4,332	8,823
Résultat net par action	3,322	3,142	6,293

5.5.8. Principaux indicateurs d'activité

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actifs corporels d'exploitation	660 929	607 052	741 478
Part des réassureurs dans les provisions techniques	19 858 375	14 532 986	17 972 316
Capitaux propres avant affectation	75 569 903	66 392 615	72 697 316
Capitaux propres avant résultat	68 926 168	60 108 192	60 110 777
Passifs	464 484 329	410 015 543	433 230 835
Placements	461 112 317	403 803 788	440 274 470
Créances	22 219 247	27 344 692	16 339 462
Provisions techniques brutes ¹³	439 196 161	386 426 530	408 712 005
Provisions pour autres risques et charges	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	19 728 952	14 382 762	17 826 806
Autres dettes	5 523 453	9 043 220	6 527 512
Total bilan	540 054 232	476 408 158	505 928 150
Bénéfice net	6 643 735	6 284 423	12 586 538
Frais d'administration	(3 000 523)	(3 050 459)	(5 150 146)
Frais d'acquisition	(4 762 016)	(3 828 799)	(10 134 887)

5.5.9. Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance

En DT	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Primes cédées (a)	4 126 621	3 831 640	8 996 457
Primes émises et acceptées (b)	50 820 156	48 481 678	93 160 266
Sinistres réglés	17 104 553	10 739 003	29 197 868
Primes nettes des cessions (c)=(b)-(a)	46 693 535	44 650 038	84 163 809
Provisions techniques + capitaux propres	514 766 064	452 819 145	481 409 321
Charges de sinistres + frais d'exploitation (d)	25 879 627	20 958 117	51 022 189

¹³ Y compris les provisions pour contrats en unités de comptes.

5.5.10. Principaux ratios

Ratios de structure

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,12%	0,13%	0,15%
Placements / Total Bilan	85,38%	84,76%	87,02%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,68%	3,05%	3,55%
Créances / Total Bilan	4,11%	5,74%	3,23%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	13,99%	13,94%	14,37%
Passifs / Total Bilan	86,01%	86,06%	85,63%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	0	0	0
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires / Total Bilan	3,65%	3,02%	3,52%
Autres dettes / Capitaux propres avant affectation	7,31%	13,62%	8,98%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	9,64%	10,46%	20,94%

Ratios financiers propres au secteur de l'assurance

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Taux de cession = (a) / (b)	8,12%	7,90%	9,66%
Ratio combiné net = (c) / (d)	180,43%	213,04%	164,96%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	67,74%	74,28%	140,01%
Provisions techniques / Total bilan	81,32%	81,11%	80,78%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	637,20%	642,88%	679,93%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	1102,44%	1014,15%	571,99%
Résultat technique / Primes émises et acceptées	14,72%	13,49%	14,61%
Provisions techniques / Primes émises et acceptées	864,22%	797,06%	438,72%
Frais d'administration / Primes émises et acceptées	5,90%	6,29%	5,53%
Frais d'acquisition / Primes émises et acceptées	9,37%	7,90%	10,88%
Placements / Provisions techniques	104,99%	104,50%	107,72%

Chapitre 6 : Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes

6.1. Membres des organes d'administration et de direction

6.1.1. Membres du conseil d'administration de la société Assurances Maghreb Vie

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui-même	Président	2021-2023*	5 Rue SYPHAX Mutuelleville Tunis
Union Financière Holding	M. Mohamed Nabil ESSASSI (poste 1)	Membre	2021-2023*	Blvd Mohamed BOUAZIZI - Imm. MAGHREBIA Tour B, BP n° : 66- Tunis Cedex 1080
	Mme Ynen JEMAA (poste 2 et 3)	Membre	2021-2023*	
Assurances Maghreb SA	M. Habib BEN HASSINE	Membre	2021-2023*	20 Rue Ibn Bassem – El Menzah 1- Tunis
Mme Sonia TRABELSI épouse GOULET	Elle-même	Membre	2021-2023*	28, Rue Charles Nicolle 35760 Saint Grégoire - France
Mme Mariem MAAOUI épouse DARGHOUTH	Elle-même	Membre	2021-2023*	82, Rue de Palestine 1002 Tunis
M. Sami BEZZARGA**	Lui-même	Membre	2021-2023*	27, Rue Abdelaziz Mestouri El Menzeh 9A - Tunis

* : Mandats renouvelés par l'AGO du 11/06/2021.

** : Administrateur indépendant.

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société Assurances Maghreb Vie

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Mohamed Nabil ESSASSI*	Président du Conseil d'Administration	2021-2023	5 Rue SYPHAX Mutuelleville Tunis
M. Habib BEN HASSINE**	Directeur Général	2021-2023	20 Rue Ibn Bassem – El Menzah 1- Tunis
Mme Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA	Directrice Générale Adjointe	10/09/2015	Résidence Saraya El Menzeh 9 - Tunis

* : Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 11/06/2021, en tant que président du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

** : Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 11/06/2021, en tant que Directeur Général de la société pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration font partie des comités suivants et ce, pour la durée de leurs mandats d'Administrateurs qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 :

Membre	Comité
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Président du Comité permanent d'Audit
Union Financière Holding	Membre du Comité permanent d'Audit
M. Sami BEZZARGA	Membre du Comité permanent d'Audit
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
Union Financière Holding	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
M. Sami BEZZARGA	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
Union Financière Holding représentée par Mme Ynen JEMAA	Président du Comité de Gestion des Risques
Mme. Mariem MAAOUI épouse DARGHOUTH	Membre du Comité de Gestion des Risques
Mme. Samia TRABELSI épouse GOULET	Membre du Comité de Gestion des Risques

6.1.3. Principales activités exercées par les membres des organes d'Administration et de Direction en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années	Société
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Président Directeur Général	Union Financière Holding
Mme Ynen JEMAA	Directeur Général	Union Financière
M. Habib BEN HASSINE	Néant	-
Mme Ilhem FERCHICHI BEN SMIDA	Néant	-
Mme Sonia TRABELSI épouse GOULET	Responsable auprès de la Banque Populaire Atlantique France	Banque Populaire Atlantique France
Mme Mariem MAAOUI épouse DARGHOUTH	Directeur Général	HENCHIR GDOOD
M. Sami BEZZARGA	Directeur retraité	UBCI

6.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administration les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Président du Conseil de la Société Assurances Maghrebria S.A Président du Conseil de la Société CODWAY S.A Président du Conseil de la Société Union Financière S.A Président du Conseil de la Société Union Financière Holding S.A Président du Conseil de la Société CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN SA Membre des Conseils d'Administration des sociétés : HYDROMECA S.A, CARAVEL S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, SICAME S.A, A B V TUNISIE S.A, SAFI, SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM
UNION FINANCIERE HOLDING S.A	Membre des Conseils d'Administration des sociétés : Société Assurances Maghrebria S.A, Union Financière S.A, BOURAK IMMOBILIERE, HYDROMECA S.A, SIAV SA, RESENS SA, SICAME S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA, SAFI SA, SMC SA, A B V TUNISIE S.A, CARAVEL S.A, SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM.
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, CODWAY S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A, TITF – SICAR S.A, TUNINVEST SICAR S.A, TUNISIE PARTICIPATIONS S.A, AFRIQUE ASSISTANCE S.A, MUTUELLE DU SAVOIR S.A, MEDICARS S.A, SEPT S.A
Mme Sonia TRABELSI épouse GOULET	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Mme Mariem MAAOUI épouse DARGHOUTH	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
M. Sami BEZZARGA	Membre indépendant du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'établissement qu'ils représentent

Membre	Représentant permanent	Fonction du représentant permanent dans l'établissement qu'il représente
Union Financière Holding	M. Mohamed Nabil ESSASSI (poste 1)	Président Directeur Général
	Mme Ynen JEMAA (poste 2 et 3)	Directeur
Assurances Maghrebria SA	M. Habib BEN HASSINE	Directeur Général

6.2. Intérêts des dirigeants dans la Société Assurances Maghreb Vie au 31/12/2021

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2021

Les obligations et engagements de la Société Assurances Maghreb Vie envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- Rémunération du Président du Conseil d'Administration :

La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'Administration est fixée à cent vingt-cinq mille dinars (125 000 DT) par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11/06/2021.

- Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11/06/2021 à Cent cinquante mille dinars (150 000 DT). Par ailleurs, une prime sur objectifs lui sera également servie conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2017.

D'autre part, le Conseil d'Administration a décidé de souscrire annuellement au profit du Directeur Général une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société, d'un montant égal à la valeur de sa prime sur objectifs de l'année.

- Rémunération de la Directrice Générale Adjointe :

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 11/06/2021, décide la fixation de la rémunération annuelle brute de la Directrice Générale Adjointe de la société à cent vingt mille dinars (120 000 DT). Par ailleurs, une prime sur objectifs lui sera également servie conformément à la décision du Conseil d'Administration du 19 mai 2017.

D'autre part, le Conseil d'Administration a décidé de souscrire annuellement au profit de la Directrice Générale Adjointe une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société, d'un montant égal à la valeur de sa prime sur objectifs de l'année.

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration :

Les jetons de présence sont fixés à 5.000 DT Brut par an et par administrateur.

- Rémunération des membres des autres Comités :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

- Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.
- Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.
- Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 4.000 DT Brut par an et par membre.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2021

- Créance sur la société Maghreb SA d'un montant de 3 720 513 DT ;
- Créance sur l'Union Financière Holding d'un montant de 22 389 DT.

6.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ-KPMG, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie, représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	6 Rue du Riyal – Immeuble KPMG, Les Berges du Lac, 1053 Tunis. Tel : 71 194 344 - Fax : 71 194 32	2021 – 2023*

* : Mandat renouvelé par l'AGO du 11/06/2021.

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

A. Prestations de service reçues

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA a confié, en sous-traitance, à Assurances Maghrebria la gestion des activités ci-dessous :

- La gestion des ressources humaines ;
- La comptabilité de la réassurance ;
- La gestion comptable et financière ;
- La gestion des prestations en matière juridique ;
- Le contrôle de la conformité ;
- La gestion des risques ;
- L'audit interne ; et
- L'informatique.

En contrepartie de ces prestations, ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA s'engage à régler à Assurances Maghrebria un montant forfaitaire annuel de 120 000 DT hors taxes, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

B. Prestations de service données

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié par délégation à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1er janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1er juin 2019.

En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de 50.000 DT HT, sur présentation de facture. En 2021, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a facturé la somme de 50 000 DT HT.

C. Contrats de location

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE l'immeuble entier contigu à l'immeuble sis au 24 rue du Royaume d'Arabie Saoudite, 1002 Tunis à usage de bureaux, pour un an renouvelable commençant le 1er janvier 2021 et finissant le 31 décembre 2021. Le loyer au titre de 2021 est fixé à 212 086 DT HT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 27 121 DT HT.

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne aussi en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE deux locaux commerciaux n° B40 & B41 au RDC de l'immeuble EL AMEN sis à SFAX EL JADIDA d'une superficie de 31M². Le loyer au titre de 2021 est fixé à 7 092 DT HT.

Chapitre 7 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1. Evolution récente et orientations stratégiques

7.1.1. Evolution récente des activités de la société Assurances Maghreb Vie

Indicateurs d'activité trimestriels de la société Assurances Maghreb Vie au 30/09/2022

En KDT		3 ^{ème} trimestre 2022	3 ^{ème} trimestre 2021	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2021 au 30/09/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021 ¹⁴
Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	Total	18 737	16 869	69 557	65 350	93 160
	Prévoyance	6 580	5 604	20 292	19 646	26 949
	Epargne	12 157	11 265	49 265	45 704	66 211
Primes cédées		2 380	2 529	6 507	6 361	8 996
Commissions		1 938	1 459	6 015	4 848	7 196
Charges de sinistres nettes		7 680	10 192	25 839	24 347	35 866
Produits financiers nets		8 065	7 870	26 633	23 675	31 281

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 30 septembre 2022 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce, pour toutes les branches (Sinistres Réglés, Commissions) et Revenus Financiers.
2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute¹⁵ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2021 sont audités.

¹⁴ Chiffres audités.

¹⁵ La charge de sinistres nette comprend les sinistres réglés nets compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2022

Au terme du troisième trimestre 2022, Assurances Maghreb Vie a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **69,557 MD** contre 65,350 MD au 30.09.2021, enregistrant une augmentation de 6,44% et un taux de réalisation de 99,23% du budget prévu au terme du troisième trimestre de l'année 2022.
2. Une augmentation de la charge de sinistres nettes de 6,13%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 102,57% par rapport au budget prévu au 30.09.2022
3. Des produits financiers nets de **26,633 MD** contre 23,675 MD une année auparavant, soit une progression de 12,49% et un taux de réalisation de 102,59% par rapport au budget relatif au terme du troisième trimestre 2022.

Les performances réalisées au 30 septembre 2022 confirment l'aptitude de la compagnie à réaliser les objectifs fixés dans le business plan 2022-2026.

7.1.2.Stratégie de développement et orientations stratégiques de la société Assurances Maghreb Vie

Consciente des enjeux économiques et financiers, les orientations stratégiques de la société s'articulent autour de cinq axes majeurs :

- L'accroissement de la rentabilité et le renforcement des fonds propres ;
- L'anticipation des tendances des marchés en termes de produits, d'innovations et de nouvelles technologies ;
- Le développement de la Bancassurance et la Micro-Assurance ;
- L'amélioration de la qualité des services et l'accroissement du taux de satisfaction des clients ;
- Le renforcement de la démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

7.2. Mesure et analyse des performances réalisées au 30/09/2022 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2022

La confrontation des réalisations des trois premiers trimestres de l'exercice 2022 reflétées par les indicateurs d'activité au 30/09/2022 avec les prévisions établies pour l'année 2022 fait ressortir les pourcentages de réalisation suivants :

En KDT	Réalisations au 30/09/2022	Prévisions 2022	% de réalisation
Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	69 557	101 400	68,60%
Primes cédées	6 507	8 576	75,87%
Commissions	6 015	11 601	51,85%
Charges de sinistres nettes	25 839	34 027	75,94%
Produits financiers nets	26 633	35 568	74,88%

7.3. Perspectives d'avenir de la société Assurances Maghreb Vie

Les perspectives d'avenir de la société Assurances Maghreb Vie pour la période 2022-2026 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2021, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/04/2022.

Les états financiers prévisionnels de la société Assurances Maghrebria Vie ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2022-2026, ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 30/09/2022 et examinés par le Commissaire aux Comptes de la société.

Les hypothèses relatives aux rubriques des états financiers prévisionnels traduisent les évolutions des chiffres prévisionnels desdites rubriques.

**La société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.
Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions.
L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.
La société d'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

7.3.1. Hypothèses de prévision retenues pour la préparation des états financiers prévisionnels 2022-2026 de la société Assurances Maghrebria Vie

I. Présentation de la société Assurances Maghrebria Vie

MAGHREBIA VIE est une société appartenant au groupe MAGHREBIA dont la composition se détaille en 5 entités spécialisées dans l'assurance non-vie, l'assurance-vie, la finance, l'immobilier et les services. Société anonyme créée en 2009, elle a pour vocation l'assurance-vie et la protection financière des clients de différentes natures, particuliers ou professionnels.

II. Les principales hypothèses retenues

Les perspectives d'avenir de la société Assurances Maghrebria Vie pour la période 2022-2026 ont été estimées sur la base :

- Des perspectives d'évolution de l'environnement économique, politique et social du pays ;
- De l'évolution du rythme de croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'assurance-vie qui est passé de 17,6% en 2017 à 14,6% en 2018, 10,2% en 2019, 11,5% en 2020 et 11,2%¹⁶ en 2021 ;
- Des réalisations de la société et de ses états financiers au 31/12/2021 ;
- Des orientations stratégiques de la société, de sa stratégie de développement commerciale et opérationnelle en tenant compte de son historique, de la structure de son portefeuille en termes de produits et de canaux de distribution.

1. Chiffre d'affaires

La progression annuelle moyenne prévisionnelle du chiffre d'affaires durant les années 2022-2026 serait de 11,55%. Le chiffre d'affaires prévisionnel a été estimé sur la base de :

- Réalisations de la société au 31/12/2021 et la structure du portefeuille ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure du réseau de distribution ;
- Développement du chiffre d'affaires de l'activité Micro-assurance ;
- L'évolution des produits de Prévoyance tenant compte des réalisations de l'année 2021 ;
- La croissance annuelle continue de l'activité Epargne comme conséquence de l'augmentation de l'avantage fiscal.

¹⁶ Source : CGA : statistiques provisoires à partir des états de conjoncture trimestrielle de l'année 2021.

L'évolution du chiffre d'affaires durant la période 2019-2026 est illustrée dans le tableau suivant :

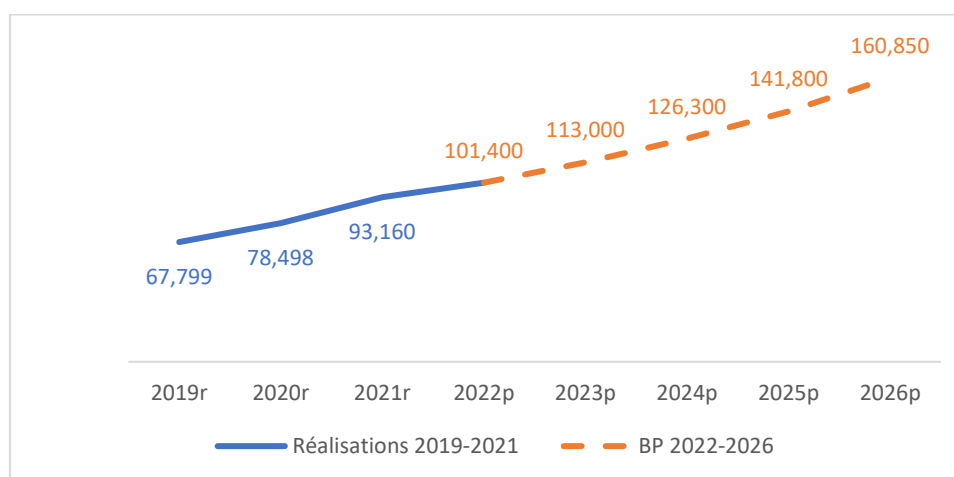
Evolution du chiffre d'affaires 2019-2026 en MDT

En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Chiffre d'affaires	67,799	78,498	93,160	101,400	113,000	126,300	141,800	160,850
Variation en montant	8,017	10,698	14,663	8,240	11,600	13,300	15,500	19,050
Taux de croissance	13,41%	15,78%	18,68%	8,84%	11,44%	11,77%	12,27%	13,43%

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Evolution prévisionnelle du chiffre d'affaires



2. Sinistres, capitaux échus et rachats réglés

Les règlements prévisionnels pour la période 2022-2026 sont estimés sur la base des :

- Capitaux à échoir durant les années 2022-2026 en se basant sur le portefeuille arrêté au 31/12/2021 ;
- Sinistres dont l'estimation des règlements est établie sur la base de l'historique des sinistres de chaque produit en tenant compte des réalisations des années 2019, 2020 et 2021 ;
- Rachats dont la détermination des montants tient compte de la conjoncture économique actuelle et du comportement du consommateur, de l'évolution du portefeuille épargne et de l'historique des règlements durant les trois dernières années.

Le tableau suivant illustre l'évolution des sinistres réglés durant la période 2019-2026 :

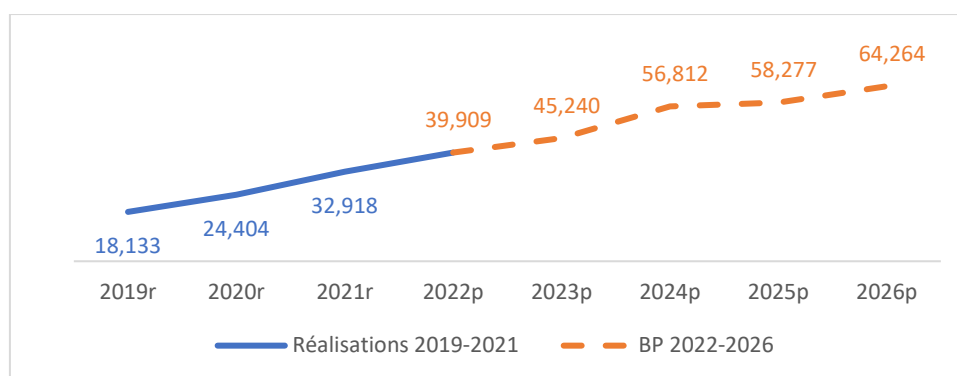
Evolution des sinistres réglés 2019-2026

En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Prestations réglées	18,133	24,404	32,918	39,909	45,240	56,812	58,277	64,264
Taux de variation	14,29%	34,58%	34,89%	21,24%	13,36%	25,58%	2,58%	10,27%

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Evolution prévisionnelle des prestations réglées



3. Les commissions

Les commissions prévisionnelles sont déterminées en tenant compte du :

- Chiffre d'affaires prévisionnel de chaque produit durant la période concernée ;
- Taux de commission de chaque produit ;
- L'évolution de la structure du réseau de distribution.

Le taux de commission moyen durant la période 2022-2026 serait de l'ordre de 11,45%. Ainsi, les commissions à servir évolueraient comme suit :

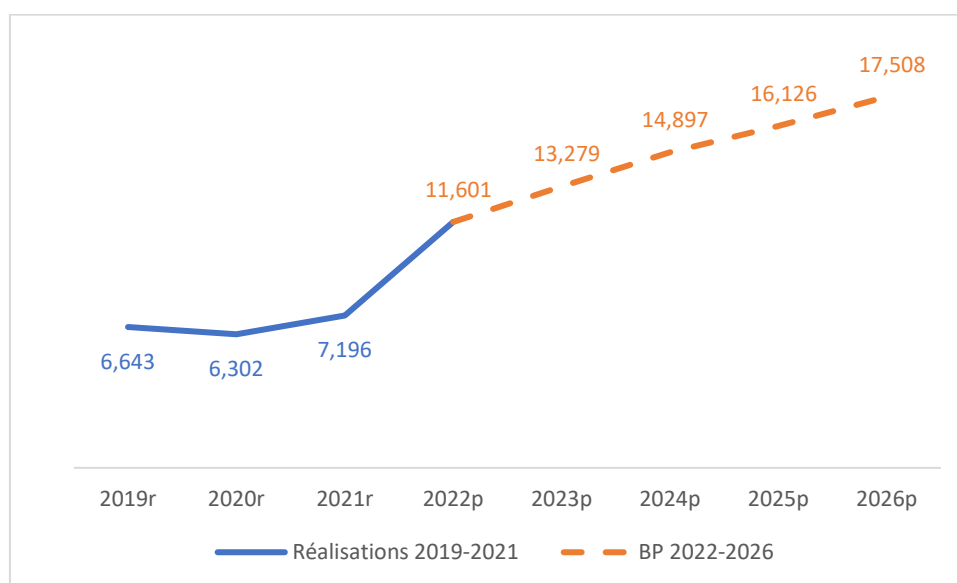
Evolution des commissions 2019-2026

En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Commissions	6,643	6,302	7,196	11,601	13,279	14,897	16,126	17,508
En % du chiffre d'affaires	9,80%	8,03%	7,72%	11,44%	11,75%	11,79%	11,37%	10,88%
Taux moyen en % du CA	8,52%			11,45%				

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Evolution des commissions 2019-2026 (MDT)



4. Les frais généraux

Durant les années 2022-2026, l'évolution des frais généraux tient compte de l'évolution prévisionnelle des réalisations de 2021, du chiffre d'affaires ainsi que des dépenses liées à l'introduction en bourse en 2022 et serait comme suit :

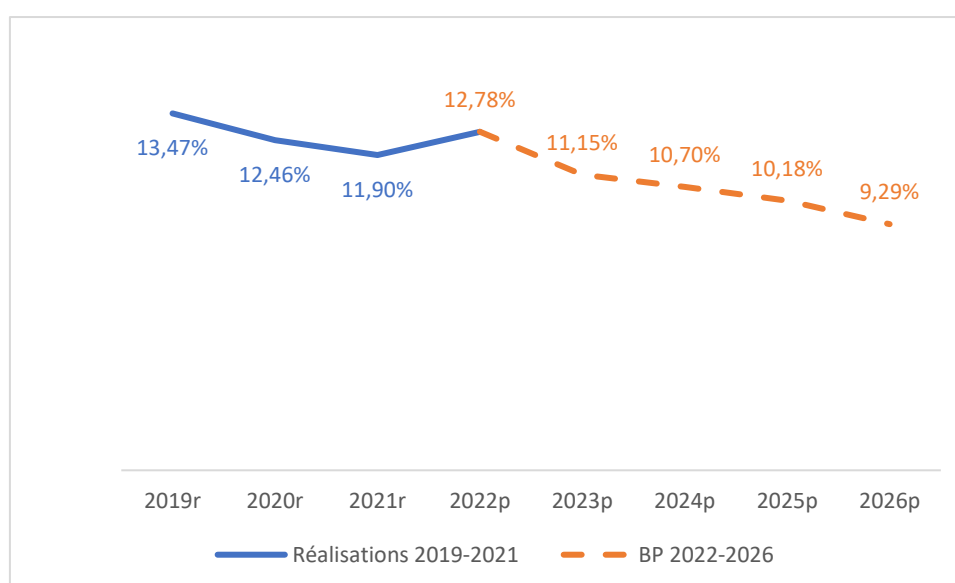
En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Frais généraux	9,131	9,784	11,087	12,963	12,596	13,515	14,430	14,945
En % du Chiffre d'Affaires	13,47%	12,46%	11,90%	12,78%	11,15%	10,70%	10,18%	9,29%
Taux moyen en % du CA	12,61%			10,82%				

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Le taux moyen retenu pour les cinq années présentées est de l'ordre de 10,82% du chiffre d'affaires.

Frais généraux en % du chiffre d'affaires (2019-2026)



5. Les provisions techniques

Les prévisions des provisions techniques durant la période 2022-2026 sont élaborées sur la base de :

- Réalisations au 31/12/2021 et au 31/03/2022 ;
- La structure et la croissance du chiffre d'affaires par produit ;
- L'évolution des charges des sinistres par produit en se basant sur des projections actuarielles et en tenant compte de l'historique des sinistres de chaque produit et des réalisations des années 2019, 2020 et 2021 ;
- L'actualisation des provisions constituées au 31/12/2021 des produits de prévoyance sur les années 2022-2026 et l'estimation des provisions de la nouvelle production prévue en se basant sur l'historique de provisionnement ;
- L'actualisation des provisions constituées au 31/12/2021 de chaque produit d'épargne pour chaque année prévisionnelle tenant compte des mouvements réalisés et en affectant la participation aux bénéfices à chaque produit sur la base d'un taux de rendement prévisionnel ;
- Une estimation annuelle des provisions pour participation aux bénéfices pour les produits d'épargne sur la base d'un taux de rendement prévisionnel ;
- Une estimation annuelle des provisions pour frais de gestion en appliquant la méthode utilisée pour le calcul de cette provision ;
- Une estimation annuelle par type de prestation de la provision pour sinistres à payer en se basant sur l'historique de l'évolution de cette provision par produit.

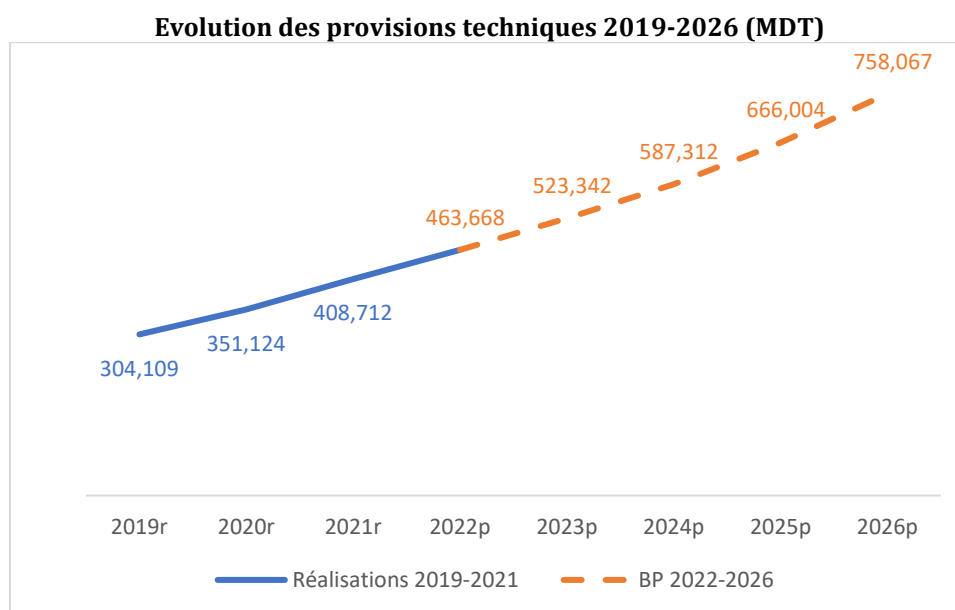
L'évolution des engagements techniques de la société est illustrée dans le tableau ci-après :

En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Provisions techniques	304,109	351,124	408,712	463,668	523,342	587,312	666,004	758,067
Variation des provisions techniques	41,319	47,015	57,588	54,956	59,674	63,971	78,691	92,064

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Le montant prévisionnel des provisions techniques passerait de 463 667 789 DT en 2022 à 758 067 235 DT en 2026.



6. La gestion financière

La politique d'investissement de la société Assurances Maghreb Vie tient compte de :

- Une gestion prudente optimisant le couple rentabilité-risque ;
- L'adéquation entre les durations de l'actif et du passif ;
- Le respect de la réglementation en vigueur.

Les prévisions actualisées des produits financiers sont faites sur la base des réalisations au 31/12/2021.

➤ Les bons de trésor :

- La période d'investissement sur l'année 2022 est faite conformément au plan d'investissement mensuel.
- La période d'investissement retenue pour les années 2023-2026 tient compte de la cadence d'investissement retenu pour l'année 2022.
- Le taux moyen des nouveaux investissements est de 9,5%.

➤ Les emprunts obligataires :

- La période d'investissement sur l'année 2022 est faite conformément au plan d'investissement mensuel.
- La période d'investissement retenue pour les années 2023-2026 tient compte de la cadence d'investissement retenu pour l'année 2022.
- Le taux moyen des nouveaux investissements est de 9,75%.

- **Les actions :**
 - Les actions cotées :
 - L'objectif de la plus-value annuelle à réaliser est de 5% de la valeur du portefeuille.
 - Le rendement annuel des actions cotées tient compte de l'historique de l'évolution des dividendes.
 - Les actions non cotées :
 - Le rendement annuel des actions non cotées tient compte de l'historique de l'évolution des dividendes et des prévisions disponibles.
- **Les placements monétaires :**
 - Les placements monétaires sont renouvelés à leur échéance.
 - Le taux moyen des nouveaux investisseurs est de 8,75%.
 - La période retenue pour les nouveaux investissements de l'année est de 3 mois.
- **Les placements immobiliers :**
 - Les augmentations annuelles des revenus des placements immobiliers sont conformes aux conditions contractuelles.

Le tableau suivant illustre l'évolution des produits financiers nets sur la période 2019-2026 :

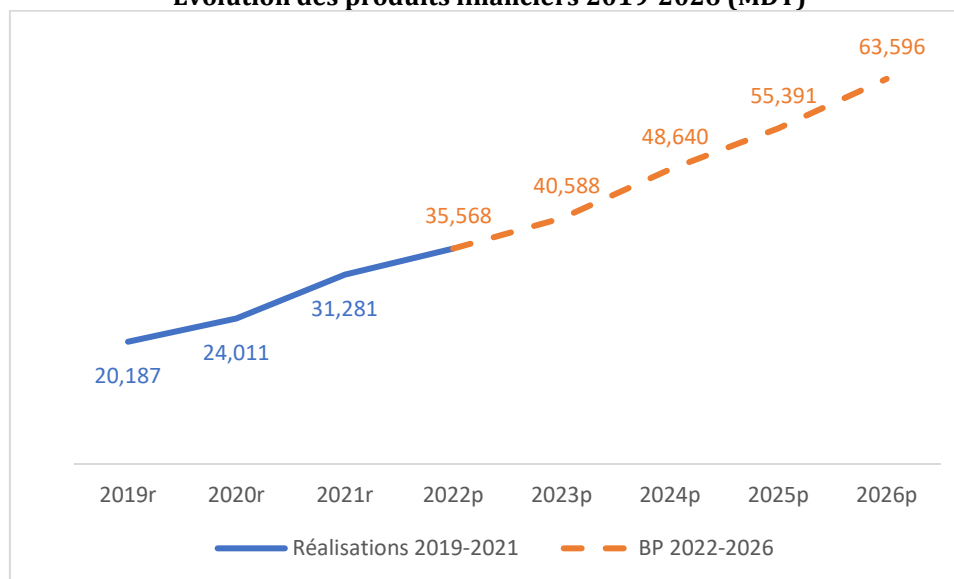
En MDT	2019 _r	2020 _r	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Produits financiers nets	20,187	24,011	31,281	35,568	40,588	48,640	55,391	63,596
Rendement financier	7,12%	7,33%	8,23%	8,15%	8,22%	8,76%	8,84%	8,93%

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Le montant des produits financiers nets passerait de 35 568 428 DT en 2022 à 63 595 578 DT en 2026.

Evolution des produits financiers 2019-2026 (MDT)



7. Résultat net et prévisions relatives à la distribution des dividendes

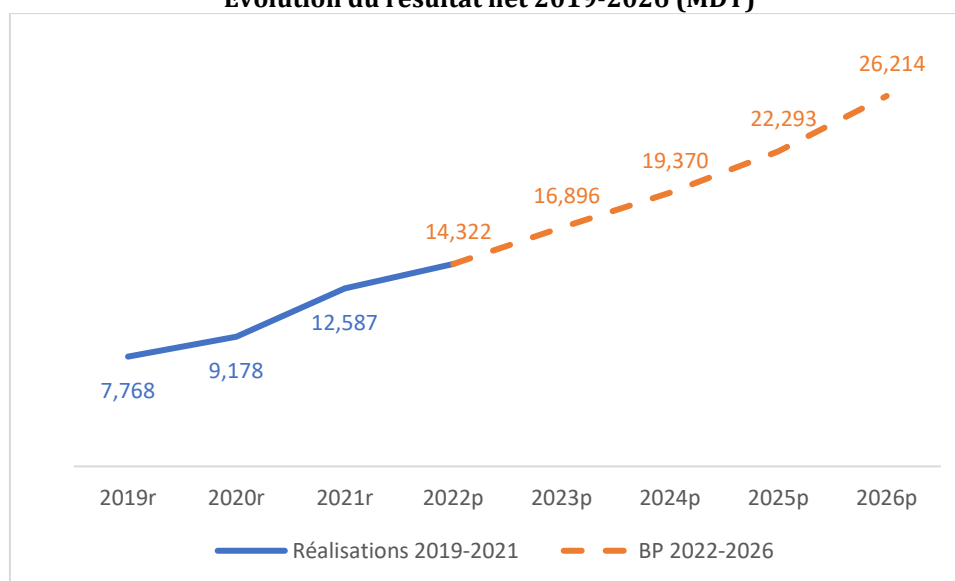
Le taux de distribution des dividendes retenu par la société pour la période prévisionnelle 2022-2026 serait de 45% chaque année des bénéfices nets de l'exercice.

L'évolution du résultat net de la société et de la distribution des dividendes est illustrée dans le tableau ci-après :

	Réal_2019	Réal_2020	Réal_2021	Prévu_2022	Prévu_2023	Prévu_2024	Prévu_2025	Prévu_2026
Résultat net (MDT)	7,768	9,178	12,587	14,322	16,896	19,370	22,293	26,214
Nombre d'actions	2 000 000	2 000 000	2 000 000	25 000 000*	25 000 000*	25 000 000*	25 000 000*	25 000 000*
Dividende/Action (DT)	1,150	1,380	1,890	0,258*	0,304*	0,349*	0,401*	0,472*
Dividende global (MDT)	2,300	2,760	3,780	6,445	7,603	8,717	10,032	11,796
Taux de distribution	30%	30%	30%	45%	45%	45%	45%	45%

* : Compte tenu de la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 DT et de l'augmentation du capital social après introduction en bourse.

Evolution du résultat net 2019-2026 (MDT)



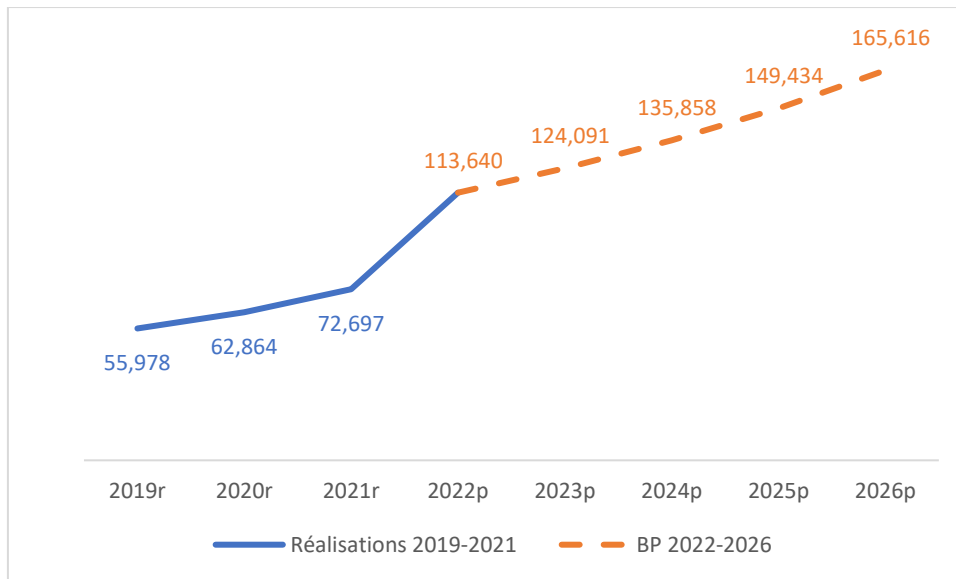
8. Fonds propres et ROE

Compte tenu des résultats nets et sous l'hypothèse d'un taux de distribution de dividendes de 45%, les fonds propres¹⁷ évolueraient comme suit :

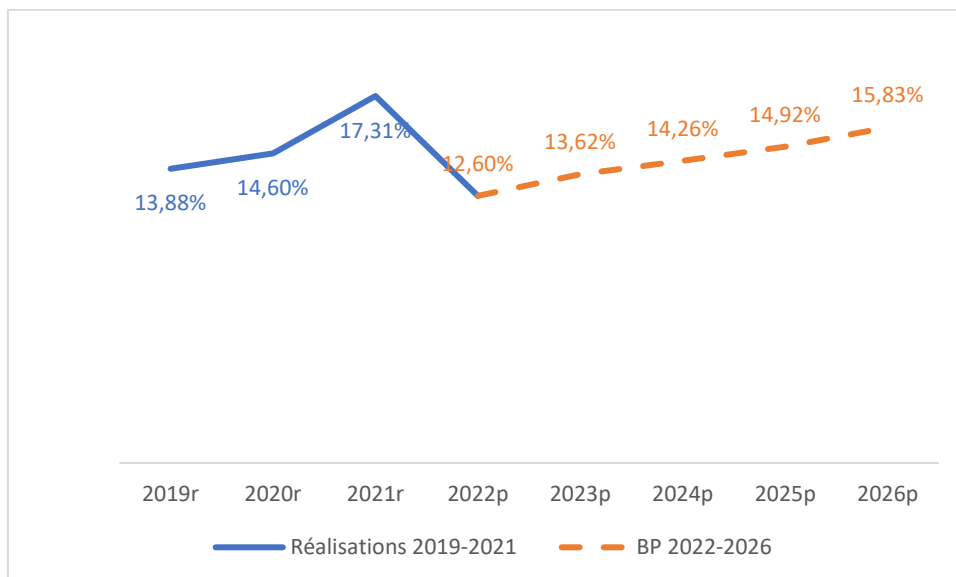
	Réal_2019	Réal_2020	Réal_2021	Prévu_2022	Prévu_2023	Prévu_2024	Prévu_2025	Prévu_2026
Fonds propres (MDT)	55,978	62,864	72,697	113,640	124,091	135,858	149,434	165,616
ROE	13,88%	14,60%	17,31%	12,60%	13,62%	14,26%	14,92%	15,83%

¹⁷ Avant affectation du résultat.

Evolution des fonds propres 2019-2026 (MDT)



Evolution du ROE 2019-2026



7.3.2. Etats financiers prévisionnels de la société Assurances Maghreb Vie 2022-2026
a. Bilan prévisionnel 2022-2026

BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS	Réalisation_2021	Prév_2022	Prév_2023	Prév_2024	Prév_2025	Prév_2026
	Montant net	Montant net	Montant net	Montant net	Montant net	Montant net
AC1 ACTIFS INCORPORELS						
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	213 591	179 847	114 543	4 164	26 138	28 643
	213 591	179 847	114 543	4 164	26 138	28 643
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION						
AC21 Installations techniques et machines	658 595	1 298 140	1 331 941	1 179 742	1 078 744	910 345
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	81 932	148 191	171 549	177 013	185 453	186 436
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	950	950	950	950	950	950
	741 478	1 447 281	1 504 440	1 357 705	1 265 147	1 097 731
AC3 PLACEMENTS						
AC31 Terrains et constructions						
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	585 000	3 790 458	16 241 643	22 458 798	24 519 933	10 476 491
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	13 310 591	19 559 511	19 363 764	19 168 018	21 972 271	46 008 589
AC33 Autres placements financiers						
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	57 593 323	62 097 988	66 113 764	71 145 313	78 681 164	86 209 925
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	354 374 456	392 079 765	469 812 332	527 833 328	599 496 164	680 308 618
AC334 Autres prêts	2 023 249	2 197 356	2 390 793	2 605 786	2 844 818	3 110 659
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 111 446	1 627 454	2 383 029	3 489 391	5 109 402	7 481 531
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	11 276 405	11 867 647	12 797 275	14 303 535	16 238 498	18 616 444
	440 274 470	493 220 180	589 102 601	661 004 169	748 862 250	852 212 256
AC5 PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES						
AC520 Provisions d'assurances vie	7 011 335	7 936 296	9 926 771	11 678 790	13 631 881	15 811 133
AC530 Provision pour sinistres vie	10 960 981	12 676 322	12 578 061	13 311 384	14 409 402	15 457 543
	17 972 316	20 612 618	22 504 832	24 990 175	28 041 283	31 268 676
AC6 CRÉANCES						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe						
AC611 Primes acquises et non émises	190 933	190 933	190 933	190 933	190 933	190 933
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 067 501	6 679 454	7 202 119	7 785 947	7 951 964	8 504 871
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 196 121	4 214 955	3 205 538	3 710 247	3 457 892	3 584 070
AC63 Autres créances						
AC631 Personnel	102 963	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
AC632 Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	4 039 041	2 723 690	3 396 522	4 090 428	4 895 759	5 722 077
AC633 Débiteurs divers	3 742 903	4 669 472	5 272 674	5 428 660	5 543 064	5 649 704
	16 339 462	18 578 505	19 367 786	21 306 215	22 139 613	23 751 654
AC7 AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF						
AC71 Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	10 040 472	44 411 609	16 630 178	16 803 244	18 514 784	19 570 109
AC72 Charges reportées	102 812					
AC73 Comptes de régularisation Actif						
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	16 638 063	19 070 846	21 661 421	24 677 526	28 075 582	33 321 310
AC733 Autres comptes de régularisation	3 605 486	5 375 885	7 316 830	9 406 734	11 441 488	13 265 710
	30 386 833	68 858 339	45 608 429	50 887 503	58 031 854	66 157 129
TOTAL DES ACTIFS	505 928 150	602 896 769	678 202 631	759 549 931	858 366 286	974 516 090

BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Réal_2021	Prév_2022	Prév_2023	Prév_2024	Prév_2025	Prév_2026
<u>CAPITAUX PROPRES</u>							
CP1	Capital social	20 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	25 268 363	59 478 363	67 358 363	76 648 363	87 298 363	99 568 363
CP4	Autres capitaux propres	14 832 808	14 832 808	14 832 808	14 832 808	14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés	9 606	6 145	3 442	6 253	9 918	1 021
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		60 110 777	99 317 316	107 194 613	116 487 423	127 141 089	139 402 192
CP6	Résultat de l'exercice	12 586 538	14 322 358	16 896 020	19 370 301	22 292 914	26 213 732
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		72 697 316	113 639 674	124 090 632	135 857 724	149 434 003	165 615 924
<u>PASSIFS</u>							
PA3 Provisions techniques brutes							
PA320	Provisions d'assurance vie	348 210 800	399 565 708	456 872 744	515 237 054	590 307 831	676 171 845
PA330	Provisions pour sinistres	37 662 705	39 359 478	39 882 058	42 836 278	42 766 318	44 181 418
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	9 762 085	10 374 956	11 039 435	11 910 509	13 363 490	15 437 278
PA360	Provisions pour égalisation	1 800 010	2 500 000	2 750 000	3 025 000	3 327 500	3 660 250
PA4 Provisions pour contrats en unités de comptes		11 276 405	11 867 647	12 797 275	14 303 535	16 238 498	18 616 444
		408 712 005	463 667 789	523 341 512	587 312 376	666 003 637	758 067 235
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		17 826 806	20 612 618	22 504 832	24 990 175	28 041 283	31 268 676
PA6 Autres dettes							
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 972 490	2 320 188	2 655 781	2 979 314	3 225 137	3 501 555
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	498 680	95 547	2 864 855	5 495 711	8 551 652	12 748 561
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211	75 211	75 211	75 211	75 211
PA632	Personnel	2 125 992	706 969	724 623	715 796	720 209	718 003
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	189 093	237 400	256 392	276 903	299 055	322 980
PA634	Créditeurs divers	1 666 046	1 384 784	1 502 203	1 630 131	1 769 507	1 921 356
		6 527 512	4 820 098	8 079 065	11 173 066	14 640 773	19 287 665
PA7 Autres passifs							
PA71	Comptes de régularisation passif	164 513	156 590	186 590	216 590	246 590	276 590
		164 513	156 590	186 590	216 590	246 590	276 590
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		433 230 835	489 257 095	554 111 998	623 692 206	708 932 283	808 900 166
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		505 928 150	602 896 769	678 202 631	759 549 931	858 366 286	974 516 090

b. Etat de résultat technique prévisionnel 2022-2026

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE (exprimé en dinars)						
	Réal_2021	Prév_2022	Prév_2023	Prév_2024	Prév_2025	Prév_2026
	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
PRV1 Primes	82 757 688	91 124 030	100 419 954	112 085 173	125 744 534	142 499 780
PRV11 Primes émises	82 757 688	91 124 030	100 419 954	112 085 173	125 744 534	142 499 780
PRV2 Produits des placements	34 248 074	39 235 085	45 395 595	53 223 012	60 120 921	69 114 289
PRV21 Revenus des placements	26 483 707	30 418 930	34 683 496	40 363 672	46 958 182	54 400 750
PRV22 Autres produits de placements	4 811 434	5 587 173	7 459 803	9 350 584	9 460 770	10 983 145
PRV23 Reprises de corrections de valeurs sur placements	854 087	774 865	556 869	514 373	512 732	501 691
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	2 098 847	2 454 117	2 695 427	2 994 385	3 189 236	3 228 703
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	266 875	287 436	513 815	569 476	641 146	729 182
PRV4 Autres produits techniques	1 903					
CHV1 Charges de sinistres	(35 866 183)	(34 026 501)	(40 354 847)	(52 578 974)	(50 037 734)	(56 865 883)
CHV11 Montants payés	(29 197 868)	(34 045 070)	(39 734 006)	(50 358 078)	(51 205 711)	(56 498 924)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	(6 668 315)	18 568	(620 841)	(2 220 897)	1 167 978	(366 959)
CHV2 Variation des autres provisions techniques	(44 587 721)	(52 334 051)	(57 160 668)	(59 264 624)	(76 808 130)	(88 469 246)
CHV21 Provisions d'assurances vie	(42 647 324)	(50 429 947)	(55 316 561)	(56 612 290)	(73 117 686)	(83 684 762)
CHV22 Autres provisions techniques	(1 292 863)	(1 312 861)	(914 479)	(1 146 074)	(1 755 481)	(2 406 538)
CHV23 Provisions sur contrats en unités de comptes	(647 534)	(591 242)	(929 628)	(1 506 260)	(1 934 963)	(2 377 946)
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	269 768	180 781	293 896	305 447	317 358	329 591
CHV4 Frais d'exploitation	(15 156 006)	(21 764 635)	(22 567 097)	(24 914 719)	(26 786 254)	(28 659 781)
CHV41 Frais d'acquisition	(10 134 887)	(16 339 452)	(18 702 794)	(20 981 209)	(22 712 372)	(24 658 984)
CHV43 Frais d'administration	(5 150 146)	(5 573 478)	(4 033 298)	(4 123 222)	(4 284 149)	(4 231 827)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	129 028	148 295	168 995	189 712	210 267	231 030
CHV5 Autres charges techniques	(1 341 981)	(1 382 061)	(1 321 842)	(1 516 414)	(1 699 353)	(1 814 099)
CHV9 Charges de Placements	(2 967 504)	(3 666 657)	(4 807 885)	(4 582 921)	(4 729 912)	(5 518 711)
CHV91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(1 807 781)	(1 950 000)	(2 400 000)	(2 450 000)	(2 500 000)	(2 550 000)
CHV92 Correction de valeurs sur placements	(1 159 079)	(1 215 944)	(1 989 600)	(1 926 278)	(1 993 912)	(2 583 711)
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	(644)	(500 713)	(418 286)	(206 643)	(236 000)	(384 999)
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	-	-	-	-	-
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	(4 010 683)	(6 274 697)	(6 900 134)	(8 050 526)	(8 879 178)	(9 878 178)
RTV Sous total : Résultat technique	13 614 231	11 378 730	13 510 786	15 274 929	17 883 399	21 466 944

c. Etat de résultat global prévisionnel 2022-2026

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)							
	Réal_2021	Prév_2022	Prév_2023	Prév_2024	Prév_2025	Prév_2026	
RTV	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie	13 614 231	11 378 730	13 510 786	15 274 929	17 883 399	21 466 944
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	4 010 683	6 274 697	6 900 134	8 050 526	8 879 178	9 878 178
PRNT2	Autres produits non techniques	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
CHNT3	Autres charges non techniques	- 29 474	- 21 973	- 25 724	- 23 849	- 24 786	- 24 317
CHNT4	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts	17 646 440	17 682 454	20 436 197	23 352 608	26 788 791	31 371 805
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 5 054 601	- 3 360 096	- 3 540 177	- 3 982 307	- 4 495 877	- 5 158 073
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 591 838	14 322 358	16 896 020	19 370 301	22 292 914	26 213 732
	Eléments extraordinaires	- 5 300	-	-	-	-	-
	Résultat net de l'exercice	12 586 538	14 322 358	16 896 020	19 370 301	22 292 914	26 213 732

d. Etat de flux de trésorerie prévisionnel 2022-2026

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Réal_2021	Prév_2022	Prév_2023	Prév_2024	Prév_2025	Prév_2026
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des primes reçues des assurés	77 160 809	83 985 441	93 593 243	104 609 085	117 447 097	133 225 427
Sommes versées pour paiement des sinistres	(28 658 826)	(39 770 573)	(45 092 440)	(56 620 391)	(58 083 651)	(64 049 773)
Encaissements des primes reçues (acceptations)	9 000 000	9 796 022	10 916 671	12 201 554	13 698 973	15 539 350
Décaissements de primes sur les cessions	(851 641)	(1 127 151)	(550 637)	(1 077 277)	(1 182 353)	(1 411 339)
Commissions versées aux intermédiaires	(4 099 751)	(6 609 612)	(7 565 628)	(8 487 290)	(9 187 577)	(9 975 018)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 704 191)	(8 006 157)	(7 722 282)	(8 265 277)	(8 797 872)	(9 079 756)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	(109 278 255)	(90 200 000)	(130 783 586)	(112 054 067)	(128 191 014)	(137 348 698)
Encaissements liés à la cession de placements financiers	68 356 130	68 734 097	79 543 221	83 707 821	91 408 598	96 643 697
Remboursements de prêts	752 866	839 971	937 154	1 045 580	1 166 551	1 301 518
Taxes sur les assurances versées au Trésor	(6 751 640)	(7 348 801)	(8 189 492)	(9 153 388)	(10 276 726)	(11 657 344)
Produits financiers reçus	4 517 852	5 188 163	6 753 029	8 334 293	8 458 216	10 532 030
Autres mouvements	(104 234)	(147 006)	(207 329)	(292 406)	(412 394)	(581 619)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 339 121	15 334 395	(8 368 076)	13 948 237	16 047 849	23 138 477
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	(221 780)	(1 036 000)	(423 803)	(205 000)	(314 402)	(259 701)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		(9 667 000)	(12 468 060)	(6 234 030)	(5 078 010)	(11 000 000)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(221 780)	(10 703 000)	(12 891 863)	(6 439 030)	(5 392 412)	(11 259 701)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Dividendes et autres distributions	(2 755 672)	(3 737 500)	(6 402 561)	(7 560 709)	(8 674 135)	(9 989 311)
Encaissements suite à l'émission d'actions		30 400 000				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 755 672)	26 662 500	(6 402 561)	(7 560 709)	(8 674 135)	(9 989 311)
Variation de trésorerie	361 669	31 293 895	(27 662 500)	(51 502)	1 981 302	1 889 465
Trésorerie au début de l'exercice	3 329 436	3 691 105	34 985 000	7 322 500	7 270 998	9 252 300
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 691 105	34 985 000	7 322 500	7 270 998	9 252 300	11 141 765

7.3.3. Indicateurs de gestion et ratios financiers prévisionnels

a. Principaux indicateurs

En DT	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Actifs corporels d'exploitation	741 478	1 447 281	1 504 440	1 357 705	1 265 147	1 097 731
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	17 972 316	20 612 618	22 504 832	24 990 175	28 041 283	31 268 676
Bénéfice net	12 585 538	14 322 358	16 896 020	19 370 301	22 292 914	26 213 732
Capitaux propres avant affectation	72 697 316	113 639 674	124 090 632	135 857 724	149 434 003	165 615 924
Passifs	433 230 835	489 257 095	554 111 998	623 692 206	708 932 283	808 900 166
Placements	440 274 470	493 220 180	589 102 601	661 004 169	748 862 250	852 212 256
Créances	16 339 462	18 578 505	19 367 786	21 306 215	22 139 613	23 751 654
Provisions techniques brutes	408 712 005	463 667 789	523 341 512	587 312 376	666 003 637	758 067 235
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	17 826 806	20 612 618	22 504 832	24 990 175	28 041 283	31 268 676
Autres dettes	6 527 512	4 820 098	8 079 065	11 173 066	14 640 773	19 287 665
Total bilan	505 928 150	602 896 769	678 202 631	759 549 931	858 366 286	974 516 090
Capitaux permanents	481 409 321	577 307 463	647 432 144	723 170 100	815 437 640	923 683 159
Capitaux propres avant résultat	60 110 777	99 317 316	107 194 613	116 487 423	127 141 089	139 402 192
Frais d'administration	5 150 146	5 573 478	4 033 298	4 123 222	4 284 149	4 231 827
Frais d'acquisition	10 134 887	16 339 452	18 702 794	20 981 209	22 712 372	24 658 984

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Indicateurs d'activités propres au secteur d'assurance

En DT	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Primes cédées (a)	8 996 457	8 575 970	10 630 046	12 064 827	13 705 466	15 750 220
Primes émises et acceptées (b)	93 160 266	101 400 000	113 000 000	126 300 000	141 800 000	160 850 000
Sinistres réglés	29 197 868	34 045 070	39 734 006	50 358 078	51 205 711	56 498 924
Primes nettes des cessions (c)=(b)-(a)	84 163 809	92 824 030	102 369 954	114 235 173	128 094 534	145 099 780
Provisions techniques + capitaux propres	481 409 321	577 307 463	647 432 144	723 170 100	815 437 640	923 683 159
Charges de sinistres + frais d'exploitation (d)	51 022 189	55 791 136	62 921 944	77 493 693	76 823 988	85 525 664

r : Réalisé

p : Prévisionnel

b. Principaux ratios

Ratios de structure

	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,15%	0,24%	0,22%	0,18%	0,15%	0,11%
Placements / Total Bilan	87,02%	81,81%	86,86%	87,03%	87,24%	87,45%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	3,55%	3,42%	3,32%	3,29%	3,27%	3,21%
Créances / Total Bilan	3,23%	3,08%	2,86%	2,81%	2,58%	2,44%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	14,37%	18,85%	18,30%	17,89%	17,41%	16,99%
Passifs / Total Bilan	85,63%	81,15%	81,70%	82,11%	82,59%	83,01%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires / Total Bilan	3,52%	3,42%	3,32%	3,29%	3,27%	3,21%
Autres dettes / Capitaux propres avant affectation	8,98%	4,24%	6,51%	8,22%	9,80%	11,65%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	20,94%	14,42%	15,76%	16,63%	17,53%	18,80%

r : Réalisé

p : Prévisionnel

Ratios financiers propres au secteur d'assurance

	2021 _r	2022 _p	2023 _p	2024 _p	2025 _p	2026 _p
Taux de cession = (a) / (b)	9,66%	8,46%	9,41%	9,55%	9,67%	9,79%
Ratio combiné net = (c) / (d)	164,96%	166,38%	162,69%	147,41%	166,74%	169,66%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	140,01%	93,46%	95,50%	98,07%	100,75%	104,09%
Provisions techniques / Total bilan	80,78%	76,91%	77,17%	77,32%	77,59%	77,79%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	679,93%	466,85%	488,22%	504,19%	523,83%	543,80%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	571,99%	621,94%	632,44%	633,05%	636,59%	636,58%
Résultat technique / Primes émises et acceptées	14,61%	11,22%	11,96%	12,09%	12,61%	13,35%
Provisions techniques / Primes émises et acceptées	438,72%	457,27%	463,13%	465,01%	469,68%	471,29%
Frais d'administration / Primes émises et acceptées	5,53%	5,50%	3,57%	3,26%	3,02%	2,63%
Frais d'acquisition / Primes émises et acceptées	10,88%	16,11%	16,55%	16,61%	16,02%	15,33%
Placements / Provisions techniques	107,7%	106,4%	112,6%	112,5%	112,4%	112,4%

r : Réalisé

p : Prévisionnel

7.3.4. Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2022 à 2026



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

SOCIETE ASSURANCES MAGHREBIA VIE

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS COUVRANT LA PERIODE 2022-2026

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026 (arrêtés par le conseil d'administration du 30 septembre 2022), tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes prévisionnels ont été établis sous la responsabilité de la direction à partir des hypothèses traduisant la situation future qu'elle a estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Les principaux indicateurs financiers sur la période prévisionnelle 2022-2026 se présentent comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026
Placements nets	493 220	589 103	661 004	748 862	852 212
Provisions techniques	463 668	523 342	587 312	666 004	758 067
Capitaux propres	113 640	124 091	135 858	149 434	165 616
Résultat technique	11 379	13 511	15 275	17 883	21 467
Résultat de l'exercice	14 322	16 896	19 370	22 293	26 214

Il est entendu que les informations financières prévisionnelles ainsi que le rapport que nous délivrerons à leur sujet seront communiqués à l'intermédiaire en bourse pour les besoins de l'opération de l'introduction sur le marché principal de la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE » et seront inclus dans le prospectus qui sera déposé auprès du Conseil du Marché Financier et ce conformément aux dispositions de l'article 36 du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Ces informations financières prévisionnelles ne peuvent être utilisées à des fins autres que celles ci-dessus indiquées.

1- Responsabilité de la direction pour les informations financières prévisionnelles

Les prévisions sont fondées sur des hypothèses que la direction estime être appropriées, c'est-à-dire des hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite les plus probables.

La société, ses dirigeants et ses administrateurs assument seuls la responsabilité de l'élaboration des hypothèses et de l'établissement des prévisions.

Les états financiers prévisionnels sont établis et présentés conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes comptables sectorielles des sociétés d'assurances qui sont adoptés également pour la préparation des états financiers annuels historiques.

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien,
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Les prévisions sont établies sous la responsabilité de la direction générale qui a préparé une note interne détaillée décrivant les procédures suivies pour l'établissement des prévisions, les hypothèses sur lesquelles les prévisions sont fondées, une analyse de la mesure dans laquelle les prévisions sont basées sur des résultats réels, et une comparaison des informations prévisionnelles importantes avec des informations comparables tirées des prévisions et des résultats réels des exercices précédents.

2- Notre responsabilité

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

3- Opinion sur l'examen d'informations financières prévisionnelles

Sur la base des diligences définies dans les normes professionnelles applicables en Tunisie en matière d'examen d'informations financières prévisionnelles, dont notamment l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles », nous n'avons pas relevé de faits de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles.

Notre mission ne vise pas, ni ne peut viser l'expression d'une assurance quant à la probabilité de réalisation des prévisions financières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables à ces prévisions et sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des états financiers annuels historiques.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

TUNIS, le 30 Septembre 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef ROUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z-KPMG TUNISIE
IMMEDIATE KPMG
C. 508 de la zone industrielle des Berges de Carthage - 1053-TUNIS
MF: 81086377-194-344 - RC: 814472002
E-mail: fmbz@kpmg.com

Assurances Maghreb Vie



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

Objet social : pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie et à l'étranger.

Siège Social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère

Tél : 71 155 700 Fax : 71 843 993

Identifiant Unique : 1121936X

Offre à Prix Ferme et Placement Global auprès du public de **7 500 000** actions dont :

- **2 500 000** actions anciennes au prix de **6,080** DT l'action
- **5 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** DT l'action (Nominal de 1 DT et prime d'émission de 5,080 DT).

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022)

Visa du Conseil du Marché Financier № **22 / 1085** du **02 DEC. 2022**

Notice Légale publiée au JORT n° 146 du 09/12/2022

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK agence le Belvédère

Demande d'acquisition de quotités d'actions n°

(1) **Offre à Prix Ferme « OPF »**

(1) **Placement Global**

Je (nous) soussigné (s)

Identité du demandeur

Nom et prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M....
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : .../.../... à
Profession/Activité :
Adresse :
Code Postal : Pays : Tel : E-mail :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité :

Tuteur et **dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente**

Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et **dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente**

Identité du mandant :

Mineur	Nom et prénom : Date de naissance :
OPCVM ou fonds étrangers	Dénomination : Référence de gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le/...../..... à
Personne Morale	Dénomination : Identifiant Unique / RNE :

(1) Cocher la case correspondante



Autres renseignements :

Adresse		
.....		
Code Postal	Pays	Tel
Nationalité		
Activité ou profession		
.....		

Demande (ons) par la présente l'acquisition de (2) quotités composée chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 6,080 DT et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,080 DT (1 DT de nominal et 5,080 DT de prime d'émission), soit 18,240 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les (2) quotités demandées correspondent à (2) Actions anciennes et (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Prospectus d'introduction mis à la disposition du public à l'occasion de l'Offre à Prix Ferme et de Placement Global d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je (nous) accepte (ons) de souscrire au nombre de quotités d'actions qui me (nous) sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai (nous avons) demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1)

- en espèce
- par chèque n° du tiré sur agence.....
- par virement de date du..... effectué sur mon compte n° Ouvert chez Agence.....

La somme de (en toutes lettres) (en chiffres) représentant le montant de ma (notre) demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise (ons) l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

- En mes lieu et place
- Aux lieu et place de mon (notre) mandant aux quotités qui me (nous) seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités correspondantes.

Fait en double exemplaires, dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

Signature et cachet de
l'intermédiaire en Bourse

Tunis, le
Signature du demandeur (3)

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée
- (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



COPIE

Assurances Maghreb Vie



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

Objet social : pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie et à l'étranger.

Siège Social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 - Tunis Belvédère

Tél : 71 155 700 Fax : 71 843 993

Identifiant Unique : 1121936X

Offre à Prix Ferme et Placement Global auprès du public de **7 500 000** actions dont :

- **2 500 000** actions anciennes au prix de **6,080** DT l'action
- **5 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** DT l'action (Nominal de 1 DT et prime d'émission de 5,080 DT).

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022)

Visa du Conseil du Marché Financier № **22 / 1085** du **02 DEC. 2022**

Notice Légale publiée au JORT n° 146 du 09/12/2022

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK agence le Belvédère

Demande d'acquisition de quotités d'actions n°

(1) Offre à Prix Ferme « OPF »

(1) Placement Global

Je (nous) soussigné (s)

Identité du demandeur

Nom et prénom : (1) Mme Mlle M....
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N° Délivré le : .../.../... à
Profession/Activité :
Adresse :
Code Postal : Pays : Tel : E-mail :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité :

Tuteur et **dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente**

Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et **dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente**

Identité du mandant :

Mineur	Nom et prénom : Date de naissance :
OPCVM ou fonds étrangers	Dénomination : Référence de gestionnaire :
Personne Physique	Nom et prénom : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivrée le/...../..... à
Personne Morale	Dénomination : Identifiant Unique / RNE :

(1) Cocher la case correspondante



Autres renseignements :

Adresse
Code Postal Pays Tel
Nationalité
Activité ou profession

Demande (ons) par la présente l'acquisition de (2) quotités composée chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 6,080 DT et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,080 DT (1 DT de nominal et 5,080 DT de prime d'émission), soit 18,240 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les (2) quotités demandées correspondent à (2) Actions anciennes et (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du Prospectus d'introduction mis à la disposition du public à l'occasion de l'Offre à Prix Ferme et de Placement Global d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, je (nous) accepte (ons) de souscrire au nombre de quotités d'actions qui me (nous) sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai (nous avons) demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1)

- en espèce
- par chèque n° du tiré suragence.....
- par virement de date du effectué sur mon compte n° Ouvert chez Agence.....

La somme de (en toutes lettres) (en chiffres) représentant le montant de ma (notre) demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise (ons) l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

- En mes lieu et place
- Aux lieu et place de mon (notre) mandant aux quotités qui me (nous) seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités correspondantes.

Fait en double exemplaires, dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

Signature et cachet de
l'intermédiaire en Bourse

Tunis, le
Signature du demandeur (3)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Assurances Maghreb Vie

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

Objet social : pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie et à l'étranger.

Siège Social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 – Tunis Belvédère

Tél : 71 155 700 Fax : 71 843 993

Identifiant Unique : 1121936X

Offre à Prix Ferme et Placement Global auprès du public de **7 500 000** actions dont :

- **2 500 000** actions anciennes au prix de **6,080** DT l'action
- **5 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** DT l'action (Nominal de 1 DT et prime d'émission de 5,080 DT).

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022)

Visa du Conseil du Marché Financier N° **22 / 1085** du **02 DEC. 2022**

Notice Légale publiée au JORT n° 146 du 09/12/2022

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK agence le Belvédère

Bulletin de souscription et d'acquisition de quotités d'actions n°

Etabli conformément à l'article 176 alinéa 3 du code des sociétés commerciales.

(1) Offre à Prix Ferme « OPF »

(1) Placement Global

Je soussigné

Nom Prénom.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse.....

Identifiant unique RNE Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment signé et rempli par moi-même.

Déclare souscrire à (en toutes lettres) (en chiffres) quotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 6,080 DT et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,080 DT (1 DT de nominal et 5,080 DT de prime d'émission) soit 18,240 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2022.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leurs décisions de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

- en espèce
- par chèque n° du Tiré sur Agence
- par virement de date du effectué sur mon compte n° Ouvert chez Agence..... La somme de (en toutes lettres) (en chiffres) représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition des quotités d'actions à raison de 18,240 DT par quotité.

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession, le second servant de souche

Tunis, le

Signature (2)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



COPIE

Assurances Magnredia vie

Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

Objet social : pratiquer les opérations d'assurances en Tunisie et à l'étranger.

Siège Social : 24 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 - Tunis Belvédère

Tél : 71 155 700 Fax : 71 843 993

Identifiant Unique : 1121936X

Offre à Prix Ferme et Placement Global auprès du public de **7 500 000** actions dont :

- **2 500 000** actions anciennes au prix de **6,080** DT l'action
- **5 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne au prix de **6,080** DT l'action (Nominal de 1 DT et prime d'émission de 5,080 DT).

(Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2022)

Visa du Conseil du Marché Financier

N° 22 / 1085 du

02 DEC. 2022

Notice Légale publiée au JORT n° 146 du 09/12/2022

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04105044008072943722 ouvert auprès de ATTIJARI BANK agence le Belvédère

Bulletin de souscription et d'acquisition de quotités d'actions n°

Etabli conformément à l'article 176 alinéa 3 du code des sociétés commerciales.

(1) Offre à Prix Ferme « OPF »

(1) Placement Global

Je soussigné

Nom Prénom.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse.....

Identifiant unique RNE Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment signé et rempli par moi-même.

Déclare souscrire à (en toutes lettres) (en chiffres) quotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 6,080 DT et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 6,080 DT (1 DT de nominal et 5,080 DT de prime d'émission) soit 18,240 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2022.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leurs décisions de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

- en espèce
- par chèque n° du Tiré sur Agence
- par virement de date du effectué sur mon compte n Ouvert chez Agence..... La somme de (en toutes lettres) (en chiffres) représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition des quotités d'actions à raison de 18,240 DT par quotité.

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession, le second servant de souche

Tunis, le

Signature (2)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



Etat des souscripteurs

Intermédiaire en Bourse

Banque

Nom et prénom / Dénomination sociale	Nature juridique (1)	Référence		Nationalité	Adresse	Nombre d'actions souscrites	Montants -En DT-
		Nature de la référence (2)	Numéro				
Total							

Utiliser les abréviations suivantes :

- (1) PP : Personne Physique
- PM : Personne Morale
- F : Fonds
- OPCVM
- (2) CIN : Carte d'Identité Nationale
- DN : Date de Naissance
- RNE : Registre National des Entreprises
- AU : Autre (à préciser)

Tunis, le

Cachet et signature

Annexe : Liste des intermédiaires en Bourse

 <p>AFC المستشارون الماليون العرب Intermédiaire en Bourse</p>	<p>AFC - Arab Financial Consultants Directeur Général : Férid BEN BRAHIM Carré de l'Or , les jardins du Lac II, 1053 Les Berges du Lac Capital social : 4 MDT</p>	<p>Tél : 70 020 260 Fax : 70 020 299 Email : afc@afc.fin.tn Web : www.afc.com.tn</p>
 <p>AMEN INVEST INTERMÉDIAIRE EN BOURSE</p>	<p>AI - Amen Invest Directeur Général : Karim MAAREF Avenue Mohamed V Immeuble Amen Bank Tour C- 1002 Tunis Capital social : 2 MDT</p>	<p>Tél : 71 965 400 Fax : 71 830 980 Email : marche@ameninvest.com.tn Web : www.ameninvest.com</p>
 <p>التجاري للوساطة Attijari intermédiation</p>	<p>ATI - Attijari Intermédiation Directeur Général : Hichem BEN ROMDHANE Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac. Capital social : 5 MDT</p>	<p>Tél : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900 Fax : 71 860 346 Email : contact@attjaribourse.com.tn Web : www.Attjaribourse.com.tn</p>
 <p>B.E.S.T INVEST Intermédiaire en Bourse</p>	<p>BESTI - BEST Invest Directeur Général : Abdallah DAY 45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A, 2ème étage. Capital social : 1 MDT</p>	<p>Tél : 71 905 831 / 71 951 726 Fax : 71 903 513 Email : contact@bestinvest.com.tn Web : www.bestinvest.com.tn</p>
 <p>BH INVEST</p>	<p>BHI - BH INVEST Directeur Général : Sonia BEN FRAJ Immeuble Assurances SALIM - Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage - Centre Urbain Nord Capital social : 3 MDT</p>	<p>Tél : 71 948 429 Fax : 71 948 512 Email : bhinvest@bhinvest.com.tn Web : www.bhinvest.com.tn</p>
 <p>BMCE CAPITAL SECURITIES</p>	<p>BMCE CS - BMCE Capital Securities Directeur Général : Lotfi SHILI Immeuble Yasmine Tower, Bloc C, 6ème étage, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord Capital social : 1,6 MDT</p>	<p>Tél : 71 947 937 Fax : 71 947 119 Email : contact@bmcecapital.tn Web : www.bmcecapital.com</p>
 <p>BNA CAPITAUX</p>	<p>BNAC - BNA Capitaux Directeur Général : Borhène BOUALLEGUE Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis Capital social : 5 MDT</p>	<p>Tél : 71 139 500 Fax : 71 656 013 / 71 656 299 / 71 656 332 / 71 656 078 Email : bna.capitaux@planet.tn Web : www.bnacapitaux.com.tn</p>
 <p>COFIB CAPITAL FINANCES</p>	<p>CCF - Cofib Capital Finances Directeur Général : Karim ABDELKAFI 25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1082 Tunis Capital social : 3 MDT</p>	<p>Tél : 71 144 510 Fax : 71 843 778 Email : karim.abdelkafi@capfinance.tn Web : www.capfinance.tn</p>



CGF - Compagnie Gestion et Finance

Directeur Général : Ridha MRABET
17 Rue de l'île de Malte
Immeuble Lira Les jardins du Lac II - 1053 Tunis
Capital social : 3 MDT

Tél : 36 450 450
Fax : 71 197 005
Email : sales@cgf.com.tn
Web : www.cgf.com.tn



المؤسسة العامة للاستثمار
COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

CGI - Compagnie Générale d'Investissement

Directeur Général : Mehdi bech-hamba
10 Rue Pierre de Coubertin
1001 Tunis.
Capital social : 1.25 MDT

Tél : 71 130 660
Fax : 71 252 024
Email : cgi.bo@cgi.com.tn
Web : www.cgi.tn



FINACorp - Finance & Investment in North Africa

Directeur Général : Nouredine JEBENIANI
Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 656 122
Fax : 71 656 269
Email : direct@finacorp.net
Web : www.finacorp.net



MAC - MACSA

Directeur Général : Mourad BEN CHAABANE
Green Center, Bloc C 2ème étage,
Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 7 MDT

Tél : 71 137 600
Fax : 71 960 903
Email : macsa@gnet.tn
Web : www.macsa.com.tn



MAXULA - Société Maxula Bourse

Président Directeur Général : Raouf AOUADI
Centre Nawres Bureau B.22
Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 960 292 / 71 960 391
Fax : 71 960 565
Email : info@maxulabourse.com.tn
Web : www.maxulabourse.com.tn



MCP - Mena Capital Partners

Directeur Général : Mohamed Akram MAJEJI
05 bis rue du lac de Tiberlade,
1053 les berges du lac- Tunis
Capital social : 3 MDT

Tél : 71 862 328 / 71 961 486
Fax : 71 961 471
Email : contact@menacp.net
Web : www.menacp.net



SBT - Société de Bourse de Tunisie

Directeur Général : Khaled SAHLI
Place 14 janvier 2011 - 1001
Tunis
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 125 500
Fax : 71 125 484
Email : khaled.sahli@bt.com.tn



BTK Conseil ex SCIF - Société de Conseil et d'intermédiation Financière

Directeur Général : Zaher JEBALI
10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 Tunis
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 255 003 / 71 255 053
Fax : 71 255 047
Email : scif@scif.com.tn
Web : www.scif.com.tn

**STBF – STB Finance**

Président Directeur Général :
Karim
BOUZGARROU
34, Rue Hedi Karray, 1080
Tunis.
Capital social : 6.5 MDT

Tél : 71 717 510
Fax : 71 718 450
Email :
stbfinance@stbfinance.com.tn
Web : www.stbfinance.com.tn

**TSI - Tunisio-Séoudienne
d'Investissement**

Président Directeur Général :
Hafedh SBAA
Adresse : Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord 1080 Tunis.
Capital social : 2 MDT

Tél : 71 822 555
Fax : 71 822 418
Email : contact@tsi.tn
Web : www.tsi.tn

**TVAL – Tunisie Valeurs**

Directeur Général : Walid SAIBI
Immeuble Integra - Centre
Urbain Nord 1082 Tunis
Mahrajène
Capital social : 25 MDT

Tél : 71 189 600 / 71 789 630
Fax : 71 949 325
Email : mail@tunisievaleurs.com
Web : www.tunisievaleurs.com

**UBCI BOURSE – Union Bancaire
pour le Commerce et l'Industrie
BOURSE**

Directeur Général : Aness
SANDLI
Immeuble UBCI, 74, Avenue
Habib Bourguiba, 1000 Tunis.
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 848 230
Fax : 71 258 193
Email :
aness.sandli@bnpparibas.com

**UFI - Union Financière**

Directeur Général : Ynen JEMAA
Boulevard 14 Janvier 2011,
Imm. Maghrébia Tour A, 4^{ème}
étage 1080 Tunis.
Capital social : 5 MDT

Tél : 71 941 385 / 71 940 533
Fax : 71 940 535
Email : contact@ufi.com.tn
Web : www.ufi.com.tn

**UIB Finance - UIB Finance**

Directeur Général : Adel
GLENZA
Immeuble « les reflets du lac »,
Rue du lac Turkana, 1053 les
berges du lac
Capital social : 1 MDT

Tél : 71 219 116
Fax : 71 219 478
Email :
contact@uibfinance.com.tn